Guide pour les aînés de la Colombie-Britannique



10e édition

Renseignements personnels et numéros d’urgence

Nom ______________________________

Addresse ______________________________

Ville ______________________________

Code postal ______________________________

Téléphone ______________________________

N° de carte BC Services ______________________________

N° de Sécurité de la vieillesse ______________________________

Nom et n° de téléphone des proches suivants :

Parent ______________________________

Ami ______________________________

Clergé ______________________________

Médecin ______________________________

Pharmacie ______________________________

Avocat ______________________________

Ambulance ______________________________

Services d’incendie ______________________________

Service de police ______________________________

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca ou appelez Service BC au 1-800-663-7867.

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-661-8773
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, Grand Vancouver) : 604-775-0303

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.

Message du gouvernement de la Colombie-Britannique

Le visage de la Colombie-Britannique est en train de changer et cela, rapidement. La population s'accroît et vieillit, et est plus diversifiée que jamais. Il s'agit de bonnes nouvelles, car nous vivons plus longtemps et en meilleure santé, et nous menons une vie plus active. Cela signifie que la Colombie-Britannique continue d'attirer les meilleurs et les plus brillants éléments du monde entier. Cela indique aussi que nous devons nous préparer à faire face à ces changements de front.

D'ici les prochaines années, pour la première fois dans l'histoire de la Colombie-Britannique, les aînés seront plus nombreux que les enfants dans la province. Le gouvernement de la C.-B. a joué un rôle prépondérant dans la planification de cette transformation. Nous avons mené des consultations continues avec les aînés et les organismes voués aux aînés afin de connaître leurs principales priorités. Nous encourageons les collectivités et les entreprises à mieux s'adapter aux besoins des aînés. Nous veillons à faciliter l'accès des aînés, de leurs familles et des fournisseurs de soins à l'information sur les programmes, les services et les ressources dont ils ont besoin. Nous faisons également de la sensibilisation sur l'importance de se préparer dès maintenant pour l'avenir, que l'on ait 45 ou 65 ans, et de commencer à planifier un vieillissement en santé. Vous trouverez dans chacune des sections du présent guide des questions pour vous aider à commencer.

Notre programme Families First Agenda for Change constitue le cadre de référence de nos travaux de soutien au vieillissement en santé en Colombie-Britannique. Il comprend quatre composantes principales : la création de richesse, le renforcement de l'autonomie des gens, l'actualisation de notre approche à l'égard des familles en santé et l'édification de collectivités plus sûres. L'accent est mis sur la prévention et la cessation de la violence à l'égard des aînés. En plus des avantages qu'il offrira aux aînés, le programme profitera à leurs familles et à tous les Britanno-Colombiens.

Ensemble, nous pouvons construire une Colombie-Britannique plus solide, plus saine et mieux adaptée aux aînés.

La 10e édition du Guide pour les aînés de la Colombie-Britannique a été imprimée en 2012. L'information peut avoir évolué depuis la date de publication. Visitez www.seniorsbc.ca/guide pour connaître les mises à jour périodiques du présent guide ainsi que les versions accessibles en chinois, en anglais et en pendjabi.

GUIDE POUR LES AÎNÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Vos avantages



Notes

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca ou appelez Service BC au 1-800-663-7867.
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.



Vos avantages

La liste de contrôle ci-dessous énumère quelques-uns des avantages décrits dans le présent guide. Au fur et à mesure de votre lecture, cochez les avantages auxquels vous pourriez être admissible ou les sections que vous souhaiterez consulter plus tard.

Vous trouverez des informations sur les avantages ci-dessous dans la section *Votre santé* du présent guide :

- ☐ Carte BC Services
- ☐ Subvention aux cotisations au régime de soins médicaux MSP (Medical Services Plan) de la C.-B.

Vous trouverez des informations sur les avantages ci-dessous dans la section *Votre lieu de vie* du présent guide :

- ☐ Remise sur les rénovations domiciliaires éconergétiques
- ☐ Subvention pour les aînés propriétaires d'une maison
- ☐ Programme de logements adaptés pour l'autonomie (HAFI)
- ☐ Programme d'aide au logement pour les locataires âgés (SAFER)

Vous trouverez des informations sur les avantages ci-dessous dans la section *Vos déplacements* du présent guide :

- ☐ Tarifs réduits pour le transport en commun des aînés
- ☐ Programme de laissez-passer d'autobus Bus Pass
- ☐ Programme d'économies des frais de taxi (Taxi Saver)
- ☐ Réductions sur les trajets de traversiers de BC Ferries
- ☐ Rabais sur les primes d'assurance automobile des aînés

Vous trouverez des informations sur les avantages ci-dessous dans la section *Votre argent* du présent guide :

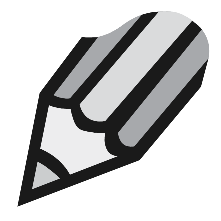
- ☐ Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)
- ☐ Supplément de revenu garanti (SRG)

- ☐ Allocation et allocation au survivant
- ☐ Régime de pensions du Canada (RPC)
- ☐ Supplément aux aînés de la C.-B.
- ☐ Aide au revenu (pour les aînés de la C.-B. qui ne reçoivent pas de pension de la Sécurité de la vieillesse)
- ☐ Assurance-emploi
- ☐ Avantages offerts aux anciens combattants

Votre mode de vie



QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

Comment prévoyez-vous garder la forme à mesure que vous avancez en âge?

Comment comptez-vous garder contact avec vos amis, votre famille et les membres de votre communauté?

Envisagez-vous de partager vos compétences et vos connaissances en tant que bénévole auprès d'un organisme ou pour une cause qui vous tient à cœur?

Songez-vous à vous inscrire à l'éducation permanente et à déterminer les nouvelles compétences ou connaissances que vous aimeriez acquérir?

Quelles activités de loisirs aimez-vous faire pour garder la forme et participer activement à la vie communautaire?

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.



Votre mode de vie

Les aînés redéfinissent la notion du vieillissement

En 2031, plus de 1,3 million de Britanno-Colombiens seront âgés de plus de 65 ans, soit près du quart de la population. Les aînés d'aujourd'hui jouissent d'une plus grande espérance de vie et, en général, d'une santé meilleure que jamais. Ils sont plus actifs physiquement et participent de plus en plus aux activités et aux groupes communautaires. Ils ont également un meilleur accès à l'information que toute autre génération précédente d'aînés.

Leur but ultime est de vivre une vie saine, et rester actif en est la clé. Les décisions que vous prenez chaque jour influencent votre façon de vieillir. La biologie et la génétique n'expliquent qu'environ 30 pour cent de la façon dont vous vieillissez. En fait, vous pouvez réduire votre risque de maladies chroniques et d'invalidité en faisant de l'exercice, en ayant une alimentation saine, en vivant sans fumée, en évitant les chutes et les traumatismes qui en découlent, et en menant une vie sociale active.

La présente section du *Guide pour les aînés de la Colombie-Britannique* renseigne les Britanno-Colombiens âgés sur les ressources et les outils qui peuvent appuyer les choix de vie sains qu'ils font. Parmi eux, mentionnons le guide *Alimentation et santé des aînés*, offert en français, en anglais, en chinois et en pendjabi, et les parcs communautaires pour les aînés de la C.-B. dispersés à travers la province.

La présente section renferme également des renseignements qui s'adressent aux bénévoles et aux travailleurs âgés. Le bénévolat est un choix naturel pour les aînés qui souhaitent rester actifs et redonner à leur communauté. Travailler, même à temps partiel, est un autre bon moyen pour rester actif et engagé dans sa collectivité. L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés est un programme qui aide les chômeurs âgés à retourner sur le marché du travail. Les compétences et l'expérience que les bénévoles et les travailleurs âgés peuvent partager sont très recherchées.

Miser sur l'éducation permanente et les activités de loisirs contribue à maintenir une vie saine et active. La présente section du guide vous oriente vers les établissements postsecondaires dont les frais de scolarité sont réduits ou gratuits pour les aînés, vers des cours de formation en anglais pour les apprenants adultes et vers de l'information sur les rabais offerts aux aînés sur les frais de location d'un emplacement de camping et d'autres activités récréatives. Veuillez visiter www.SeniorsBC.ca/activeaging pour obtenir plus d'informations sur les ressources qui appuient vos choix de vie sains.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- Comment envisagez-vous de garder la forme à mesure que vous avancez en âge?
- Comment comptez-vous garder contact avec vos amis, votre famille et les membres de votre communauté?
- Envisagez-vous de partager vos compétences et vos connaissances en tant que bénévole auprès d'un organisme ou pour une cause qui vous tient à cœur?
- Songez-vous à vous inscrire à l'éducation permanente et à déterminer les nouvelles compétences ou connaissances que vous aimeriez acquérir?
- Quelles activités de loisirs aimez-vous faire pour garder la forme et participer activement à la vie communautaire?

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET BIEN-ÊTRE

Plus on vieillit, plus on a tendance à être soucieux de sa santé. Pourtant, à mesure que l'on avance en âge, beaucoup d'entre nous trouvent difficile de se déplacer et de faire l'activité physique dont ils ont besoin pour atteindre la meilleure qualité de vie possible.

Acquérir et garder la forme ne procure pas des bienfaits qu'à notre corps. L'activité physique aide à conserver une vie active, améliore l'humeur et la santé mentale et fournit l'occasion de faire de nouvelles connaissances. Elle renforce également la confiance et l'estime de soi. Certaines études montrent que l'activité physique peut réduire le risque de problèmes de santé, comme la démence, en gardant l'esprit alerte.

Healthy Families BC

Informez-vous sur la saine alimentation et l'activité physique, découvrez des recettes santé et participez à nos blogues en ligne. L'éventail des programmes va de la planification d'un nouveau mode de vie en collaboration avec le médecin aux appels de services pour un diététiste et un spécialiste de l'activité physique, et plus encore.

Site Web : www.HealthyFamiliesBC.ca



Ligne-info sur l'activité physique (Physical Activity Line – PAL)

Obtenez de l'information pratique et fiable sur les activités physiques et les modes de vie sains qui peuvent améliorer votre santé tout en étant adaptés à vos besoins.

Téléphone (sans frais) : 1-877-725-1149

Site Web : www.physicalactivityline.com/index.php

Alimentation et santé des aînés

Le guide *Alimentation et santé des aînés* renseigne les aînés sur les bons choix à faire en matière d'aliments, de repas et de suppléments. Des conseils sont donnés sur les aliments à privilégier pour prévenir ou gérer les maladies chroniques courantes. Le guide présente également des moyens simples pour consommer moins de sel et de graisses, comprendre les étiquettes et maintenir un poids santé. Vous y trouverez plusieurs recettes délicieuses pour une ou deux personnes. Le guide est traduit en français, en chinois et en pendjabi et est adapté à chacune des cultures. On peut trouver le guide *Alimentation et santé des aînés* en ligne ou le commander gratuitement auprès de HealthLink BC.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1

Site Web : www.seniorsbc.ca/healthyeating

Le guide *Alimentation et santé des aînés* est également offert sous forme de livre audio en format DAISY et MP3. Le livre audio est accessible en ligne et dans toutes les bibliothèques publiques de la province.

Site Web : www.seniorsbc.ca/features/hefs_audio_book.html

Pour obtenir plus d'informations sur la façon de s'alimenter plus sainement, consultez la fiche d'information en ligne *Une saine alimentation pour vieillir en bonne santé* d'HealthLink BC.

Site Web : www.healthlinkbc.ca/healthfiles/bilingua/french/hfile68j-F.pdf

Pour des conseils sur la nutrition, appelez HealthLink BC et demandez à parler à un diététiste, du lundi au jeudi, de 8 h à 20 h et le vendredi, de 8 h à 17 h (ou laissez un message après les heures ouvrables). Un service de traduction offert dans plus de 130 langues est accessible sur demande.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1

Pour communiquer par courriel avec un diététiste, utilisez le formulaire en ligne d'HealthLink BC.

Site Web : http://www.healthlinkbc.ca/healthyeating/emaildietitian.html

Santé cérébrale des aînés

La santé cérébrale est importante pour les aînés parce que le fait de garder leur esprit en bonne forme les aide à rester alertes mentalement à mesure qu'ils avancent en âge. La recherche cible trois domaines à considérer pour maintenir et améliorer sa santé cérébrale : l'esprit, le corps et le moral.

On peut facilement intégrer de nombreuses activités saines dans sa routine quotidienne. La Société Alzheimer de la C.-B. aborde la question de la santé cérébrale dans une de ses pages Web. Vous y trouverez les informations dont vous avez besoin pour débuter.

Site Web : www.alzheimerbc.org/Alzheimer-s-Disease-and-Dementia/Brain-Fitness-Plan.aspx

Ateliers de promotion de la santé

Le gouvernement provincial appuie financièrement le Council of Senior Citizen's Organizations of BC (COSCO) dans l'organisation de ses ateliers de promotion de la santé et de la sécurité dans toute la province. Ces ateliers de sensibilisation visent à améliorer la santé des aînés et sont animés par des pairs. D'une durée de 90 minutes, ils sont offerts gratuitement. Les thèmes abordés sont la prévention des chutes, la prévention de la violence et de la négligence à l'égard des aînés, l'établissement de collectivités-amies des aînés, la préparation des aînés aux urgences et la prestation de soins. Pour connaître la série d'ateliers offerte et pour s'inscrire, veuillez visiter le site Web de COSCO.

Site Web : www.coscobc.ca/workshops

DVD Move for Life! (Bouger pour la vie)

Le DVD *Move for Life!*, qui aborde l'activité physique chez les aînés, a été créé grâce à un partenariat entre la BC Recreation and Parks Association et le Ministry of Health (ministère de la Santé). Il fournit des instructions et des conseils sur l'activité physique chez les aînés et montre comment elle peut améliorer leur qualité de vie. Le DVD *Move for Life!* peut être téléchargé depuis le site Web de SeniorsBC.

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/physical
Téléphone (sans frais) : 1-877-725-1149



Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer

La brochure *It's Never Too Late to Quit Smoking* (Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer) met en vedette Pamela Wray, une aînée de la Colombie-Britannique qui a fumé pendant plus de 50 ans et qui a quitté cette habitude à 72 ans. Son souhait est d'inspirer d'autres personnes et de transmettre le message selon lequel il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer et pour adopter un mode de vie sain. La brochure, ainsi que d'autres informations sur des programmes comme QuitNow, est accessible sur le site Web de SeniorsBC.

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/tobacco

Alcool et vieillissement : connaître les faits (Alcohol and Aging: Know the Facts)

La brochure *Alcohol and Aging: Know the Facts* formule des recommandations sur la consommation d'eau potable chez les aînés. Elle donne les raisons pour lesquelles les aînés sont plus sensibles aux effets de l'alcool et souligne le danger de confondre les problèmes d'alcool chez les aînés avec les troubles physiques, sociaux ou émotionnels associés au vieillissement comme la dépression, l'insomnie, l'alimentation déficiente ou les chutes fréquentes.

On peut également trouver la brochure ainsi que d'autres renseignements sur les conséquences de l'alcool sur les aînés sur le site Web de SeniorsBC.

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/alcohol

Information sur la prévention des chutes

FLes chutes sont la cause principale de blessures chez les aînés : un Britanno-Colombien sur trois âgé de plus de 65 ans tombe généralement une ou plusieurs fois chaque année. Les chutes sont la principale raison pour laquelle les aînés perdent leur autonomie. La plupart des chutes peuvent être évitées. C'est pourquoi beaucoup de ressources sont offertes pour aider les aînés à ne pas tomber ni se blesser. En plus de fournir des ressources, le gouvernement de la province soutient la prévention des chutes en travaillant de concert avec les professionnels de la santé, les experts en prévention de blessures et le grand public.

Les aînés, leurs proches et fournisseurs de soins ainsi que les professionnels de la santé et les prestataires de soins peuvent trouver de l'information sur la prévention, les causes, les conséquences et le traitement des chutes chez les aînés sur les sites Web énumérés ci-dessous.

SeniorsBC - Staying Independent (conserver l'autonomie)

Site Web : www.seniorsbc.ca/stayingindependent

Pour connaître les ressources et les informations essentielles destinées aux professionnels de la santé, aux experts en prévention de blessures et au grand public, veuillez visiter la page Web *Seniors' Fall Prevention* du Ministry of Health (prévention des chutes chez les aînés, ministère de la Santé)

Site Web : www.health.gov.bc.ca/prevention/fallprevention.html

BC Injury Research and Prevention Unit (unité de recherche et de prévention sur les blessures de la C.-B.)

Site Web : www.injuryresearch.bc.ca

Vous pouvez également trouver des informations sur la façon de prévenir les chutes en appelant votre bureau de santé publique local. Vous en trouverez les coordonnées dans votre annuaire téléphonique, en appelant votre régie régionale de la santé (dont les coordonnées se trouvent au début de la présente section du guide) ou en utilisant l'outil de recherche des bureaux de santé publique sur le site Web d'Immunize BC.

Site Web : immunizebc.ca/finder

Ligne d'info-soutien personnel

Cette ligne d'information et de soutien sans frais oriente les appelants de la Colombie-Britannique vers les programmes gouvernementaux provinciaux qui fournissent des équipements et des appareils fonctionnels pour les personnes handicapées. Pour plus d'informations, visitez le site Web Personal Supports.

Téléphone (sans frais) : 1-888-818-1211

Courriel : PersonalSupportsInformation@gov.bc.ca

Site Web : www.personalsupports.bc.ca

COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

Les membres des collectivités en santé peuvent faire des choix sains plus facilement tous les jours. Ces choix les aideront à long terme à atteindre et à maintenir la meilleure santé et le meilleur bien-être possible. En outre, les gens qui sont actifs et en bonne santé peuvent s'épanouir dans leur communauté et celle-ci, en retour, peut en retirer de nombreux bénéfices.

Une Colombie-Britannique amie des aînés

La Colombie-Britannique fournit des outils, des ressources et du soutien pour aider les gouvernements locaux, les collectivités et les entreprises à s'organiser et à



s'adapter pour devenir plus accessibles et plus inclusifs pour les aînés. Le site Web SeniorsBC fournit des renseignements sur la façon de rendre votre communauté ou entreprise mieux adaptée aux aînés. Par exemple, la section sur les collectivités présente les principales caractéristiques et étapes nécessaires pour qu'une ville devienne une collectivité-amie des aînés. La section sur les affaires offre un guide intitulé *Creating an Age-Friendly Business in BC*

Courriel : AgeFriendlyBC@gov.bc.ca

Site Web : www.seniorsbc.ca/agefriendly

Initiative des collectivités en santé de la C.-B. (BC Healthy Communities Initiative)

La BC Healthy Communities Initiative (BCHC) est un programme à l'échelle provinciale qui vise à promouvoir des collectivités saines, durables et inclusives. Dans le cadre du projet international des collectivités/villes-santé, la BCHC adopte une approche d'apprentissage collaboratif axée sur le renforcement des capacités des collectivités existantes. Ainsi, celles-ci peuvent favoriser de façon optimale la santé, le bien-être et le développement de ses membres. Pour communiquer avec l'organisme ou le facilitateur régional de votre région, veuillez consulter le site Web de la BCHC.

Site Web : www.bchealthycommunities.ca

Programme Healthy Families BC Communities

Le gouvernement provincial collabore avec les employeurs, les écoles et les collectivités afin de créer des environnements qui incitent les individus à faire des choix sains dans tous les domaines de leur vie. Cette approche a tendance à améliorer la qualité de vie des résidents et encourage les Britanno-Colombiens à jouir d'une vie plus saine à l'endroit où ils vivent, travaillent, apprennent et se divertissent.

Site Web : www.healthyfamiliesbc.ca/healthy-communities.php

Parcs communautaires pour les aînés de la C.-B.

Les parcs communautaires pour les aînés de la C.-B. disposent d'équipements récréatifs spécialisés destinés à améliorer la mobilité, la coordination et l'équilibre des aînés, et à favoriser leur interaction sociale. L'utilisation des parcs est gratuite. On les retrouve dans les 18 collectivités suivantes : Abbotsford, Burnaby, Courtenay, Cranbrook, Dawson Creek, Kamloops, Kelowna, Nanaimo, Nelson, North Cowichan, district municipal de North Vancouver, Oak Bay, Prince George, Richmond, Sidney, Surrey, Terrace et Vancouver. On peut trouver plus d'informations en ligne.

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/parks

De courtes vidéos en ligne montrent comment utiliser les équipements de 12 des 18 parcs communautaires pour les aînés de la C.-B. Ces vidéos fournissent le mode d'emploi de chaque équipement, enseignent les techniques et les mouvements adéquats et montrent des exercices alternatifs adaptés à différents niveaux de condition physique.

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/parks/parks_videos.html

BÉNÉVOLAT

Les collectivités saines ne s'arrêtent pas à la promotion de l'activité physique et l'accès à des services, elles exigent la participation d'individus de tous âges. Le bénévolat est une excellente façon de rester en contact avec le monde extérieur, de vivre de nouvelles expériences et de contribuer à bâtir des collectivités saines. Avec de nombreuses compétences pratiques et un bagage de connaissances et d'expériences qu'ils peuvent partager, les aînés et les retraités qui font du bénévolat apportent une contribution importante à tous les secteurs de la société.

Les centres de bénévoles locaux fournissent des informations sur les occasions de faire du bénévolat dans sa collectivité. Visitez le site Web de SeniorsBC pour obtenir plus d'informations sur les avantages pour les aînés de faire du bénévolat.

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/volunteer

Programme de bénévolat Volunteer BC

Volunteer BC est un organisme provincial voué au développement et à la valorisation du bénévolat en Colombie-Britannique. On peut trouver les coordonnées d'un centre de bénévoles local sur le site Web de l'organisme.

Courriel : volbc@vcn.bc.ca

Site Web : www.volunteerbc.bc.ca

VolWeb.ca™

VolWeb.ca™ met en contact les bénévoles et les organismes qui offrent des possibilités de faire du bénévolat à court terme lors d'événements. Aucun engagement à long terme n'est requis et les bénévoles peuvent choisir de faire le nombre d'heures désiré (d'une heure jusqu'à une fin de semaine complète). Surtout, VolWeb.ca™ est gratuit et facile à utiliser.

Site Web : www.volweb.ca



Bénévoles Canada

Bénévoles Canada se consacre à renforcer le bénévolat et la participation civique en fournissant de l'information et des ressources. Le site Web comprend une page Web et de l'information pour les bénévoles âgés.

Site Web : volunteer.ca

Site Web : benevoles.ca/themes-et-ressources/le-benevolat-chez-les-aines

EMPLOI

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) est un partenariat fédéral-provincial-territorial visant le soutien aux chômeurs canadiens âgés, et fait partie de l'approche du gouvernement de la Colombie-Britannique dont l'objectif est d'améliorer le marché du travail de la province. Au cours des trois dernières années, le programme ICTA a investi plus de 23 millions de dollars et soutenu environ 2 600 chômeurs âgés résidant dans des collectivités touchées par la réduction des effectifs ou des fermetures importantes ou par un taux élevé et constant de chômage.

L'objectif principal de l'ICTA est de préparer les participants à un nouvel emploi à court terme. Actuellement, les projets financés par l'ICTA dans la Colombie-Britannique offrent une panoplie d'activités liées à l'emploi aux chômeurs âgés qui ont perdu leur emploi et qui vivent dans des collectivités vulnérables. Ces activités consistent en l'amélioration des compétences et en l'acquisition d'une expérience de travail dans un nouvel emploi. L'Initiative a permis à des chômeurs âgés de demeurer actifs et productifs sur le marché du travail.

Une modification à l'entente Canada - Colombie-Britannique relative à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, signée le 30 mars 2012, permettra de reconduire l'Initiative du 1er avril 2012 au 31 mars 2014. Cette modification fera en sorte que la Colombie-Britannique pourra mettre sur pied de nouveaux projets dans le cadre de l'ICTA pour aider les chômeurs âgés au cours des deux prochaines années.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à l'adresse ci-dessous.

Courriel : LabourMarketProgramsBr@gov.bc.ca

ÉDUCATION

Frais de scolarité pour études postsecondaires

Certains établissements publics d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique proposent aux aînés des frais de scolarité réduits ou gratuits. Les coordonnées des établissements d'enseignement postsecondaire se trouvent sur le site du Ministry of Advanced Education (ministère de l'Éducation supérieure).

Site Web : www.aved.gov.bc.ca/institutions/welcome.htm

Formation linguistique en anglais

Les nouveaux immigrants et les réfugiés peuvent être admissibles aux formations linguistiques de niveau débutant et intermédiaire d'anglais langue seconde (ALS) offertes par le programme ELSA (English Language Services for Adults) ou à des services de tutorat par l'entremise du programme d'aide à l'établissement ELS SAP (ESL Settlement Assistance Program). Pour en savoir plus sur ces programmes, visitez le site Web de WelcomeBC.

Site Web : www.welcomebc.ca/wbc/immigration/settle/learn/elsa.page?WT.ac=ELSA_hpRt_nav

LOISIRS

Permis de chasse et de pêche pour les aînés

Ces programmes permettent aux résidents de la C.-B. de 65 ans et plus d'acquérir des permis de chasse et de pêche à taux réduit. Pour trouver les informations sur les permis de chasse et de pêche, consultez les sites Web ci-dessous.

Site Web : www.env.gov.bc.ca/fw/wildlife/hunting/resident

Site Web : www.env.gov.bc.ca/fw/fish/licences

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les permis de chasse et de pêche auprès de tout bureau des agents du gouvernement de Service BC Centre ou en contactant Service BC aux numéros ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867

Téléphone (Victoria) : 250-387-6121

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-661-8773



Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, Grand Vancouver) : 604-775-0303

Réductions des frais de location d'emplacement de camping

Les aînés de la Colombie-Britannique bénéficient de tarifs réduits dans les campings pendant l'inter-saison (du lendemain de la fête du Travail jusqu'au 14 juin de l'année suivante). La réduction ne s'applique pas aux coûts de camping de groupe, de pique-niques de groupes, de camping dans l'arrière-pays ou aux tarifs de transport maritime.

Site Web : www.env.gov.bc.ca/bcparks/fees/senior.html

Pour plus d'informations sur les frais de location d'un emplacement de camping, adressez-vous à tout bureau des agents du gouvernement au Service BC Centre ou contactez Service BC aux numéros ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867

Téléphone (Victoria) : 250-387-6121

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-661-8773

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, Grand Vancouver) : 604-775-0303

Musée royal de la Colombie-Britannique (Royal BC Museum)

Les aînés bénéficient de tarifs réduits au Royal BC Museum de Victoria, à titre individuel mais aussi en groupe (sur réservation). Pour plus d'informations, contactez le Royal BC Museum directement ou visitez son site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-888-447-7977

Téléphone (Victoria) : 250-356-7226

Courriel : reception@royalbcmuseum.bc.ca

Site Web : www.royalbcmuseum.bc.ca

Le Royal BC Museum fait appel à des bénévoles pour beaucoup de services et d'activités, notamment les programmes scolaires, les boutiques du Musée royal, les vestiaires, les salles de collections et d'activités commerciales, l'interprétation dans les salles d'exposition et l'accueil. Les aînés intéressés par le bénévolat

peuvent contacter le service du bénévolat du Royal BC Museum.

675, rue Belleville
Victoria, BC V8W 9W2
Téléphone (Victoria) : 250-387-7902

Jeux des aînés de la Colombie-Britannique (BC Seniors Games)

Les BC Seniors Games favorisent la participation active des aînés de 55 ans et plus aux sports et aux loisirs. Cette manifestation sportive annuelle se déroule sur quatre jours et attire plus de 3 500 participants parmi les personnes âgées, et des bénévoles de tous âges, venus de nombreuses collectivités de la Colombie-Britannique. Les participants s'y qualifient après avoir traversé des éliminatoires en régions. Les concurrents doivent être membres de la BC Seniors Games Society (Société des Jeux des aînés de la Colombie-Britannique) et s'acquitter d'un droit d'inscription. Le gouvernement provincial est l'un des principaux partenaires financiers des BC Seniors Games.

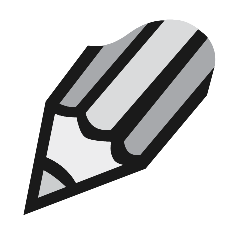
Pour obtenir plus d'informations sur les Jeux ou sur les compétitions régionales, contactez la BC Seniors Games Society. On peut trouver les coordonnées régionales de la BC Seniors Games Society sur la page « Contacts » du site Web de l'organisme.

Téléphone (Victoria) : 778-426-2940
Courriel : bcsgs@shaw.ca
Site Web : www.bcseniorsgames.org

Votre santé



QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

Passez-vous des examens dentaires et médicaux réguliers?

____

____

Préparez-vous vos rendez-vous médicaux (p. ex., en dressant préalablement une liste de questions à poser)?

____

Avez-vous pensé à la façon dont vous pourriez gérer la situation dans le cas d'un diagnostic de maladie chronique?

____

____

Avez-vous pensé à ce qui se passerait, en cas de problème sérieux de santé, si vous n'étiez pas capable de prendre d'importantes décisions à propos de vos soins de santé? Connaissez-vous la planification préalable des soins, les directives préalables et les mandats de représentation?

____

____

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.



Votre santé

Vous offrir le meilleur en matière de soins aux patients et de services de santé

Si vous êtes un aîné résidant en Colombie-Britannique, vous faites partie d'un secteur dynamique et en pleine croissance de la population de la province. De plus en plus d'aînés choisissent de vivre ici plutôt que partout ailleurs au Canada. Selon le recensement de 2006, près de 15 pour cent des Britanno-Colombiens sont âgés de 65 ans et plus, et ce pourcentage devrait considérablement augmenter dans les années à venir.

Le système de soins de santé de la Colombie-Britannique encourage les aînés à rester autonomes et en bonne santé le plus longtemps possible. Les services de santé accessibles et abordables de la province visent à répondre à vos besoins et à ceux de tous les aînés. Le gouvernement s'engage à faciliter l'accès aux informations sur les programmes et les services dont vous avez besoin. La première étape pour profiter de services de santé améliorés est de les connaître.

La présente section du Guide pour les aînés de la Colombie-Britannique fournit des informations sur le système de soins de santé provincial, sur l'aide aux déplacements en Colombie-Britannique pour raisons médicales, sur les programmes de santé et de bien-être et sur les soins purement médicaux. Les services énumérés ici vous fourniront des renseignements utiles sur la gestion de la maladie ou du handicap, les ressources sur l'aide à la vie autonome ou la planification de fin de vie.

Pour en savoir plus sur les outils et ressources d'information utiles pour la santé tels que le service téléphonique sans frais 8-1-1 d'HealthLink BC, veuillez visiter la section *Vos ressources* du présent guide.

Reportez-vous également à la section *Votre sécurité* de ce guide pour en savoir plus sur la planification en cas d'inaptitude et les démarches à suivre pour nommer quelqu'un qui prendra les décisions à votre place pour vos soins de santé et soins personnels si vous devenez inapte à le faire. Les mandats de représentation et la planification préalable des soins vous donnent l'assurance que tous les soins que vous recevrez correspondront à vos souhaits.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- Passez-vous régulièrement des examens dentaires et médicaux?
- Préparez-vous vos rendez-vous médicaux (p. ex, en dressant préalablement une liste de questions à poser)?
- Avez-vous pensé à la façon dont vous pourriez gérer la situation en cas de diagnostic d'une maladie chronique?
- Avez-vous pensé à ce qui se passerait, en cas de problème sérieux de santé, si vous n'étiez pas capable de prendre d'importantes décisions à propos de vos soins de santé? Connaissez-vous la planification préalable des soins, les directives préalables et les mandats de représentation?

SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le système de soins de santé de la Colombie-Britannique est régionalisé, c'est-à-dire qu'il prévoit que la responsabilité de la prestation et de la gestion directes de la plupart des services de santé relève des différentes régies régionales de la santé. L'autorité et la responsabilité ultimes de notre système de soins de santé public appartiennent au Ministry of Health. Le Ministère veille à ce que les régies régionales de la santé gèrent et fournissent des services de santé conformes à la législation provinciale, à la règlementation, aux politiques, aux normes et aux autres exigences fixées par le Ministry of Health.

Le Ministère coordonne plusieurs programmes à l'échelle provinciale, dont le service HealthLink BC, le régime de soins médicaux MSP (Medical Services Plan), le programme d'aide aux déplacements (Travel Assistance Program) et le programme d'assurance-médicaments PharmaCare.

Le service HealthLink BC peut répondre à vos questions en matière de soins de santé, vérifier vos symptômes et vous aiguiller vers les services de santé et les ressources nécessaires pour aider à mener une vie saine.

Appelez sans frais pour consulter un membre du personnel infirmier, un pharmacien ou un diététiste ou encore visitez le site Web d'HealthLink BC pour trouver facilement près de chez vous les services de santé dont vous avez besoin. Un service de traduction dans plus de 130 langues vous est offert sur demande.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1
Site Web : www.healthlinkbc.ca

Si vous éprouvez des difficultés à trouver ou à contacter les services de santé locaux, appelez Service BC pour obtenir de l'aide.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-661-8773
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, Grand Vancouver) : 604-775-0303

RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Vancouver Coastal Health

601, rue Broadway Ouest, 11e étage
Vancouver, BC V5Z 4C2
Téléphone (sans frais) : 1-866-884-0888
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-736-2033
Télécopieur : 604-875-4750
Site Web : www.vch.ca

Northern Health

299, rue Victoria, bureau 600
Prince George, BC V2L 5B8
Téléphone (sans frais) : 1-866-565-2999

Téléphone (Prince George) : 250-565-2649
Télécopieur : 250-565-2640
Site Web : www.northernhealth.ca

Interior Health

1815, route Kirschner, bureau 220
Kelowna, BC V1Y 4N7
Téléphone (Kelowna) : 250-862-4200
Télécopieur : 250-862-4201
Site Web : www.interiorhealth.ca

Fraser Health

Suite 400, Central City Tower
13450, 102e Avenue, bureau 400
Surrey, BC V3T 0H1
Téléphone (sans frais) : 1-877-935-5669
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-587-4600
Télécopieur : 604-587-4666
Site Web : www.fraserhealth.ca

Vancouver Island Health

1952, rue Bay
Victoria, BC V8R 1J8
Téléphone (sans frais) : 1-877-370-8699
Téléphone (Victoria) : 250-370-8699
Télécopieur : 250-370-8750
Site Web : www.viha.ca

Provincial Health Services Authority (PHSA)

1380, rue Burrard, bureau 700
Vancouver, BC V6Z 2H3
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-675-7400
Télécopieur : 604-708-2700
Site Web : www.phsa.ca

THINKHEALTH BC

Pour en savoir plus sur le système de soins de santé de la Colombie-Britannique et sur notre stratégie pour en assurer la viabilité et la pérennité, prenez connaissance de ThinkHealth BC.

La Colombie-Britannique est en mutation tout comme nos soins de santé. ThinkHealth BC est une plateforme de participation en ligne comprenant plusieurs vidéos sur les soins de santé dont l'objectif est de favoriser la discussion. Les Britanno-Colombiens peuvent y poser des questions, partager des réflexions ou faire des suggestions sur notre système de soins de santé provincial.

ThinkHealth BC s'inscrit dans l'Innovation and Change Agenda du Ministry of Health, un plan qui définit les orientations stratégiques du système de soins de santé pour l'avenir et les actions à mener par le gouvernement provincial pour en faire un système d'accès facile et pérenne.

Pour voir les vidéos, consulter le plan Innovation and Change Agenda et participer à la discussion, visitez le site Web.

Site Web : www.ThinkHealthBC.ca

HEALTHY FAMILIES BC

Informez-vous sur la saine alimentation et l'activité physique, découvrez des recettes santé et participez à nos blogues en ligne. L'éventail des programmes va de la planification du mode de vie en collaboration avec le médecin aux appels de services pour un diététiste et un spécialiste de l'activité physique, et plus encore.

Site Web : www.HealthyFamiliesBC.ca

HEALTHLINK BC

HealthLink BC regroupe les services de santé et d'information de la Colombie-Britannique les plus fiables et les plus reconnus. Il rassemble les services existants sur lesquels les Britanno-Colombiens peuvent compter pour obtenir des informations sur leur santé. Ils comprennent, entre autres, des services de soins infirmiers, des services de diététique, le service Pharmacist After Hours, les dossiers HealthLink BC File et le Guide-santé - Colombie-Britannique. Ces services sont élargis par la mise à disposition d'un service en ligne et téléphonique qui aide les résidents de la C.-B. à trouver dans leur région les ressources et installations sanitaires dont ils ont besoin.

HealthLink BC est le point d'accès aux informations et aux services de santé non urgents de la Colombie-Britannique. Le service HealthLink BC offre une assistance téléphonique et un accès à des documents en ligne qui font en sorte que le savoir-

faire et les services sanitaires sont à portée de main des résidents de la C.-B. Grâce aux programmes et aux services proposés par HealthLink BC, vous pouvez obtenir l'information dont vous avez besoin pour gérer vos problèmes de santé ou ceux de votre famille. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section *Vos ressources* de ce guide.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1
Site Web : www.healthlinkbc.ca

S'agit-il d'une urgence?

Composez le 9-1-1 (ou un numéro d'urgence local) s'il s'agit d'une urgence médicale nécessitant une intervention immédiate.

Téléphone (sans frais) : 9-1-1

En cas de possible intoxication ou d'une exposition à une substance toxique, appelez sans frais le Centre antipoison, ouvert 24 heures sur 24 :

Téléphone (sans frais) : 1-800-567-8911
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-682-5050

RÉGIME DE SOINS MÉDICAUX MSP (MEDICAL SERVICES PLAN)

Le régime de soins médicaux MSP de la Colombie-Britannique assure aux Britanno-Colombiens la fourniture par les médecins des services médicaux dont ils ont besoin ainsi que des services de laboratoire et d'investigations diagnostiques. Le régime MSP peut également offrir des prestations supplémentaires aux bénéficiaires admissibles.

Tous les résidents de la C.-B. sont tenus de s'inscrire auprès du régime de soins médicaux MSP et de payer une cotisation mensuelle, le cas échéant. Les nouveaux résidents ou les personnes qui reviennent s'établir en Colombie-Britannique sont admissibles à la couverture du régime après avoir observé une période d'attente qui s'étend normalement de la fin du mois d'arrivée à la fin des deux mois suivants. Pour que votre demande soit traitée dans les délais requis, vous devez demander la couverture offerte par le régime dès votre arrivée en Colombie-Britannique plutôt qu'à la fin de la période d'attente.

Subvention aux cotisations

Si vous avez un faible revenu et que vous êtes citoyen canadien ou immigrant reçu (résident permanent) depuis au moins les 12 derniers mois consécutifs, vous pouvez

être admissible à une subvention pour le versement de vos cotisations ou à une exonération du versement de celles-ci. Si vous avez le statut d'Indien ou d'Inuit, le gouvernement fédéral peut verser les cotisations pour vous. Deux programmes de subventions sont offerts aux résidents qui ont besoin d'une aide financière : la subvention régulière aux cotisations (Regular Premium Assistance), administrée par la Health Insurance BC, et une subvention ponctuelle aux cotisations (Temporary Premium Assistance), administrée par le Ministry of Finance (ministère des Finances). La grande majorité des résidents qui se qualifient pour une aide financière bénéficient du programme de subvention régulière aux cotisations.

Subvention régulière aux cotisations

Ce programme offre une subvention allant de 20 à 100 pour cent du montant de la cotisation en fonction du revenu net de la personne (ou des revenus nets combinés du couple) pour l'année d'imposition précédente. Ce montant est déduit selon l'âge, la composition de la famille, le handicap et le cumul de toute prestation universelle pour la garde d'enfants ou de tout revenu de régime enregistré d'épargne-invalidité déclaré, s'il y a lieu.

Pour faire une demande de subvention, vous devez remplir et retourner le formulaire approprié à la Health Insurance BC. Ce formulaire est accessible sur le site Web du Ministry of Health, auprès d'un bureau des agents du gouvernement au Service BC Centre ou en appelant la Health Insurance BC au numéro de téléphone ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7100
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-683-7151
Site Web : www.health.gov.bc.ca/exforms/msp.html

Subvention ponctuelle aux cotisations

Ce programme offre aux individus et aux familles admissibles une exonération du versement des cotisations au régime de soins médicaux MSP pour une courte période. Pour être admissible, vous devez remplir tous les critères suivants :

- vos cotisations au régime de soins médicaux MSP vous sont facturées directement;
- vous (et votre conjoint, s'il y a lieu) avez soumis une déclaration de revenus l'année précédente auprès de l'Agence du revenu du Canada;
- vous éprouvez des difficultés financières inattendues que vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir;
- les frais de subsistance de base de votre ménage dépassent le revenu total

de votre conjoint et de vous-même. Les frais de subsistance de base ne comprennent pas les dettes à la consommation ni le remboursement d'emprunts.

Une subvention ponctuelle aux cotisations au régime de soins médicaux MSP peut être accordée aux candidats admissibles pendant un maximum de six mois à compter de la date de réception de la demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou la trousse de demande de subvention, veuillez communiquer avec les services du programme de subvention ponctuelle aux cotisations du Ministry of Finance. Si vous faites une demande écrite ou par courriel, veuillez indiquer votre nom, votre numéro de carte BC Services, votre adresse et votre numéro de téléphone actuels.

Temporary Premium Assistance
B.P. 9627 STN PROV GOVT
Victoria, BC V8W 9P1
Téléphone (sans frais) : 1-800-207-2051
Téléphone (Victoria) : 250-356-8285
Courriel : TPA@gov.bc.ca

Prestations médicales

Le régime de soins médicaux MSP couvre les frais médicaux nécessaires dispensés par les médecins et les chirurgiens ainsi que les services radiodiagnostics et de laboratoire inscrits auprès du régime. En outre, le régime prend en charge les actes de chirurgie dentaire et buccale effectués obligatoirement en hôpital lorsqu'ils ont été prescrits.

Prestations supplémentaires

Le régime MSP peut également offrir des prestations supplémentaires aux bénéficiaires admissibles. Les bénéficiaires d'une subvention aux cotisations au régime MSP ont droit à un supplément de 23 $ par visite pour un maximum de 10 visites par année civile pour les services suivants : acupuncture, chiropratique, massothérapie, naturopathie, physiothérapie et podiatrie non chirurgicale.

La podiatrie chirurgicale est déjà prise en charge pour tous les bénéficiaires. Le régime couvre les examens de la vue courants pour les résidents de 18 ans et moins ou ceux de 65 ans et plus. Les examens de la vue médicalement nécessaires sont couverts pour tous les bénéficiaires. Le régime MSP participe à hauteur de 46,17 $ pour un examen de la vue pratiqué par un optométriste. Tous les prestataires de soins donnant droit à recevoir des prestations supplémentaires, y compris les optométristes,



peuvent facturer des frais supplémentaires à leurs patients, à condition qu'ils en soient informés à l'avance.

Qu'est-ce que la Health Insurance BC (HIBC)?

La Health Insurance BC est l'organisme qui administre au quotidien le régime de soins médicaux MSP et le programme d'assurance-médicaments PharmaCare pour le compte du Ministry of Health. L'organisme fournit de l'information sur les programmes et traite les demandes, exploite un centre de renseignements et s'occupe des documents et des technologies de l'information. La Health Insurance BC peut répondre à vos questions sur les deux programmes.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez visiter le site Web de la Health Insurance BC ou appeler le service automatisé sans frais tous les jours 24 heures sur 24, partout en Amérique du Nord. Un conseiller du service à la clientèle est à votre écoute du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 HNP.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7100
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-683-7151
Site Web : www.hibc.gov.bc.ca

Les demandes d'ordre général par la poste peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

Health Insurance BC
B.P. 9035, STN PROV GOVT
Victoria, BC V8W 9E3

Pour l'envoi d'un formulaire par la poste, utilisez l'adresse postale indiquée sur le formulaire.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez visiter le site Web du bureau des agents du gouvernement de votre Service BC Centre. Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique pour savoir si un bureau se trouve dans votre collectivité ou reportez-vous à la page Bureaux des agents du gouvernement des Service BC Centres dans la section *Vos ressources* du présent guide pour consulter la liste des Service BC Centres existants en Colombie-Britannique.

SERVICES MÉDICAUX EXCLUSIVEMENT

Les aînés à faible revenu qui sortent du programme provincial d'aide au revenu et adhèrent au programme de soutien du revenu du gouvernement fédéral peuvent être admissibles aux frais couverts par le régime de soins médicaux MSP et le programme

d'assurance-médicaments PharmaCare ainsi qu'aux soins dentaires et optométriques courants et à d'autres soins prescrits par un médecin.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site Web du Ministry of Social Development (ministère du Développement social).

Site Web : www.gov.bc.ca/meia/online_resource/health_supplements_and_programs/mso

PROGRAMME D'AIDE AUX DÉPLACEMENTS (TRAVEL ASSISTANCE PROGRAM – TAP)

Le programme d'aide aux déplacements TAP offre des rabais sur les déplacements des résidents admissibles de la C.-B. à l'intérieur de la province pour obtenir des services non urgents d'un spécialiste référé par un médecin. Les services ne doivent pas être offerts dans leur collectivité et les frais de déplacement ne doivent pas être couverts par une assurance de responsabilité civile ou d'autres programmes gouvernementaux. De plus, la recommandation d'un médecin est nécessaire. Pour ce faire, ce dernier doit remplir le formulaire TAP. Vous devez communiquer avec le programme TAP au numéro ci-dessous avant de vous déplacer pour obtenir un numéro de confirmation vous permettant de recevoir votre rabais.

Téléphone (sans frais) : 1-800-661-2668

Le programme TAP résulte d'un partenariat entre le Ministry of Health et les transporteurs privés qui fournissent des réductions de tarifs aux patients qui présentent un formulaire de confirmation TAP approuvé.

Le programme ne fournit pas d'aide financière directe aux patients pour leurs frais de déplacement et n'organise pas leurs déplacements. Les repas, l'hébergement, le kilométrage, le carburant et les frais de déplacement dans la localité ne relèvent pas du programme TAP et sont à la charge du patient. Aucun remboursement n'est effectué après le déplacement.

Une fois que vous avez obtenu le formulaire TAP rempli par votre médecin, appelez le service de demande automatisé du programme TAP, accessible tous les jours 24 heures sur 24.

Téléphone (sans frais) : 1-800-661-2668

Pour obtenir des informations générales sur le programme TAP, appelez en tout temps HealthLink BC au 8-1-1, de partout en Colombie-Britannique, ou visitez le site Web du programme.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1



Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1
Site Web : www.health.gov.bc.ca/tapbc

Vous pouvez également communiquer avec votre régie régionale de la santé (voir les coordonnées au début de cette section du guide) pour savoir si vous êtes admissible à d'autres programmes d'aide aux déplacements, notamment le programme Connexions Santé (Health Connections) décrit ci-dessous.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/tapbc/connections.html

CONNEXIONS SANTÉ (HEALTH CONNECTIONS)

Les régies régionales de la santé du Nord et de l'Intérieur (Northern Health Authority et Interior Health Authority) ont toutes les deux mis en place un programme appelé Connexions Santé (Health Connections).

Ce programme est le fruit d'un partenariat avec des fournisseurs privés ainsi qu'avec BC Transit et les districts régionaux. Dans chacune de ces régies régionales de la santé, Connexions Santé aide les patients à accéder plus facilement aux soins de santé en leur proposant des rendez-vous médicaux en temps opportun ainsi que de manière économique et pratique.

Northern Health Authority (NHA)

Le programme Connexions Santé de la Northern Health Authority consiste en un service de transport pour les patients qui ont besoin de se déplacer pour des rendez-vous médicaux dans le Nord de la Colombie-Britannique et à Vancouver, Kamloops et Grande Prairie.

Consultez les horaires d'autocar du programme sur le site Web de la NHA et appelez le numéro sans frais ci-dessous pour réserver une place. Veuillez avoir en main votre numéro de carte BC Services et les informations sur votre rendez-vous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-647-4997
Site Web : www.northernhealth.ca/YourHealth/NHConnectionsmedicaltravelservice.aspx

Interior Health Authority (IHA)

Pour obtenir plus d'informations sur le programme Health Connections de l'Interior Health Authority, veuillez visiter son site Web ou contacter la Health Insurance BC au numéro ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7100
Site Web : www.interiorhealth.ca/YourStay/GettingThere/Pages/default.aspx

SERVICES DE SOINS DE COURTE DURÉE À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Les régies régionales de la santé de la Colombie-Britannique offrent divers soins de courte durée et soins en milieu communautaire ainsi que des services institutionnels et des services de soutien spéciaux pour les personnes dont l'autonomie est fragilisée par des problèmes de santé. Le type d'aide varie d'une personne à l'autre et peut s'adapter au fil du temps.

Soins hospitaliers

Les résidents inscrits au régime de soins médicaux MSP et détenteurs d'une carte BC Services valide sont couverts pour la plupart des services fournis par les hôpitaux. L'assurance comprend les soins hospitaliers et les soins ambulatoires. Ces derniers soins sont ceux qui sont administrés dans un service d'urgence ou lors d'une intervention d'un jour sur rendez-vous.

Lorsque vous êtes admis dans un hôpital de la Colombie-Britannique pour des soins hospitaliers de courte durée, vous bénéficiez automatiquement d'un hébergement standard, de repas, de soins infirmiers et d'autres fournitures et services médicalement nécessaires. Vous bénéficiez aussi de toutes les radiographies et de tous les tests diagnostiques ou en laboratoire requis, des médicaments sur ordonnance, de la plupart des fournitures médicales, des fournitures chirurgicales courantes et des services de réadaptation offerts à l'hôpital.

Les patients doivent payer les fournitures et services utilisés dans l'hôpital qui ne sont pas médicalement nécessaires. Si vous demandez une chambre d'hôpital privée ou semi-privée, il vous faudra payer un supplément dont le montant est déterminé par chaque établissement. Cependant, certains régimes d'assurance-maladie personnels peuvent couvrir ces coûts. Les patients peuvent également être amenés à payer certains appareils médicaux non standards, mais ils doivent avoir donné leur consentement au préalable.

Les patients doivent également s'acquitter du paiement des fournitures et des équipements médicaux, et des prothèses qui ne sont pas implantées dans l'organisme, ainsi que des médicaments, qui seront utilisés au retour à la maison. Certains de ces éléments peuvent être couverts par le programme Fair PharmaCare, selon la situation du patient.

Soins à domicile et en milieu communautaire

Les services de soins à domicile et en milieu communautaire consistent en une gamme de soins de santé et de services de soutien offerte aux Britanno-Colombiens admissibles qui ont besoin de soins de courte et de longue durée, et de soins palliatifs

ou de réadaptation. Ces services sont fournis directement par les régies régionales de la santé ou grâce à des partenariats avec des fournisseurs de services et de logements à but non lucratif et à but lucratif.

Ces services sont destinés à soutenir ou à compléter, mais non à remplacer les efforts que déploient les personnes à prendre soin d'elles-mêmes avec l'aide de leur famille, de leurs amis et d'autres ressources de la collectivité. Les services de soutien à domicile comprennent les soins infirmiers communautaires, la réadaptation en milieu communautaire et le maintien à domicile. Les services en milieu communautaire comprennent les soins de jour pour adultes, les services d'aide à la vie autonome et les soins en établissement qui peuvent inclure les soins palliatifs. Des services de gestion de cas et des soins palliatifs sont fournis à domicile et dans la communauté. Selon le type de service et les revenus d'un individu, certains services peuvent comporter des frais. Communiquez avec votre régie régionale de la santé pour obtenir plus d'informations (voir les coordonnées au début de la présente section du guide).

Services de soins à domicile et en milieu communautaire

Ces services :

- aident les clients à conserver leur autonomie dans leur maison aussi longtemps que possible;
- comprennent des services d'aide à la vie autonome et des soins en établissement pour les clients qui ne sont plus en mesure de bénéficier d'un soutien à domicile;
- aident les clients à éviter, réduire ou retarder le besoin de soins hospitaliers ou en établissement;
- soutiennent les clients qui arrivent en fin de vie et leur famille en dispensant des soins palliatifs à domicile, dans un logement-services ou dans un établissement de soins.

Qui est admissible?

Pour être admissible aux services subventionnés de soins infirmiers communautaires ou de réadaptation en milieu communautaire (physiothérapie ou ergothérapie), le client doit répondre à tous les critères suivants :

- être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent (immigrant reçu ou en vertu d'un permis ministériel approuvé par le comité médical consultatif du Ministry of Health);
- être résident de la Colombie-Britannique;

- nécessiter des soins à domicile à la sortie de l'hôpital ou des soins palliatifs dans le cas d'une maladie limitant l'espérance de vie.

Pour être admissible aux services subventionnés par le gouvernement comme les services d'aide à la vie autonome, de soins de jour pour adultes, de gestion de cas, de soins en établissement ou de soins palliatifs, le client doit répondre à tous les critères suivants :

- avoir 19 ans ou plus;
- résider en Colombie-Britannique pendant la période de temps requise (en fonction du service offert); veuillez contacter votre régie régionale de la santé pour obtenir des informations à jour;
- être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent (immigrant reçu en vertu d'un permis ministériel approuvé par le comité médical consultatif du Ministry of Health);
- être incapable de conserver son autonomie en raison de problèmes de santé chroniques ou nécessiter des soins palliatifs en cas de maladie limitant l'espérance de vie.

Obtention des services

Pour obtenir des informations sur les soins à domicile et en milieu communautaire, veuillez communiquer avec le bureau des soins à domicile de votre régie régionale de la santé (voir les coordonnées au début de cette section du guide). Un parent, un ami ou un professionnel (médecin, membre de personnel infirmier, pharmacien ou travailleur social) peuvent également communiquer avec la régie de la santé pour le compte d'un client.

Lors de votre appel, un membre du personnel vous posera quelques questions afin de déterminer l'urgence de la situation et d'évaluer la nécessité qu'un professionnel de la santé visite le client pour effectuer une évaluation complète de ses besoins en soins.

Gestion de cas et coordination des soins

Afin de procéder à une telle évaluation, le professionnel de la santé (souvent désigné comme le gestionnaire de cas), qu'il s'agisse d'un membre de personnel infirmier en soins communautaires, d'un physiothérapeute ou d'un ergothérapeute, se rendra chez le client pour recueillir des informations qui l'aidera à évaluer ses besoins en matière de soins et sa capacité à gérer ses problèmes de santé avec l'aide de sa famille et des amis. Le professionnel de la santé peut recommander des soins à domicile, de l'aide à la vie autonome ou des soins en établissement spécialisé ainsi que d'autres ressources présentes dans la collectivité. Il peut également recommander et orienter le client vers des programmes spécifiques. Le professionnel de la santé restera en contact avec



le client aussi longtemps que nécessaire pour l'aider dans ses démarches ou faire les ajustements nécessaires si ses besoins changent.

Maintien à domicile

Les services de maintien à domicile permettent aux clients de rester dans leur maison en fournissant une aide personnelle aux activités de la vie courante comme la mobilité, l'alimentation, le levage et le transfert, le bain, le repérage, l'habillage et la toilette. Les services peuvent également comprendre des activités d'entretien sécuritaire s'ajoutant à l'aide personnelle, le cas échéant, ainsi que certaines tâches déléguées de soins infirmiers et de réadaptation.

Choix de ressources pour conserver son autonomie (Choice in supports for Independent Living – CSIL)

Le programme CSIL offre une alternative aux clients admissibles au service de maintien à domicile. Le programme vise à permettre aux Britanno-Colombiens ayant des incapacités physiques et nécessitant des soins aigus de disposer d'une plus grande flexibilité dans l'organisation de leur maintien à domicile. Ces derniers reçoivent des fonds pour se procurer leurs propres services. Ils peuvent ainsi gérer, coordonner et assumer financièrement le recrutement, l'embauche, la formation, la planification et la supervision des aides de maintien à domicile.

Les membres de la famille qui fournissent soins et aide peuvent être rétribués en vertu de ce programme. Les aînés et les personnes handicapées qui ne peuvent pas ou qui peinent à s'occuper de leurs propres soins peuvent obtenir de l'aide financière en vertu du programme CSIL par l'entremise de l'équipe de maintien à domicile établie par le client ou d'un représentant nommé par celui-ci dans un mandat de représentation.

Le professionnel de la santé chargé de coordonner vos soins peut vous fournir plus de renseignements sur la façon d'établir une équipe de maintien à domicile qui gérera le programme CSIL en votre nom.

Maintien à domicile non médical

En vertu du programme de services non médicaux de maintien à domicile de la Colombie-Britannique, un nombre croissant d'aînés de 65 ans et plus ont accès à divers services comme le transport aux rendez-vous médicaux, l'entretien ménager, l'entretien de la maison et du terrain, les visites amicales, l'information et l'orientation afin de les aider à vieillir en santé à domicile. Ce programme, géré par l'United Way du Lower Mainland (UWLM), coordonne des services non médicaux de maintien à domicile pour les aînés dans de nombreuses collectivités à travers la province. Pour plus d'informations, contactez l'UWLM.

Téléphone (Vancouver) : 604-294-8929.

Soins infirmiers et réadaptation communautaires

Des services non urgents de soins infirmiers et de réadaptation communautaires sont offerts à domicile, au besoin, pour venir en aide aux personnes atteintes de maladies aiguës ou chroniques afin de favoriser leur rétablissement après leur hospitalisation et dans le cadre de soins palliatifs.

Soins de jour pour adultes

Les services de soins de jour pour adultes consistent en des groupes d'entraide et des activités qui permettent aux aînés et aux adultes handicapés de conserver leur autonomie dans la collectivité. Par la même occasion, ils offrent aux fournisseurs de soins de courtes périodes de répit. Les activités varient d'un centre à l'autre, mais peuvent comprendre de l'aide personnelle, des soins infirmiers ou de réadaptation, un programme structuré d'activités sociales et récréatives thérapeutiques ainsi qu'un soutien et des moments de répit aux fournisseurs de soins.

Relève et répit pour les fournisseurs de soins

Des services variés sont proposés, d'une part aux fournisseurs de soins, afin de leur offrir une relève temporaire pour les soulager de la charge émotionnelle et physique que les soins prodigués à un ami ou à un membre de la famille leur fait subir. D'autre part, des services de soutien ponctuels sont proposés au client afin d'accroître son autonomie. Ces services permettent aux fournisseurs de soins de renouer avec des activités communautaires ou de faire le plein d'énergie afin de pouvoir continuer à prodiguer des soins de qualité.

Ce moment de répit peut inclure une aide à domicile ou des soins de jour pour adultes ou encore un court séjour dans un établissement de soins.

Aide à la vie autonome (Assisted Living)

Le programme d'aide à la vie autonome permet d'offrir des lieux d'hébergement et des services d'accueil et de soins personnels pour les adultes qui peuvent conserver leur autonomie, mais qui ont besoin d'une aide régulière dans leurs activités quotidiennes pour des raisons liées à l'âge, à la maladie ou au handicap.

Ces lieux d'hébergement sont variés et peuvent aller du logement dans un complexe d'immeubles à la maison adaptée. Quant au logement, il va de l'appartement d'une pièce aux appartements privés et autonomes. Les services peuvent inclure l'aide au bain, la toilette, l'habillage et les déplacements. Les services suivants sont également proposés : repas,

ménage, blanchisserie, activités sociales et récréatives ainsi qu'un système d'intervention d'urgence 24 heures sur 24. En Colombie-Britannique, il existe à la fois des logements-services privés et des résidences-services subventionnés par le gouvernement.

Pour obtenir des informations sur les logements-services et les résidences-services de votre région ainsi que sur le processus d'admission, les services fournis et les coûts associés à ce programme, communiquez avec un professionnel de la santé ou un gestionnaire de cas.

En Colombie-Britannique, tous les logements-services et résidences-services doivent être enregistrés auprès du Bureau du registraire d'aide à la vie autonome (Assisted Living Registrar). Le Bureau s'assure que les plaintes relatives à la santé et à la sécurité sont traitées rapidement et de façon efficace, et que les établissements sont gérés de manière à protéger la santé et la sécurité des résidents (voir Bureau du registraire d'aide à la vie autonome [Office of the Assisted Living Registrar] dans la section *Votre sécurité* du présent guide).

Pour obtenir des informations sur le programme Independent Living BC (Aide à la vie autonome en C.-B.), reportez-vous à la section *Votre lieu de vie* de ce guide, ou visitez le site Web de BC Housing.

Site Web : www.bchousing.org/Initiatives/Creating/ILBC

Soins en établissement

Des soins en établissement sont proposés aux clients qui ont besoin d'une surveillance infirmière professionnelle 24 heures sur 24 et qui ne peuvent plus être maintenus à domicile. Les soins en établissement offrent un cadre idéal de protection et de soutien aux aînés et personnes handicapées qui ont besoin de soins complexes. En Colombie-Britannique, il existe à la fois des logements-services privés et des résidences subventionnées par le gouvernement.

Les clients ayant le plus besoin d'assistance et les cas urgents ont la priorité pour obtenir une place dans un établissement de soins subventionné par les deniers publics. Pour obtenir des informations sur les établissements de votre région ainsi que sur le processus d'admission, les services fournis et les coûts associés, communiquez avec un professionnel de la santé ou un gestionnaire de cas.

En Colombie-Britannique, les établissements de soins doivent être accrédités. Les coordonnées des établissements de soins locaux subventionnés par le gouvernement figurent sur le site Web de votre régie régionale de la santé. D'autres informations sur les établissements de soins accrédités sont offertes en ligne, notamment les derniers rapports d'inspection.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/ccf/adult_care.html

Foyers de groupe

Les adultes handicapés ont souvent la possibilité de vivre de façon autonome dans leur collectivité grâce aux foyers de groupe publics. Ces foyers sont des logements sûrs et abordables qui accueillent généralement de quatre à six résidents. Ils offrent un hébergement à court ou à long terme, le soutien et les soins nécessaires à l'autonomie des résidents ainsi qu'une aide pour assumer leurs responsabilités à l'égard des tâches ménagères, des activités professionnelles et des relations sociales.

Familles d'accueil

Les familles d'accueil permettent aux résidents de profiter d'une atmosphère similaire à celle que l'on retrouve à la maison. Les services offerts à deux personnes maximum comprennent les repas, l'entretien ménager et une aide aux activités quotidiennes. Les familles d'accueil se concentrent surtout dans les zones rurales et permettent aux résidents de vivre dans leur collectivité.

Soins palliatifs

Les soins palliatifs visent à soulager et à préserver le confort, la dignité et la qualité de vie des clients en fin de vie de sorte qu'ils puissent consacrer leur énergie et leur temps à ce qui est le plus important pour eux. Les soins palliatifs sont prodigués à domicile ou dans un lieu reflétant une atmosphère familiale, dans une résidence-services et dans un établissement de soins qui dispense des soins palliatifs.

Centres de soins palliatifs

Les Britanno-Colombiens en phase terminale ou qui se préparent à la mort et qui ne nécessitent pas de soins hospitaliers de courte durée peuvent préférer passer le temps qui leur reste dans un centre de soins palliatifs. Les centres de soins palliatifs sont des endroits chaleureux où l'on prodigue des soins médicaux et infirmiers de fin de vie, où l'on soulage les symptômes et la douleur et où l'on offre de l'aide psychosociale et spirituelle et du soutien dans le deuil. Certains centres offrent des services en milieu communautaire pour ceux qui préfèrent recevoir ces soins chez eux.

Programme de soins palliatifs de la Colombie-Britannique (BC Palliative Care Benefits Program)

Le BC Palliative Care Benefits Program offre des soins palliatifs à domicile aux personnes de tous âges qui sont en fin de vie. Les Britanno-Colombiens peuvent faire la demande de tels soins auprès de leur médecin. Le programme couvre, par le truchement du plan « P » de PharmaCare, les médicaments utilisés en soins palliatifs, et certaines fournitures et certains matériels médicaux gérés par les régies



régionales de la santé.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharme/plans

Pour plus d'informations

Pour obtenir plus d'informations sur les soins à domicile et en milieu communautaire, visitez le site Web de ces services.

Site Web : www.healthservices.gov.bc.ca/hcc/index.html

BUREAUX DE QUALITÉ DES SOINS AUX PATIENTS (PATIENT CARE QUALITY OFFICES – PCQO)

Si vous désirez porter plainte au sujet de la qualité des soins que vous-même ou qu'une personne de votre entourage avez reçus, vous pouvez vous adresser au Patient Care Quality Office de votre régie régionale de la santé. Le personnel du PCQO tentera de trouver une solution avec la personne qui dépose la plainte et fournira une réponse dans les 40 jours ouvrables.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Vous pouvez vous adresser à un préposé pendant ces heures. Les bureaux sont fermés les fins de semaine et jours fériés, mais l'envoi d'un message par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel est possible.

Vancouver Island Health Authority Patient Care Quality Office

Royal Jubilee Hospital Memorial Pavilion
Watson Wing, salle 315
1952, rue Bay
Victoria, BC V8R 1J8
Téléphone (sans frais) : 1-877-977-5797
Télécopieur : 250-370-8713
Courriel : patientcarequalityoffice@viha.ca
Site Web : www.viha.ca/patientcarequalityoffice

Vancouver Coastal Health Authority Patient Care Quality Office

855, 12e Avenue Ouest, salle CP-380
Vancouver, BC V5Z 1M9
Téléphone (sans frais) : 1-877-993-9199
Télécopieur : 604-875-5545
Courriel : pcqo@vch.ca

Site Web : www.vch.ca/your_stay/patient_care_quality_office/patient-care-quality-office/patient_care_quality_office

Fraser Health Authority Patient Care Quality Office

11762, rue Laity, 4e étage
Maple Ridge, BC V2X 5A3
Téléphone (sans frais) : 1-877-880-8823
Télécopieur : 604-463-1888
Courriel : pcqoffice@fraserhealth.ca
Site Web : www.fraserhealth.ca/find_us/services/our_services?&program_id=10342

Interior Health Authority Patient Care Quality Office

1815, chemin Kirschner, bureau 220
Kelowna, BC V1Y 4N7
Tel: 1-877-442-2001
Télécopieur : 250-870-4670
Courriel : patient.concerns@interiorhealth.ca
Site Web : www.interiorhealth.ca/YourCare/PatientCareQualityOffice/Pages/default.aspx

Northern Health Authority Patient Care Quality Office

299, rue Victoria, 6e étage
Prince George, BC V2L 5B8
Téléphone (sans frais) : 1-877-677-7715
Télécopieur : 250-565-2640
Courriel : patientcarequalityoffice@northernhealth.ca
Site Web : www.northernhealth.ca/OurServices/PatientCareQualityOffice.aspx

Provincial Health Services Authority Patient Care Quality Office

(comprend, entre autres, les organismes et services provinciaux BC Ambulance Services, BC Cancer Agency, BC Renal Agency, BC Transplant ainsi que BC Women's Hospital et Children's Hospital)

Women's Health Centre, salle F404, 4e étage
4500, rue Oak
Vancouver, BC V6H 3N1
Téléphone (sans frais) : 1-888-875-3256



Télécopieur : 604-875-3813
Courriel : pcqo@phsa.ca
Site Web : www.phsa.ca/AboutPHSA/PHSA-Patient-Care-Quality-Office/default.htm

Commission d'examen de la qualité des soins aux patients (Patient Care Quality Review Board)

Si vous estimez que votre plainte n'a pas été traitée de façon satisfaisante par un bureau du PCQO, vous pouvez communiquer avec le Patient Care Quality Review Board (la Commission). La Commission, indépendante des régies régionales de la santé, examinera l'enquête menée par la régie de la santé à la suite de la plainte et les réponses apportées. À l'issue de l'examen, la Commission pourra faire des recommandations à la régie de la santé ou au ministre de la Santé pour tenter de résoudre la plainte et améliorer la qualité des soins.

Les demandes d'examen peuvent être faites par écrit ou par téléphone. Les formulaires de demande d'examen peuvent être téléchargés et imprimés depuis le site de la Commission ou vous être envoyés par courrier. Une fois rempli, le formulaire de demande de révision peut être soumis par courrier, télécopieur ou courriel. Les coordonnées de la Commission sont indiquées ci-dessous.

Patient Care Quality Review Board
B.P. 9643
Victoria, BC V8W 9P1
Téléphone (sans frais) : 1-866-952-2448
Télécopieur : 250-952-2428
Courriel : contact@patientcarequalityreviewboard.ca
Site Web : www.patientcarequalityreviewboard.ca

LIGNE DE SOUTIEN POUR LES SOINS DE SANTÉ DES AÎNÉS (SENIORS HEALTH CARE SUPPORT LINE)

La Seniors Health Care Support Line permet aux aînés et à leurs familles ou à d'autres proches d'exprimer leurs préoccupations dans le domaine de la santé. Cette ligne téléphonique s'ajoute aux moyens d'action mis en place par le Ministry of Health pour venir en aide aux aînés ayant des besoins complexes. La ligne a été créée spécialement pour les aînés qui ont un problème relatif à l'accès aux soins de santé en Colombie-Britannique ou aux soins prodigués par un prestataire de services de santé, et qui n'ont pas résolu leur difficulté à temps par les canaux existants du système de santé. Des services de traduction sont offerts. La ligne de soutien pour les soins de santé des aînés est accessible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 HNP, à

l'exclusion des jours fériés.

Téléphone (Victoria) : 250- 952-3181
Téléphone (sans frais) : 1-877- 952-3181

PROGRAMME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS PHARMACARE

Le programme d'assurance-médicaments PharmaCare subventionne les médicaments sur ordonnance ainsi que les fournitures et matériels médicaux admissibles. Le programme fournit une aide financière aux Britanno-Colombiens par l'entremise du programme Fair PharmaCare et d'autres programmes spécifiques.

Programme Fair PharmaCare de la C.-B.

Le programme Fair PharmaCare est réservé aux personnes les plus démunies et l'aide est calculée en fonction de leur revenu net. Il requiert un enregistrement unique.

Pour s'inscrire à Fair PharmaCare

Vous pouvez vous inscrire au programme Fair PharmaCare par téléphone ou sur Internet. Il n'y a aucuns frais pour vous inscrire ni de cotisations à verser. Le numéro de téléphone et l'adresse du site Web sont indiqués ci-après. Toutes les pièces nécessaires à votre inscription et, le cas échéant, celle de votre conjoint, sont les suivantes :

- la carte BC Services;
- le montant de votre revenu net d'il y a deux ans inscrit à la ligne 236 de votre déclaration de revenus ou figurant sur l'avis de cotisation transmis par l'Agence du revenu du Canada;
- votre numéro d'assurance sociale;
- votre date de naissance

Une fois votre inscription effectuée, PharmaCare vous fera parvenir un formulaire de consentement. N'oubliez pas de signer et de retourner ce formulaire.

PharmaCare calcule votre aide en fonction de votre revenu familial net des deux dernières années (p. ex., l'aide en 2012 sera calculée selon les revenus de 2010). En cas de diminution importante du revenu familial net (10 pour cent ou plus) depuis l'année de référence, vous pouvez faire une demande pour qu'un nouveau calcul de votre couverture soit effectué sur la base des informations les plus récentes sur votre revenu.



Quels médicaments ce programme couvre–t-il?

La liste des médicaments pris en charge par le programme Fair PharmaCare et les autres programmes liés à PharmaCare est accessible au moyen de l'outil de recherche de médicaments en ligne.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharmacare/benefitslookup

Si vous prenez un médicament qui fait l'objet d'une étude pour une éventuelle couverture par PharmaCare, vous pouvez participer au processus gouvernemental d'examen des médicaments du programme PharmaCare. PharmaCare est à l'écoute des opinions et des recommandations émises par les fournisseurs de soins et les groupes de patients. Pour obtenir plus d'informations, visitez la page « Your Voice » du site Web du Ministry of Health.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharmacare/yourvoice

Élargissement de l'aide

Vous pouvez être admissible à une couverture plus large du programme PharmaCare dans l'une des éventualités suivantes :

- votre revenu a diminué de 10 pour cent ou plus;
- votre conjoint a récemment déménagé pour vivre de façon permanente dans un établissement de soins et le fait d'inclure son revenu dans le calcul de votre couverture vous met dans la difficulté.

Pour obtenir plus d'informations, y compris en pendjabi et en chinois simplifié et traditionnel, visitez le site Web suivant.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharmacare/plani/increv.html

Option de versements mensuels de la franchise

Les Britanno-Colombiens aux revenus les plus faibles n'ont pas de franchise à verser et reçoivent une assistance immédiate pour les ordonnances admissibles en vertu du programme d'assurance-médicaments Fair PharmaCare.

Toutes les autres familles doivent s'acquitter d'une franchise calculée en fonction de leur revenu familial net. PharmaCare offre une option de versements pour aider ces familles.

Une fois inscrites à l'option de versements mensuels, les familles paient la franchise de Fair PharmaCare par versements mensuels et reçoivent aussitôt l'aide correspondant aux médicaments d'ordonnance admissibles.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharmacare/plani/monthlypayindex.html

Autres renseignements utiles

Vous pouvez également en savoir plus sur l'utilisation rationnelle des médicaments sur le site Web de Medication Matters.

Site Web : www.medmatters.bc.ca/info-public.html

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme PharmaCare

La Health Insurance BC administre le programme PharmaCare et le régime de soins médicaux MSP pour le compte du Ministry of Health. La Health Insurance BC répond à vos questions sur le programme et le régime. Des conseillers au service à la clientèle sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et le samedi, de 8 h à 16 h.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme PharmaCare ou pour vous inscrire au programme Fair PharmaCare, vous pouvez contacter la Health Insurance BC ou visiter le site Web du programme d'assurance-médicaments PharmaCare.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7100
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-683-7151
Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharmacare

SERVICES EN SANTÉ MENTALE ET EN TOXICOMANIE

Le Ministry of Health offre un système intégré et complet de services en santé mentale et en toxicomanie par l'entremise des régies régionales de la santé. Ces services sont axés sur la promotion de la santé, la prévention, la réduction des préjudices, le traitement, la réadaptation et le rétablissement ainsi que sur le soutien des aidants naturels et des familles en matière d'autogestion de la santé et de résilience. Les services en santé mentale et en toxicomanie s'adressent à différents groupes d'âge, y compris les aînés, et comprennent ce qui suit :

- l'évaluation;
- les services d'urgence;
- la désintoxication;
- le traitement;
- les services en établissement;
- les thérapies individuelles et de groupe;
- le soutien et la sensibilisation des fournisseurs de soins;
- la réadaptation;

- la participation de la famille et le soutien à la famille;
- les consultations.

Même si les aînés ont acquis de longue date des capacités d'adaptation au stress qu'ils vivent au quotidien, ils sont exposés autant que les autres membres de la société aux effets de la maladie mentale et de la toxicomanie. Les principaux problèmes sont ceux liés à la dépression, à l'anxiété, à l'usage problématique de substances nocives comme l'alcool, et à la démence sénile. Le traitement de la santé mentale des aînés se complexifie souvent en raison de la présence d'une douleur chronique ou d'un autre problème de santé physique. Les services en santé mentale des aînés mettent souvent l'accent sur la nécessaire collaboration du médecin de famille ou des services de soins à domicile et en milieu communautaire.

Contactez votre régie régionale de la santé pour obtenir des informations sur les services offerts (voir les coordonnées au début de cette section du guide). Les ressources suivantes à l'échelle provinciale peuvent également vous être utiles.

La Société Alzheimer

La Société Alzheimer est présente à trois niveaux (national, provincial et local). Ces entités collaborent étroitement entre elles pour former un réseau national de services aux Canadiens atteints de la maladie d'Alzheimer et d'autres types de démences. Cet organisme bénévole à but non lucratif fournit à l'échelle provinciale des services de soutien et des programmes de sensibilisation aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi qu'aux familles, médecins et prestataires de soins de santé.

Téléphone (sans frais) : 1-800-667-3742
Téléphone (Vancouver) : 604-681-6530

Pour obtenir des informations sur les services fournis par la Société Alzheimer dans la région de l'Intérieur de la C.-B., veuillez communiquer avec les centres de ressources de la Société Alzheimer.

Site Web : www.alzheimerbc.org

Ligne téléphonique d'aide pour les questions sur la démence (Dementia Help Line), du mardi au vendredi, de 10 h à 16 h.
Téléphone (sans frais) : 1-800-936-6033
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-681-8651

Premier lien (First Link©)

Dans toute la province, des bénévoles formés, en collaboration avec des professionnels, répondent au téléphone aux personnes en situation de détresse

émotionnelle. Pour communiquer avec les services de votre région, veuillez consulter la section des numéros d'urgence de votre annuaire téléphonique ou composer les numéros suivants. Des services de traduction sont offerts.

Site Web : www.alzheimerbc.org/We-Can-Help/First-Link.aspx

Centre d'intervention d'urgence et de prévention du suicide de la Colombie-Britannique (Crisis Intervention and Suicide Prevention Centre of British Columbia)

Dans toute la province, des bénévoles formés, en collaboration avec des professionnels, répondent au téléphone aux personnes en situation de détresse émotionnelle. Pour communiquer avec les services de votre région, veuillez consulter la section des numéros d'urgence de votre annuaire téléphonique ou composer les numéros suivants. Des services de traduction sont offerts.

Téléphone (ligne d'écoute téléphonique 24 heures, sans frais) : 1-866-661-3311
Téléphone (Vancouver) : 604-872-3311
Téléphone (crise liée à un suicide, sans frais) : 1-800-784-2433
Site Web : www.crisiscentre.bc.ca

Services d'information et d'orientation sur l'alcool et les drogues de la C.-B. (BC Alcohol and Drug Information and Referral Service)

Ce service peut vous aiguiller vers des services de consultation et des ressources dans votre collectivité. Il est accessible 24 heures sur 24.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-1441
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-9382

Partenaires de la C.-B. pour l'information en santé mentale et en toxicomanie (BC Partners for Mental Health and Substance Use Information)

Sept organismes provinciaux en santé mentale et en toxicomanie travaillent de concert pour fournir des informations factuelles sur la santé mentale et la toxicomanie. Les organismes suivants font partie du programme BC Partners.

- Anxiety Disorders Association of BC;
- Jessie's Hope Society;
- BC Schizophrenia Society;



- Association canadienne pour la santé mentale, division de la C.-B.;
- Centre for Addictions Research of BC;
- FORCE Society for Kids' Mental Health Care;
- Mood Disorders Association of BC.

Une ligne d'information sans frais et accessible 24 heures sur 24 fournit des renseignements enregistrés sur divers troubles de santé mentale et de toxicomanie, y compris les symptômes, les causes, les traitements, les solutions possibles, les groupes de soutien et les ressources communautaires. Le site Web est une excellente source d'information pour les personnes et les familles.

Téléphone (sans frais) : 1-800-661-2121
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-669-7600
Site Web : www.heretohelp.bc.ca

Centre de recherche sur les toxicomanies de la C.-B. (Centre for Addictions Research of BC)
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-408-7753
Site Web : www.carbc.ca

Jeu compulsif

La ligne d'aide sur le jeu compulsif est un service confidentiel et sans frais, accessible à tous les Britanno-Colombiens. La ligne d'aide fournit des informations et de l'orientation tous les jours 24 heures sur 24. Des spécialistes de l'information et de l'orientation peuvent apporter une réponse immédiate aux joueurs compulsifs, à leurs familles et amis, et peuvent orienter les appelants vers des services professionnels de consultation pour problèmes de jeu compulsif à travers la province.

Téléphone (sans frais) : 1-888-795-6111
Téléphone (sourds ou malentendants, appels à frais virés acceptés) : 604-875-0885
Site Web : www.bcresponsiblegambling.ca

Association des lésés cérébraux de la C.-B.

L'Association canadienne des lésés cérébraux fait la promotion de la recherche post-traumatique ainsi que la sensibilisation et la défense des droits des Canadiens touchés par des lésions cérébrales.

L'Association des lésés cérébraux de la Colombie-Britannique est un organisme provincial voué à la promotion d'une meilleure qualité de vie des personnes vivant

avec une lésion cérébrale acquise, grâce à des programmes de sensibilisation, d'information, de prévention, de soutien et de défense des droits.

B.P. 2324, Chilliwack, BC V2R 1A7
Téléphone (sans frais) : 1-877-858-1788
Téléphone (Vancouver) : 604-465-1783

SERVICES AMBULANCIERS DE LA C.-B. (BC AMBULANCE SERVICE)

Le BC Ambulance Service fournit aux résidents de la Colombie-Britannique des services de transport par ambulance par route et par voie aérienne.

La province de la Colombie-Britannique subventionne environ 90 pour cent du coût de transport par ambulance d'un patient. Lorsqu'une urgence médicale nécessite un transport par ambulance, le patient doit régler des frais d'utilisation de 80 $. En cas de difficultés financières, la section des revenus du Ministry of Health peut proposer un échéancier de versements.

Si une ambulance est appelée par le patient, par la famille du patient ou par un établissement de soins, et que le patient n'est pas transporté à l'hôpital, des frais de 50 $ s'appliquent.

En cas d'urgence médicale :

- appelez le 9-1-1, si le service est offert, ou
- appelez le numéro d'urgence indiqué sur la couverture intérieure de votre annuaire téléphonique, ou
- si vous n'avez pas accès à un annuaire téléphonique, appelez l'opérateur téléphoniste en composant le 0.

Voici les coordonnées pour obtenir plus d'informations sur les services ambulanciers :

Téléphone (Victoria) : 250-953-3298
Site Web : www.bcas.ca

Pour le service de la facturation, contactez :

British Columbia Ambulance Service
Ambulance Billing Department
B.P. 9676 STN PROV GOVT
Victoria, BC V8W 9P7
Téléphone (sans frais) : 1-800-665-7199
Site Web : www.bcas.ca/EN/main/about/fees.html



SANTÉ PUBLIQUE

Les bureaux de santé publique établis dans toutes les régions de la Colombie-Britannique offrent divers services. Ceux-ci visent à assurer la santé et l'autonomie des aînés tout en contribuant à la santé des familles et de la collectivité. Ils comprennent des ressources en nutrition et en vaccination.

Services de vaccination

Les informations sur les possibilités d'accès à la vaccination, notamment contre la grippe et le pneumocoque, peuvent être obtenues en communiquant avec votre bureau local de santé publique, dont les coordonnées figurent dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

Si vous préférez, vous pouvez visiter notre site Web pour obtenir des informations utiles sur la vaccination ainsi que les coordonnées des cliniques de vaccination pendant la saison de la grippe.

Site Web : www.immunizebc.ca

Pour trouver un pharmacien autorisé à administrer les vaccins, voir le site Web suivant.

Site Web : www.medmatters.bc.ca/info-hprof/pcs-vaccines.html

VIVRE EN SANTÉ AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE (LIVING A HEALTHY LIFE WITH CHRONIC CONDITIONS)

Programme de gestion des maladies chroniques

Le gouvernement de la C.-B. fournit une aide financière aux régies régionales de la santé qui collaborent avec le Centre sur le vieillissement de l'Université de Victoria (University of Victoria Centre on Aging) pour offrir un éventail de programmes de sensibilisation de six semaines aux personnes atteintes de maladies chroniques comme l'arthrite, le diabète et les maladies pulmonaires. Ces programmes comprennent :

- l'autogestion de la maladie chronique, formation offerte en anglais, en cantonais, en mandarin et en pendjabi, et offerte en anglais aux jeunes et aux collectivités des Premières nations;
- l'autogestion de la douleur chronique et du diabète, les choix actifs en matière de santé, le maintien de l'équilibre et la réduction du risque de chutes;
- un programme est également offert en ligne.

Pour obtenir plus d'informations, visitez le site Web du Centre sur le vieillissement de l'Université de Victoria, ou appelez la ligne d'information sur les programmes.

Téléphone (sans frais) : 1-866-902-3767
Site Web : www.selfmanagementbc.ca

Rebondissez et récupérez votre santé (Bounce Back: Reclaim Your Health)

Le programme Bounce Back: Reclaim Your Health est constitué de ressources et de services pour les personnes atteintes de problèmes de santé chroniques et qui vivent des symptômes de douleur, de dépression ou d'anxiété. Le programme comprend un coaching par téléphone et un DVD composé d'une série de modules d'auto-assistance intitulé Vivre sa vie au maximum (Living Life to the Full). Le volet coaching du programme Bounce Back est accessible partout en Colombie-Britannique alors que le DVD peut être consulté dans tous les bureaux de médecins de famille. Le DVD est offert en anglais, en mandarin et en cantonais, et le coaching est offert en anglais et en cantonais. Pour en savoir plus sur ce programme, les aînés sont invités à en parler avec leur médecin de famille.

Le programme Bounce Back: Reclaim Your Health est offert par la division britanno-colombienne de l'Association canadienne de santé mentale et est commandité par le Ministry of Health de la Colombie-Britannique.

Site Web : www.cmha.bc.ca/how-we-can-help/adults/bounceback

Forums publics et accès en ligne – Réseau interculturel de santé en ligne de la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique (University of British Columbia Faculty of Medicine Intercultural Online Health Network)

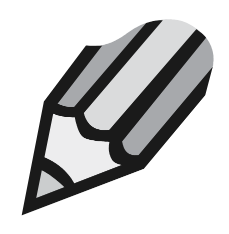
Le gouvernement de la C.-B. apporte un soutien financier au Intercultural Online Health Network de la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique. L'objectif de l'aide est de fournir à la population multiculturelle de la Colombie-Britannique des informations fiables, adaptées aux particularités culturelles et linguistiques de la clientèle, dans le domaine de la santé et de la gestion des maladies chroniques. Pour ce faire, le Réseau utilise les forums publics et l'initiative Cybersanté. L'accès à l'information peut se faire en personne, en ligne dans les forums ou une fois les activités achevées.

Site Web : www.iconproject.org

Votre lieu de vie



QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

Avez-vous songé à la façon dont vos besoins de logement pourront changer à mesure que vous avancez en âge? (p. ex., devrez-vous réduire les dimensions de votre lieu de résidence?)

____

____

Souhaitez-vous être plus proche des commerces, des transports publics, des services médicaux et d'autres services dans le cas où vous ne seriez plus en mesure de conduire votre véhicule?

____

____

Votre domicile actuel peut-il être adapté à vos besoins futurs?

____

____

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.

Votre lieu de vie

Possibilités de logement pour la population grandissante d'aînés

Qu'il s'agisse de vivre de manière autonome dans la maison familiale ou de profiter des programmes et du soutien fournis pour l'aide à la vie autonome, les aînés de la Colombie-Britannique disposent d'un large éventail de possibilités de logement. Cependant, il est essentiel de planifier pour le futur. En 2029, près de 30 pour cent des aînés du Canada seront âgés de 75 à 84 ans, et 13 pour cent auront plus de 85 ans. Comme l'espérance de vie s'accroît, beaucoup plus d'aînés pourront conserver une grande autonomie. D'autres auront besoin davantage de soutien. Le gouvernement provincial s'emploie fermement à satisfaire les besoins de logement particuliers d'un groupe diversifié d'aînés en leur fournissant une panoplie de programmes et de services.

Dans la présente section, vous trouverez des informations sur le programme d'aide à la vie autonome Independent Living BC, sur la subvention pour les aînés propriétaires d'une maison, sur le logement abordable, sur l'évaluation - et le report du paiement - de l'impôt foncier, et sur la façon de recevoir de l'aide pour rénover et adapter votre maison. Vous pourriez même recevoir une remise en argent pour vos rénovations domiciliaires éconergétiques.

L'aide à la vie autonome est un service crucial pour notre population vieillissante. Plus de 4 000 logements abordables avec assistance ont été créés grâce à des partenariats entre le gouvernement provincial et divers organismes de services à but non lucratif. Ces logements comprennent l'hébergement, les repas, l'entretien ménager, la blanchisserie, un système d'intervention d'urgence jour et nuit, des activités de loisirs et des services de soins personnels pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique subventionne le loyer des logements abordables construits en partenariat avec les organismes de logements à but non lucratif et d'autres ordres de gouvernement, et fournit des suppléments au loyer des aînés résidant dans des logements locatifs privés.

Les familles sont une source traditionnelle de soutien pour les aînés vulnérables. Elles s'appuient souvent sur ses membres pour aider les aînés à demeurer dans leur maison. Le gouvernement provincial fait autant que faire se peut afin de combler les lacunes qui apparaissent parfois dans ces supports traditionnels.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- Avez-vous songé à la façon dont vos besoins de logement pourront changer à mesure que vous avancez en âge? (par exemple, devrez-vous réduire les dimensions de votre lieu de résidence?)
- Souhaiterez-vous vous rapprocher des commerces, des transports publics, des installations médicales et d'autres services dont vous aurez besoin si jamais la conduite de votre véhicule n'est plus possible?
- Votre résidence actuelle peut-elle être adaptée à vos besoins futurs?

AIDE AU LOGEMENT POUR LES LOCATAIRES ÂGÉS (SHELTER AID FOR ELDERLY RENTERS – SAFER)

Le programme d'aide au logement pour les locataires âgés SAFER prévoit le remboursement comptant du loyer versé par les résidents admissibles de la C.-B. âgés de 60 ans ou plus.

Vous pourriez être admissible au programme SAFER si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- vous avez 60 ans ou plus;
- vous résidez en Colombie-Britannique depuis les 12 mois entiers précédant immédiatement votre demande;
- votre conjoint (avec qui vous vivez) et vous-même répondez aux exigences en matière de citoyenneté;
- vous versez plus de 30 pour cent de votre revenu brut mensuel familial (avant impôt) pour le loyer, y compris le coût de location de l'emplacement de la maison préfabriquée (roulotte) que vous possédez et occupez, le cas échéant.

Vous ne serez pas admissible si l'une des conditions suivantes est remplie :

- vous avez moins de 60 ans;

- vous vivez dans un logement subventionné ou dans un établissement de soins pour bénéficiaires internes financé par le Ministry of Health;
- vous vivez dans un logement coopératif et en êtes un actionnaire;
- votre famille ou vous-même recevez une aide au revenu en vertu de la *BC Employment and Assistance Act* ou *la Employment and Assistance for Persons with Disabilities Act* (sauf les services médicaux exclusivement).

Vous pouvez obtenir les formulaires de demande et plus de renseignements sur votre admissibilité auprès de tout bureau de BC Housing ou télécharger ceux-ci à partir du site Web de BC Housing.

Pour plus d'informations, contactez BC Housing à l'adresse ou aux numéros indiqués ci-dessous.

BC Housing SAFER
4555, rue Kingsway, bureau 101
Burnaby, BC V5H 4V8

Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218
Télécopieur : 604-439-4729
Site Web : www.bchousing.org/programs/SAFER

REMISE SUR LES RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES ÉCONERGÉTIQUES

Si vous êtes propriétaire en Colombie-Britannique et que vous pensez réaliser des rénovations domiciliaires éconergétiques, le nouveau programme LiveSmart BC: Efficiency Incentive vous consent une remise au comptant pour réaliser ces rénovations.

Ce programme de 95 millions de dollars constitue un guichet unique pour les mesures incitatives provinciales, fédérales et des services publics.

Par exemple, vous pourriez obtenir un remboursement pouvant aller jusqu'à 1 500 $ pour l'installation d'une nouvelle thermopompe utilisant l'air comme source froide ou pour l'ajout d'isolant.

La première étape que les propriétaires doivent suivre dans le cadre du programme LiveSmart BC est de contacter un conseiller en efficacité énergétique accrédité afin d'obtenir une évaluation de la consommation énergétique de leur maison. Le conseiller proposera des solutions économiques afin de réduire la consommation

d'énergie et s'occupera de la paperasse liée à l'application des mesures incitatives.

Une maison éconergétique vous fera économiser de l'argent, améliorera votre confort et atténuera votre impact sur l'environnement. Pour obtenir un résumé détaillé des mesures incitatives offertes et pour contacter un conseiller en efficacité énergétique dans le cadre du programme LiveSmart BC: Efficiency Incentive, visitez le site Web de LiveSmart BC. Pour plus d'informations, veuillez appeler le numéro sans frais ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-866-430-8765
Courriel : EfficiencyIncentives@gov.bc.ca
Site Web : www.livesmartbc.ca

SUBVENTION POUR LES AÎNÉS PROPRIÉTAIRES D'UNE MAISON (HOME OWNER GRANT FOR SENIORS)

Si vous êtes propriétaire de votre maison, êtes citoyen canadien ou résident permanent, résidez habituellement en Colombie-Britannique et occupez votre maison en tant que résidence principale, vous pouvez être admissible à la subvention provinciale pour les aînés propriétaires d'une maison. La subvention permet de réduire le montant d'impôt foncier que vous avez à verser. Plusieurs améliorations ont été apportées au programme, au profit, par exemple, des aînés, de certaines personnes handicapées et de leur famille et de nombre d'anciens combattants d'anciens conflits et de leur conjoint.

Pour demander la subvention pour les aînés propriétaires d'une maison, veuillez remplir le formulaire de demande que vous recevez avec votre relevé d'impôts fonciers qui vous est envoyé chaque année. Vous devez confirmer que vous êtes le propriétaire inscrit, que vous avez atteint ou que vous atteindrez l'âge de 65 ans au cours de l'année civile (en vue de recevoir la subvention supplémentaire), et fournir votre date de naissance et votre numéro de téléphone. Le montant de la subvention sera déduit de l'impôt foncier que vous versez.

Les personnes qui résident dans les districts régionaux du Grand Vancouver, de la vallée du Fraser et de Capital et qui sont admissibles à la subvention supplémentaire (y compris les aînés) ont droit à une subvention maximale de 845 $. Votre subvention maximale sera réduite si vous habitez une propriété évaluée à plus de 1 285 000 $.

Si votre propriété est située dans une région rurale ou nordique (c.-à-d. en dehors des districts régionaux de Capital, du Grand Vancouver et de la vallée du Fraser), vous pouvez profiter d'une subvention supplémentaire maximale de 1 045 $ pour les aînés propriétaires d'une maison, sauf si celle-ci est évaluée à 1 494 000 $ ou plus.

Les aînés doivent verser un impôt foncier minimal de 100 $ avant de commencer à

profiter de la subvention pour compenser l'impôt qu'ils doivent payer. Toutefois, les aînés à faible revenu qui résident sur une propriété d'une valeur supérieure à ce seuil peuvent soumettre une demande auprès du bureau d'administration de la subvention pour les aînés propriétaires d'une maison afin d'obtenir un supplément pour compenser toute réduction du montant de la subvention. Pour plus d'informations, contactez le bureau d'administration de la subvention pour les aînés propriétaires d'une maison.

Téléphone (sans frais) : 1-888-355-2700
Téléphone (Victoria) : 250-356-8904 or 250-387-8166
Courriel : hogadmin@gov.bc.ca
Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Property_Taxes/Home_Owner_Grant/hog.htm

On peut trouver des informations sur la subvention pour les aînés propriétaires d'une maison auprès du bureau de perception d'impôt foncier local ou du bureau des agents du gouvernement d'un Service BC Centre.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION DOMICILIAIRE À L'INTENTION DES AÎNÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (BC SENIORS' HOME RENOVATION TAX CREDIT)

Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire à l'intention des aînés de la Colombie-Britannique est un nouveau crédit d'impôt personnel remboursable qui couvre les frais de rénovations de la résidence permanente pour en améliorer l'accessibilité ou pour aider un aîné à être plus fonctionnel ou plus mobile dans sa maison.

Le crédit annuel maximal est de 1 000 $ et correspond à 10 % des dépenses admissibles. Le crédit est accessible aux personnes qui engagent des dépenses admissibles à partir du 1er avril 2012. Le crédit peut être demandé par les aînés, qu'ils soient propriétaires ou locataires, et par toute personne qui habite une maison avec un parent âgé. Un aîné ou un membre de la famille vivant avec un aîné peut demander le crédit d'impôt sur sa déclaration annuelle de revenus des particuliers à partir de sa déclaration de revenus pour l'année 2012.

Pour plus d'informations, communiquez avec la BC Income Taxation Branch (direction des impôts sur le revenu de la C.-B.).

Téléphone (sans frais) : 1 877 387-3332
Courriel : ITBTaxQuestions@gov.bc.ca
Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Income_Taxes/Personal_Income_Tax/tax_credits/seniors_home_reno.htm

Adresse postale :
Income Taxation Branch
B.P. 9444 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9W8

ÉVALUATION FONCIÈRE

En janvier de chaque année, la BC Assessment expédie à tous les propriétaires un avis d'évaluation foncière indiquant la juste valeur marchande de leur propriété au 1er juillet de l'année précédente. Un pourcentage de l'évaluation de la valeur marchande de leur propriété est utilisé par les autorités fiscales afin de calculer leurs impôts fonciers. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'information apparaissant sur votre avis d'évaluation, veuillez contacter votre bureau d'évaluation local avant le 31 janvier au numéro de téléphone ou à l'adresse figurant au recto de votre avis d'évaluation.

Site Web : www.bcassessment.ca

REPORT DE L'IMPÔT FONCIER

Les propriétaires de 55 ans et plus, les conjoints survivants de tout âge, les personnes qui ont été désignées comme personnes handicapées par le Ministry of Social Development ou qui ont fourni un formulaire d'attestation d'invalidité dûment rempli par leur médecin, peuvent demander le report du versement des taxes foncières annuelles de leur résidence principale. Le programme de report de l'impôt foncier (Property Tax Deferment Program) fournit une aide aux propriétaires britanno-colombiens admissibles en versant les impôts fonciers annuels de leur propriété à leur place.

Les impôts reportés sont payés par le gouvernement provincial à l'autorité taxatrice (la municipalité ou le percepteur d'impôts provincial) au nom du propriétaire. Les impôts reportés doivent être remboursés à la province (avec les intérêts et les frais d'administration, s'il y a lieu), soit :

- avant que la maison ne soit transférée à un nouveau propriétaire autre que le conjoint survivant;
- si le propriétaire décède, dans lequel cas le remboursement sera effectué par sa succession.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme de report d'impôt foncier, notamment les critères d'admissibilité, veuillez contacter le bureau local du gouvernement ou le bureau des agents du gouvernement d'un Service BC Centre où vous versez vos impôts fonciers. Les coordonnées des Service BC Centres figurent dans le répertoire au verso du présent guide. Sinon, veuillez communiquer avec le Tax

Deferment Office (bureau de report d'impôt) en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Tax Deferment Office
Ministry of Finance
B.P. 9475 STN PROV GOVT
Victoria, BC V8W 9W6
Téléphone (Victoria) : 250-387-0555

Téléphone d'Enquiry BC (sans frais) : 1-800-663-7867, puis demandez que votre appel soit transféré au 250-387-0555
Téléphone (Vancouver) : 604-660-2421
Courriel : taxdeferment@gov.bc.ca
Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Property_Taxes/Property_Tax_Deferment/ptd.htm

LOGEMENT DES AÎNÉS AVEC SERVICES DE SOUTIEN (SENIORS' SUPPORTIVE HOUSING)

Le programme Logement des aînés avec services de soutien (Seniors' Supportive Housing ou SSH) offre des logements locatifs adaptés dans certains complexes de logements subventionnés, destinés principalement aux aînés à faible revenu ayant besoin d'aide pour continuer à vivre de façon autonome. Les services de soutien comprennent un repas par jour, un système d'intervention d'urgence jour et nuit, l'entretien ménager léger et des activités sociales et récréatives. Les personnes admissibles versent 50 pour cent de leur revenu pour habiter ces logements.

Vous pourriez être admissible au programme SSH si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- vous êtes un aîné à faible revenu ou une personne handicapée qui souhaite bénéficier d'un logement accessible;
- vous avez besoin de certains services de soutien pour continuer à vivre de façon autonome;
- vous êtes capable de prendre en charge votre mode de vie personnel.

Vous pouvez obtenir les formulaires de demande et plus de renseignements sur votre admissibilité auprès de tout bureau de BC Housing ou télécharger ceux-ci à partir du site Web de BC Housing. Pour plus d'informations, contactez BC Housing à l'adresse ou aux numéros indiqués ci-dessous.

BC Housing SSH
4555, rue Kingsway, bureau 101

Burnaby, BC V5H 4V8

Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218
Télécopieur : 604-439-4729
Site Web : www.bchousing.org/Options/Supportive_Housing/SSH/SSH

PROGRAMME D'AIDE À LA VIE AUTONOME EN C.-B. (INDEPENDENT LIVING BC)

Les logements-services subventionnés s'adressent aux aînés et aux personnes handicapées qui ont besoin d'un certain soutien, mais sans des soins en établissement 24 heures. Les logements-services constituent une solution intermédiaire pour combler le fossé entre les soins à domicile et les soins en résidence en offrant :

- un logement;
- des services de soutien tels que repas, entretien ménager, blanchisserie, activités récréatives et intervention jour et nuit;
- des services de soins personnels pour l'aide à la toilette, la mobilité et les médicaments.

Les personnes admissibles versent 70 pour cent de leur revenu après impôt pour habiter ces logements.

Pour être admissibles aux logements-services, les candidats doivent d'abord faire l'objet d'une évaluation, puis être recommandés par leur régie régionale de la santé.

Un gestionnaire de cas de la régie régionale de la santé vous aidera à déterminer si un logement-services est la meilleure solution pour vous. Pour plus d'informations, reportez-vous aux rubriques Régies régionales de la santé de la Colombie-Britannique et Soins à domicile et en milieu communautaire de la section *Votre santé* du présent guide.

LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES AÎNÉS

Les aînés à faible revenu, capables de fonctionner de façon autonome sans l'aide de services de soutien ou de soins à domicile, peuvent faire la demande pour habiter un complexe de logements abordables.

Il existe trois types de complexes de logements abordables en Colombie-Britannique :

- les logements sociaux, gérés par BC Housing;
- les logements sans but lucratif, gérés par des organismes à but non lucratif;
- les logements coopératifs, gérés par les résidents.

De nombreux complexes de logements abordables sont répertoriés dans le registre des logements accessibles. Il s'agit d'une liste centralisée et d'un service de demande maintenus à jour par BC Housing. Le registre des logements accessibles comprend les organismes de logements sociaux et certains organismes de logements à but non lucratif et coopératifs. Les autres organismes de logements à but non lucratif et coopératifs maintiennent leurs propres registres.

Pour faire une demande de logement dans un complexe énuméré dans le registre des logements existants, veuillez remplir et soumettre un formulaire de demande de logement. Vous pouvez obtenir les formulaires de demande et plus de renseignements sur votre admissibilité auprès de tout bureau de BC Housing ou télécharger ceux-ci à partir du site Web de BC Housing.

Site Web : www.bchousing.org/Options/Subsidized_Housing/Apply

Pour faire une demande de logement dans un complexe de logements à but non lucratif ou coopératifs qui maintient son propre registre, communiquez directement avec l'organisme concerné. On peut trouver les coordonnées des organismes à but non lucratif et coopératifs de la province auprès de tout bureau de BC Housing ou les télécharger à partir du site Web de BC Housing.

Site Web : www.bchousing.org/Options/Subsidized_Housing/Listings

Pour plus d'informations, contactez BC Housing à l'adresse ou aux numéros indiqués ci-dessous.

BC Housing – The Housing Registry
4555, rue Kingsway, bureau 101
Burnaby, BC V5H 4V8

Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218
Courriel : applicantinquiries@bchousing.org
Site Web : www.bchousing.org/Options/Subsidized_Housing/Apply

Bureau régional de l'Île de Vancouver
Téléphone (sans frais) : 1-800-787-2807
Téléphone (Victoria) : 250-475-7550

Bureau régional de l'Intérieur
Téléphone (sans frais) : 1-800-834-7149
Phone (Penticton): 250-493-0301

Bureau régional du Nord
Téléphone (sans frais) : 1-800-667-1235
Téléphone (Prince George) : 250-562-9251
Phone (Prince Rupert): 250-627-7501

On peut trouver des renseignements sur la Cooperative Housing Federation of BC sur le site Web de l'organisme ou en appelant au numéro de téléphone ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-866-879-5111
Site Web : www.chf.bc.ca/contact

PROGRAMME DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR L'AUTONOMIE (HOME ADAPTATIONS FOR INDEPENDENCE PROGRAM – HAFI)

Le programme de logements adaptés pour l'autonomie HAFI aide financièrement les aînés à faible revenu et les personnes handicapées à modifier leur maison pour la rendre plus accessible et y mener une vie plus sûre et autonome. Les propriétaires admissibles ainsi que les locateurs ayant des locataires admissibles peuvent recevoir une aide pouvant aller jusqu'à 20 000 $ par maison, sous forme de prêt à remboursement conditionnel.

Pour obtenir les détails complets sur le programme, notamment les critères d'admissibilité et un formulaire de demande, communiquez avec la Homeowner Protection Branch de BC Housing.

Téléphone (sans frais) : 1-800-407-7757 (poste 7055)

Téléphone : 604-646-7055
Courriel : hafi@bchousing.org
Site Web : www.bchousing.org/HAFI

DIRECTION DE LA LOCATION À USAGE D'HABITATION (RESIDENTIAL TENANCY BRANCH)

La Direction de la location à usage d'habitation (Residential Tenancy Branch) fournit des renseignements aux locateurs et locataires sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les possibilités qui s'offrent à eux en vertu de la *Residential Tenancy Act* et la *Manufactured Home Park Tenancy Act.* La Direction peut donner des conseils pour faciliter la résolution de différends liés à la location comme les demandes d'indemnisation pour dommages, la restitution de dépôts de garantie, les augmentations de loyer et les avis d'expulsion. Lorsqu'un différend ne peut être résolu par le locateur et son locataire, une demande de règlement des différends peut être soumise. La Direction fournit également des informations et des services relatifs au règlement de différends concernant la location dans un parc pour maisons préfabriquées.

On peut trouver des informations sur les droits et devoirs des locateurs et locataires sur le site Web de la Residential Tenancy Branch. Pour parler à un préposé aux renseignements ou écouter en tout temps des informations enregistrées sur la location en Colombie-Britannique, veuillez appeler les numéros ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-665-8779
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-1020
Téléphone (Victoria) : 250-387-1602
Courriel : HSRTO@gov.bc.ca
Site Web : www.rto.gov.bc.ca

SOCIÉTÉ DE SERVICES POUR LES AÎNÉS (SENIORS SERVICES SOCIETY)

L'organisme à but non lucratif Seniors Services Society fournit des informations sur toutes les possibilités en matière de logement et de services pour les aînés qui habitent ou qui souhaitent habiter la Colombie-Britannique. Pour plus d'informations, utilisez les coordonnées indiquées ci-dessous.

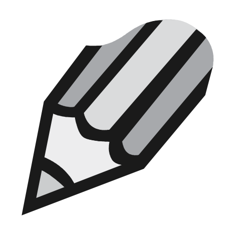
Seniors Services Society
750, rue Carnarvon
New Westminster, BC V3M 1E7
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-520-6621

Courriel : info@seniorsservicessociety.ca
Site Web : www.seniorsservicessociety.ca

Vos déplacements



QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

En règle générale, les aînés vivent de sept à dix ans de plus que leur capacité à conduire un véhicule. De quelle façon entendez-vous planifier vos besoins futurs en matière de déplacements?

____

____

Connaissez-vous les façons d'accéder au transport en commun dans votre collectivité?

____

____

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.

Vos déplacements

La possibilité de se déplacer est essentielle au maintien de la vie active des aînés

Les difficultés à se déplacer peuvent devenir une problématique importante dans la vie d'un aîné. À mesure de l'encombrement croissant des routes et de l'augmentation de la population et de l'activité économique de nos collectivités, il est de plus en plus difficile d'effectuer ses emplettes quotidiennes. Que vous fassiez appel aux transports en commun ou que vous conduisiez votre propre véhicule, vous devrez pouvoir compter sur un accès fiable à une variété de possibilités de vous déplacer afin de maintenir votre vie active au sein de votre collectivité.

Dans la présente section, vous trouverez des informations sur divers programmes et services qui sont offerts aux aînés. Par exemple, des réductions sur les services de transport sont offertes sur les tarifs de transport en commun, les laissez-passer d'autobus et les trajets de traversiers de BC Ferries. Le programme Bus Pass est offert dans plus de 60 collectivités de la C.-B. et profite à plus de 65 000 abonnés chaque année.

Si vous avez besoin de quelqu'un pour faciliter vos déplacements, de nombreux organismes communautaires locaux offrent des services de transport bénévoles. Vous pouvez aussi communiquer avec un service de conduite commercial ou compter sur des services spécialisés comme le transport adapté handyDART et le programme d'économies des frais de taxi Taxi Saver.

Les aînés sont admissibles à des tarifs réduits sur leur prime d'assurance automobile. On peut aussi trouver, dans la présente section, de l'information sur les permis de conduire pour les aînés et les plaques d'immatriculation pour les anciens combattants. Si vous avez besoin d'informations sur l'état des routes et la météo, le site Web de Drive BC fournit de l'information en temps réel sur les conditions et risques routiers ainsi que sur les fermetures de routes.

Le nombre actuel sans précédent de Canadiens (un sur sept) âgés de 65 ans ou plus laisse entrevoir que plus d'aînés que jamais circuleront sur nos routes. Beaucoup d'entre eux se demandent combien de temps ils devraient continuer à conduire. Dans la présente section, vous en apprendrez davantage sur les rapports médicaux sur l'aptitude des conducteurs et sur un programme provincial qui aide les conducteurs âgés à améliorer leurs aptitudes à conduire.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- En règle générale, les aînés vivent de sept à dix ans de plus que leur capacité à conduire un véhicule. De quelle façon entendez-vous planifier vos besoins futurs en matière de déplacement?
- Connaissez-vous les façons d'accéder au transport en commun dans votre collectivité?

TARIFS RÉDUITS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DES AÎNÉS

Les aînés de 65 ans ou plus de la Colombie-Britannique sont admissibles à des tarifs réduits sur la plupart des réseaux de transport en commun. Pour obtenir des informations détaillées, veuillez contacter les organismes ci-dessous.

Grand Vancouver
TransLink
Téléphone : 604-953-3333
Site Web : www.translink.ca

District régional de Capital (Victoria)
BC Transit
Téléphone : 250-382-6161
Site Web : www.bctransit.com/regions/vic

À l'extérieur des régions de Victoria et du Grand Vancouver, contactez votre opérateur local de véhicules de transport en commun ou visitez le site Web de BC Transit.

Site Web : www.bctransit.com

PROGRAMME DE LAISSEZ-PASSER D'AUTOBUS BUS PASS

Le programme Bus Pass offre un moyen de transport abordable pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées. Les personnes admissibles peuvent acheter leur laissez-passer annuel à coût réduit. Le laissez-passer permet de se déplacer sans coût supplémentaire sur le réseau BC Transit et TransLink, y compris le SkyTrain et le

SeaBus. Il n'est pas valable pour handyDART ou le West Coast Express.

Pour être admissible au programme de laissez-passer d'autobus Bus Pass, vous devez habiter dans une zone desservie par un réseau de transport en commun, et :

- être bénéficiaire de la Sécurité de la vieillesse (SV) du gouvernement fédéral et du Supplément de revenu garanti (SRG) ou de l'allocation au survivant, ou
- être un immigrant au Canada admissible à la SV et au SRG ou à l'allocation au survivant sauf pour l'obligation de résidence, ou
- être âgé de 60 à 64 ans et bénéficiaire du programme d'aide à l'emploi de la C.-B., ou
- être bénéficiaire du programme d'aide à l'emploi de la C.-B. pour les personnes handicapées.

Les personnes handicapées qui vivent dans les réserves et sont bénéficiaires d'aide à l'emploi fournie par leur bande doivent communiquer avec le bureau de la bande pour obtenir plus d'informations.

Coût

Le laissez-passer d'autobus est fourni moyennant des frais administratifs de 45 $ par année, et est valable pour une année civile se terminant le 31 décembre. Les frais de demande ne sont pas calculés en fonction de la partie de l'année écoulée.

Pour nous joindre

Le service téléphonique est accessible du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h 30. Veuillez noter que la demande de laissez-passer d'autobus est très élevée et que le volume d'appels atteint un sommet de 11 h à 14 h. Vous pouvez également communiquer avec les responsables du programme Bus Pass par courriel. Veuillez également noter que le bureau ne fournit aucune réponse par courriel. Les réponses sont communiquées par téléphone dans les 3 à 5 jours ouvrables. Lorsque vous contactez le programme de laissez-passer d'autobus Bus Pass, vous devez fournir :

- votre nom;
- votre numéro d'assurance sociale;
- votre numéro de téléphone;
- votre date de naissance;
- la langue que vous parlez s'il s'agit d'une autre que l'anglais.

Provincial Services Bus Pass Program
B.P. 9985, STN PROV GOVT
Victoria, BC V8W 9R6
Téléphone (sans frais) : 1-866-866-0800 (faites le 4, puis le 3)
Courriel : HSDBUSPA@gov.bc.ca

Veuillez ne pas joindre des pièces à votre courriel puisque le bureau n'est pas en mesure de les ouvrir ou d'y accéder à leur réception.

Si vos coordonnées ont changé, veuillez en aviser le programme Bus Pass afin de vous assurer de recevoir votre demande et votre laissez-passer la prochaine année.

Site Web : www.hsd.gov.bc.ca/programs/other.htm#bp

TRANSPORT ADAPTÉ handyDART

HandyDART est un service de transport adapté pour les personnes admissibles atteintes d'un handicap physique ou cognitif et qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun réguliers sans aide.

Ce service utilise des véhicules adaptés qui effectuent la cueillette à domicile. Il est offert dans tous les grands centres de la province ainsi que dans de nombreuses petites collectivités.

D'autres services de transport sont offerts aux aînés, aux personnes handicapées et à d'autres clientèles de nombreuses petites collectivités. En dépit de véhicules adaptés de plus petite taille, une gamme d'avantages est offerte comme les déplacements en partance et à destination du domicile ou d'un point fixe.

Dans les régions extérieures au Grand Vancouver, qui comprennent Victoria, contactez le service handyDART au numéro figurant dans les pages blanches de votre annuaire téléphonique. Pour trouver des informations sur ce service sur le site Web de BC Transit, recherchez votre localité par son nom ou repérez-la sur la carte, puis cliquez sur « Rider Info ».

Téléphone (Victoria) : 250 385-2551 (de 8 h à 16 h 30)
Site Web : www.bctransit.com

Dans le Grand Vancouver, veuillez contacter votre centre de ressources communautaires, appeler TransLink au numéro ci-dessous ou visiter son site Web.

Téléphone (Vancouver) : 604-953-3333
Site Web : www.translink.ca/en/Rider-Info/Accessible-Transit.aspx

PROGRAMME D'ÉCONOMIES DES FRAIS DE TAXI (TAXI SAVER PROGRAM)

Les réseaux BC Transit et TransLink offrent le programme Taxi Saver aux personnes inscrites au service handyDART ou handyCard dans le Grand Vancouver, le secteur de Victoria et d'autres municipalités de la C.-B. Ce programme subventionne 50 pour cent des frais de taxi. À l'aide de coupons, les utilisateurs peuvent effectuer leurs déplacements directement avec l'une ou l'autre des compagnies de taxi participantes sans avoir à les planifier au préalable.

Tous les détenteurs de la carte handyPass de BC Transit ou de la carte handyCard de TransLink peuvent faire l'achat des coupons Taxi Saver auprès d'un bureau local handyDART. Les coupons sont offerts à tous les utilisateurs inscrits en permanence au service handyDART.

Tous les résidents de l'extérieur du Grand Vancouver peuvent contacter leur exploitant handyDART local pour en savoir plus sur le service. Ils peuvent également utiliser les coordonnées ci-dessous.

Téléphone (Victoria) : 250-995-5618
Site Web : www.bctransit.com

Dans le Grand Vancouver, veuillez contacter votre centre de ressources communautaires ou appeler TransLink au numéro ci-dessous.

Téléphone (Vancouver) : 778-452-2860

PROGRAMME DE FORMATION SUR LES DÉPLACEMENTS DANS LES COLLECTIVITÉS (COMMUNITY TRAVEL TRAINING PROGRAM)

Le programme de formation sur les déplacements dans les collectivités est un service gratuit qui est offert aux aînés et aux personnes handicapées qui souhaitent utiliser les transports en commun réguliers.

Les formateurs en déplacements possèdent une connaissance approfondie des réseaux de transport en commun et sont familiers avec les problèmes auxquels sont confrontés les aînés et les personnes handicapées. Ils savent comment traiter avec une variété d'appareils fonctionnels, d'aides à la mobilité et de besoins spéciaux, et s'assurent, avec votre collaboration et celle de votre fournisseur de soins ou d'un membre de la famille, que vous serez à l'aise en tout temps avec l'utilisation du réseau de transport en commun.

Téléphone (Victoria) : 250-384-7723
Téléphone (Kelowna) : 250-979-1312

Téléphone (Prince George) : 250-562-1394

BC Transit organise fréquemment des journées portes ouvertes dans diverses collectivités de la province (à l'extérieur du Grand Vancouver) afin de renseigner le public sur les services de transport en commun. Pour en savoir plus sur les journées portes ouvertes dans votre collectivité, veuillez communiquer avec le siège de BC Transit à Victoria.

Téléphone (Victoria) : 250-995-5726

TARIFS DES TRAVERSIERS

BC Ferries

Les aînés de la C.-B. de 65 ans et plus peuvent utiliser gratuitement la plupart des traversiers de BC Ferries, et ce, du lundi au jeudi (y compris le jour du Souvenir le 11 novembre), sauf les jours fériés. Cette gratuité s'applique uniquement aux tarifs de passagers. Pour profiter du programme, lorsque vous arrivez au quai, veuillez présenter votre carte BC Services, votre permis de conduire de la C.-B. ou votre acte de naissance, accompagné d'une preuve de résidence en Colombie-Britannique.

Notez que cette mesure ne s'applique pas aux trajets de traversiers suivants lorsque les aînés de la C.-B. de 65 ans et plus reçoivent déjà une réduction de 33 pour cent sur leurs tarifs quotidiens de traversier : Port Hardy-Prince Rupert dans l'Inside Passage (route 10), Port Hardy-Bella Coola à la côte centrale du Discovery Coast Passage (route 40) et Prince Rupert-Skidegate dans le détroit d'Hécate (route 11).

L'information à la clientèle et les réservations sont accessibles par téléphone.

Téléphone (sans frais, Amérique du Nord) : 1-888-BC FERRY (1-888-223-3779)
Téléphone (cellulaire Rogers ou TELUS Mobilité) : *BCF (*223)
Téléphone (extérieur de l'Amérique du Nord) : 1-250-386-3431

Pour obtenir plus de renseignements, appelez BC Ferries ou visitez son site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-888-223-3779
Site Web : www.bcferries.com

Traversiers sur les eaux intérieures (Inland Ferries)

L'utilisation des traversiers sur les eaux intérieures qui sont exploités aux termes d'un contrat passé avec le Ministry of Transportation and Infrastructure (ministère des Transports et des Infrastructures) est gratuite pour le public. Cette mesure s'adresse aussi bien aux passagers qu'aux véhicules. On peut trouver l'information sur les trajets



de traversiers ainsi que leurs horaires et numéros de téléphone en ligne.

Site Web : www.th.gov.bc.ca/marine/ferry_schedules.htm

L'information est également accessible auprès de la direction des transports maritimes du Ministry of Transportation and Infrastructure ou de Drive BC.

Téléphone (Victoria) : 250-387-7585
Site Web : www.drivebc.ca

RABAIS SUR LES PRIMES D'ASSURANCE AUTOMOBILE DES AÎNÉS

Si vous avez 65 ans ou plus, que le conducteur principal de votre véhicule est également âgé de 65 ans ou plus et que votre véhicule est utilisé pour la promenade uniquement, vous pourriez être admissible à un rabais de 25 pour cent sur votre prime d'assurance automobile de base Autoplan. Si vous avez 65 ans ou plus et que vous êtes atteint d'un handicap, vous pourriez être admissible à un rabais supplémentaire de 25 pour cent pour cause d'invalidité sur votre prime d'assurance automobile de base Autoplan.

Pour obtenir plus d'informations sur ces rabais, communiquez avec l'Insurance Corporation of British Columbia (ICBC).

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-3051
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-661-2800
Site Web : www.icbc.com/autoplan/costs/save-money/senior-discount
Sinon, vous pouvez communiquer avec votre courtier Autoplan.

PERMIS DE CONDUIRE

Si vous avez 65 ans ou plus, les frais liés à certains services offerts par les bureaux de permis de conduire de l'ICBC sont réduits ou gratuits.

Les réductions s'appliquent aux :

- renouvellements du permis de conduire;
- cartes originales BCID.

Les services gratuits comprennent :

- la carte BCID, lorsque vous renoncez à la conduite automobile et que vous remettez votre permis de conduire;

- les examens de conduite comprenant les volets théorique et pratique.

Pour plus d'informations, contactez l'ICBC :

Téléphone (sans frais) : 1-800-950-1498
Téléphone (Victoria) : 250-978-8300
Site Web : www.icbc.com/driver-licensing/fees

PROGRAMME DES CONDUCTEURS ÂGÉS (OLDER DRIVERS PROGRAM)

Ateliers des conducteurs âgés Living Well, Driving Well

Les ateliers Living Well, Driving Well de la BCAA Road Safety Foundation visent à aider les conducteurs âgés à évaluer leurs compétences, leurs habitudes et leurs connaissances en matière de conduite dans un environnement de soutien par les pairs. Par les conseils et stratégies offerts, ces ateliers favorisent le changement et l'amélioration de la conduite. Les ateliers suscitent également la conscience de soi et donnent des résultats qui assurent la protection de la population dans son ensemble. Les ateliers des conducteurs âgés ont été élaborés expressément pour :

- favoriser auprès d'eux une meilleure auto-évaluation et une prise de décisions plus éclairée;
- mieux les sensibiliser aux changements physiques liés au vieillissement et aux risques potentiels qu'ils peuvent présenter pour eux-mêmes, leurs passagers et les autres usagers de la route;
- leur fournir des solutions, des options et des alternatives réalistes;
- leur faire mieux saisir les avantages directs et indirects que peuvent procurer l'exercice de choix et la prise de décisions responsables concernant leurs besoins en déplacement.

Le programme des conducteurs âgés préconise une approche communautaire appelée « Entraide entre aînés » (Seniors Helping Seniors) par l'entremise d'un réseau d'aînés bénévoles. Les ateliers gratuits permettent ainsi à des bénévoles d'aider d'autres aînés de leur collectivité à évaluer plus concrètement les changements qui s'opèrent en eux, et la façon dont ils peuvent influer sur leur capacité à conduire en toute sécurité.

Pour obtenir plus d'informations sur les ateliers gratuits *Living Well, Driving Well*, appelez le numéro indiqué ci-dessous ou visitez le site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-877-247-5551
Site Web : www.bcaaroadsafety.com

RAPPORTS MÉDICAUX SUR L'APTITUDE DES CONDUCTEURS ET REPRISES D'EXAMEN DE CONDUITE PRATIQUE

Le programme d'aptitude des conducteurs de la Colombie-Britannique (British Columbia's Driver Fitness Program) permet d'évaluer les aptitudes des conducteurs sur le plan physique, cognitif et médical :

- lorsqu'ils font la demande d'un permis de conduire en Colombie-Britannique;
- à intervalles réguliers s'ils détiennent un permis de conduire de classe commerciale;
- lorsqu'un rapport reconnu est reçu d'un professionnel de la santé, d'un agent de police, d'un membre de la famille concernée ou d'une autre source (les médecins, psychologues agréés et optométristes doivent satisfaire l'obligation qui leur incombe en matière de déclaration en vertu de la *Motor Vehicle Act*);
- à intervalles réguliers dès l'âge de 80 ans, étant donné que les troubles médicaux qui peuvent influer sur la conduite augmentent avec le vieillissement.

Si vous êtes tenu de fournir un rapport médical sur votre aptitude à conduire pour l'une des raisons ci-dessus, on vous enverra le formulaire approprié que vous devrez soumettre à votre médecin. Les instructions détaillées apparaissent au verso du formulaire.

Votre médecin rédigera le rapport et le fera parvenir pour examen au bureau du surintendant des véhicules automobiles (Office of the Superintendent of Motor Vehicles). Vous recevrez une réponse écrite uniquement si une modification est apportée à votre permis de conduire ou si vous devez fournir plus de renseignements ou passer un examen afin de déterminer votre aptitude à conduire.

Pour obtenir plus d'informations ou des renseignements généraux sur l'aptitude à conduire et les exigences médicales, veuillez communiquer avec le bureau du surintendant des véhicules automobiles.

Téléphone (sans frais) : contactez Enquiry BC au 1-800-663-7867 et demandez que votre appel soit transféré au 250-387-7747
Téléphone (Victoria) : 250-387-7747
Site Web : www.pssg.gov.bc.ca/osmv/medical-fitness/index.htm

Pour obtenir plus d'informations sur le permis de conduire et les examens de conduite, veuillez communiquer avec l'ICBC.

Téléphone (sans frais) : 1-800-950-1498

Téléphone (Victoria) : 250-978-8300

Site Web : www.icbc.com/driver-licensing/re-exam

PLAQUES D'IMMATRICULATION POUR ANCIENS COMBATTANTS

Des plaques d'immatriculation spéciales sont offertes aux anciens combattants qui ont servi :

- pendant la guerre;
- dans un rôle d'après-guerre;
- au cours d'une opération de l'OTAN ou des Nations Unies, y compris en tant que membres de la GRC et policiers municipaux.

Pour faire la demande d'une plaque d'immatriculation spéciale pour anciens combattants, imprimez le formulaire de demande sur le site Web de l'ICBC ou procurez-vous un exemplaire auprès de votre courtier Autoplan.

Site Web : www.icbc.com/registration/reg_spec_lic_plates_vet_plates.asp

Pour obtenir plus d'informations sur le processus de demande ou les exigences d'admissibilité, veuillez contacter l'un des organismes suivants :

British Columbia Veterans Commemorative Association

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-876-2838

Site Web : www.bcveterans.org

Direction nationale C.-B./Yukon de la Légion royale canadienne

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-736-8166

Site Web : www.bcyuk.legion.ca

Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix

Site Web : www.cpva.ca

DRIVE BC

Le site Web de l'organisme DriveBC fait connaître en temps réel l'état des principales routes de la Colombie-Britannique. Visitez le site Web ou appelez le numéro sans frais ci-dessous pour obtenir également des renseignements sur la météo, des avis aux voyageurs, de l'information sur les fermetures de routes, les caméras web, le temps d'attente aux frontières entre la C.-B. et les É.-U., les horaires des traversiers sur les eaux intérieures et de la BC Ferries, le réseau TransLink et d'autres liens et renseignements importants sur les voyages.

Téléphone (sans frais) : 1-800-550-4997
Site Web : www.drivebc.ca

DÉCLARATION DES DROITS RELATIFS AU SERVICE DE TAXI (TAXI BILL OF RIGHTS)

La déclaration des droits relatifs au service de taxi (Taxi Bill of Rights) est un énoncé de principes précisant les attentes respectives des chauffeurs de taxi et de leurs clients. Le but de la déclaration des droits relatifs au service de taxi est d'en améliorer la qualité dans le Grand Vancouver. En tant que client de taxi, vous avez droit à ce qui suit :

- être cueilli et conduit au point indiqué par tout chauffeur de taxi disponible;
- payer le taux affiché en espèces, par carte de crédit acceptée ou par coupon Taxi Saver;
- avoir à votre disposition un chauffeur courtois qui vous prête assistance si nécessaire;
- monter avec un chien-guide ou un dispositif portable d'aide à la mobilité;
- utiliser un taxi propre, sans fumée et en bon ordre;
- indiquer votre itinéraire ou obtenir l'itinéraire le plus économique;
- disposer de quiétude, sur demande;
- obtenir un reçu détaillé, sur demande.

On peut trouver plus d'informations concernant ces droits sur le site Web.

Site Web : www.taxirights.gov.bc.ca

PROGRAMME D'AIDE AUX DÉPLACEMENTS DES AÎNÉS AUTOCHTONES (ELDERS TRANSPORTATION PROGRAM)

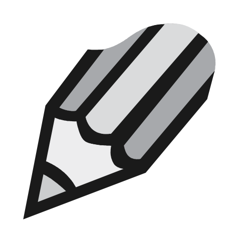
Ce programme offre une aide financière aux aînés des Premières nations afin de couvrir une partie des frais de déplacement liés à la participation à l'assemblée annuelle des aînés des Premières nations de la C.-B. Les demandes sont reçues entre le mois de janvier et le deuxième vendredi de juin de chaque année.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme d'aide aux déplacements des aînés autochtones, veuillez communiquer avec l'Association des centres d'amitié autochtone de la C.-B. (BC Association of Aboriginal Friendship Centres).

506, rue Fort, bureau 200
Victoria, BC V8W 1E6
Téléphone (sans frais) : 1-800-990 2432
Téléphone (Victoria) : 250-388-5522
Site Web : www.bcaafc.com
Pour faire une demande : www.bcaafc.com/programs/firstcitizensfund/30-elders transportationassistance


Votre
argent

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

Avez-vous pensé aux sources de revenus dont vous disposerez dans l'avenir?

____

____

Avez-vous pris des mesures en cas d'incapacité à gérer vos finances? Savez-vous ce que sont les mandats de représentation et les procurations?

____

____

____

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.



Votre argent

Soutien en réponse aux besoins financiers des aînés

Partout au Canada, les aînés vivent plus longtemps, restent plus actifs et sont plus à l'aise qu'auparavant sur le plan technologique et financier. Si de nombreux aînés s'en sortent bien, d'autres éprouvent des difficultés financières et peuvent avoir besoin de soutien.

Une planification financière judicieuse peut vous aider à maintenir une qualité de vie pour vos vieux jours. Si vous êtes une personne âgée à faible revenu, il existe des programmes qui apportent un supplément à vos revenus. Il s'agit notamment du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) et du Supplément aux aînés de la C.-B. (BC Senior's Supplement).

Vous pouvez également être admissible à divers crédits d'impôt provinciaux et fédéraux et réduire ainsi le montant de vos impôts. La présente section fournit des renseignements sur les programmes de sécurité du revenu et les crédits d'impôt. Vous serez ainsi informé sur la série d'avantages auxquels vous avez droit. Pour obtenir plus d'informations, reportez-vous à l'onglet Vos Avantages au début de ce guide.

Consultez également la section *Votre sécurité* de ce guide pour en savoir plus sur la planification en cas d'inaptitude. Vous y trouverez les procédures à suivre pour nommer une personne qui prendra à votre place les décisions juridiques et financières ainsi que celles liées à votre santé ou à vos soins personnels dans le cas où vous seriez inapte à prendre ces décisions vous-même. Le tout pourra se faire, par exemple, par une procuration perpétuelle ou un mandat de représentation. On vous renseignera également sur les programmes de protection des consommateurs et d'éducation des investisseurs qui visent à vous protéger et à protéger votre argent contre les escroqueries et les fraudes.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- Avez-vous pensé aux sources de revenus dont vous disposerez dans l'avenir?
- Avez-vous pris des mesures en cas d'inaptitude pour la gestion de vos finances? Savez-vous ce que sont les mandats de représentation et les procurations?

PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Pour obtenir plus d'informations sur les programmes ou les services du gouvernement du Canada, communiquez avec Service Canada au numéro sans frais ci-dessous ou visitez leur site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-800-O-Canada (1-800-622-6232)

Site Web : www.servicecanada.gc.ca

Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) est une prestation mensuelle financée par le gouvernement fédéral versée aux citoyens canadiens et aux résidents autorisés du Canada qui ont atteint l'âge de 65 ans et qui répondent aux critères de résidence. Si vous avez vécu ou travaillé dans un autre pays qui a conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada, vous pourriez être admissible, en vertu de cet accord, à des prestations de SV du Canada ou de l'autre pays. Les taux des prestations de Sécurité de la vieillesse sont rajustés en janvier, en avril, en juillet et en octobre pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie mesurée par l'indice des prix à la consommation. Vous devez faire la demande de vos prestations de SV six mois avant votre 65e anniversaire de naissance ou à la date de votre admissibilité. Pour obtenir plus d'informations sur la SV, veuillez communiquer avec Service Canada ou visitez leur site Web.

Téléphone (en anglais, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9914

Téléphone (en français, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9915

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-255-4786

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/pub/sv/sv.shtml

Supplément de revenu garanti (SRG)

Le Supplément de revenu garanti (SRG) assure un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu admissibles résidant au Canada. Le SRG s'ajoute à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Vous devez demander à recevoir le SRG. Que vous soyez nouveau demandeur ou déjà bénéficiaire de ces prestations, elles seront renouvelées automatiquement chaque année, aussi longtemps que vous êtes toujours admissible et que vous produisez votre déclaration annuelle de revenus à temps.

Si vous ne produisez pas votre déclaration de revenus à temps ou si d'autres informations sont nécessaires, vous recevrez un formulaire de renouvellement par la poste. Le SRG est calculé sur votre revenu annuel ou sur le vôtre combiné à celui de votre conjoint ou conjoint de fait. Votre revenu annuel pouvant changer d'une année à l'autre, vous devez déclarer votre revenu chaque année, soit en remplissant un formulaire de demande, soit en produisant votre déclaration de revenus. Pour obtenir plus d'informations sur le SRG, communiquez avec Service Canada ou visitez leur site Web.

Téléphone (en anglais, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9914
Téléphone (en français, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9915
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-255-4786
Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/pub/sv/sv.shtml

Allocation et allocation au survivant

Si vous êtes le conjoint ou le conjoint de fait d'une personne recevant à la fois la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), vous pourriez être admissible à une prestation appelée l'Allocation. L'Allocation fournit une aide financière aux personnes admissibles à faible revenu âgées de 60 à 64 ans. La prestation que vous recevrez sera calculée sur les revenus combinés des deux conjoints ou conjoints de fait.

Si votre conjoint ou conjoint de fait décède (ou est décédé), et selon votre revenu, vous pourriez recevoir une prestation appelée Allocation au survivant et ce, jusqu'à l'âge de 65 ans.

Vous devez demander à recevoir l'Allocation ou l'Allocation au survivant. Que vous soyez nouveau demandeur ou déjà bénéficiaire de ces prestations, cette aide sera renouvelée automatiquement chaque année, aussi longtemps que vous demeurez admissible et que vous produisez une déclaration annuelle de revenus à temps.

Si vous ne produisez pas votre déclaration à temps ou si d'autres informations sont nécessaires, vous recevrez un formulaire de renouvellement par la poste. Votre revenu annuel pouvant changer d'une année à l'autre, vous devez fournir des renseignements sur votre revenu chaque année, soit en remplissant un formulaire de demande, soit en produisant votre déclaration de revenus.

Pour obtenir plus d'informations sur l'Allocation ou l'Allocation au survivant, communiquez avec Service Canada ou visitez leur site Web.

Téléphone (en anglais, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9914
Téléphone (en français, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9915
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-255-4786
Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/pub/sv/sv.shtml

Régime de pensions du Canada (RPC)

Le Régime de pensions du Canada (RPC) offre une pension de retraite et d'autres prestations à toutes les personnes qui ont cotisé à ce régime en ayant un emploi rémunéré au Canada. Le montant de la prestation du RPC est déterminé par les cotisations versées tout au long de vos emplois. Tous les mois de janvier, le RPC est

ajusté à l'inflation de manière à compenser l'augmentation du coût de la vie. Vous devez demander à recevoir des prestations du RPC. Celles-ci ne sont pas versées automatiquement, sauf si vous êtes bénéficiaire d'une prestation d'invalidité du RPC alors que vous avez 65 ans. Présentez votre demande six mois avant le début du versement de vos prestations de retraite (normalement le mois suivant votre 65e anniversaire).

Si vous demandez à recevoir des prestations de retraite du RPC plus tôt (entre 60 et 64 ans), vous recevrez des prestations réduites. Si vous faites votre demande après l'âge de 65 ans et pas plus tard que 70 ans, vous recevrez une pension majorée. Si vous présentez votre demande de prestations à l'âge de 65 ans, vous en recevrez le plein montant sans augmentation ni réduction.

Si vous avez vécu ou travaillé dans un autre pays ayant conclu un accord de sécurité sociale avec le Canada ou si vous êtes le conjoint ou conjoint de fait survivant de quelqu'un qui a vécu ou travaillé dans un autre pays ayant un accord de sécurité sociale avec le Canada, vous pourriez être admissible à des prestations du Canada ou de l'autre pays en vertu de cet accord.

Si vous avez cotisé au RPC le nombre d'années nécessaire, le RPC versera également à vos héritiers, lors de votre décès, une indemnité unique forfaitaire de décès. En outre, votre conjoint ou conjoint de fait peut être admissible à une pension mensuelle de conjoint survivant. Jusqu'à l'âge de 25 ans, les enfants à charge peuvent aussi être admissibles à des prestations (ceux âgés de 18 à 25 ans doivent fréquenter à plein temps un établissement d'enseignement).

Veuillez noter que les changements apportés au RPC sont mis en place progressivement entre 2011 et 2016. Pour obtenir plus d'informations sur ces changements et pour demander à recevoir des prestations du RPC, communiquez avec un bureau de Service Canada ou visitez le site Web de Service Canada.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du RPC, veuillez communiquer avec Service Canada.

Téléphone (en anglais, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9914
Téléphone (en français, sans frais, Canada et É.-U.) : 1-800-277-9915
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-255-4786
Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/rpc/retraite/pensionscanada.shtml

Prestations d'assurance-emploi (AE)

Les aînés qui souhaitent continuer à travailler après l'âge de 65 ans sont admissibles aux mêmes prestations d'assurance-emploi (AE) que les autres travailleurs du Canada. Vous devez répondre aux critères de qualification et d'admissibilité.

Le fait de recevoir un revenu de retraite ne vous empêche pas de recevoir des prestations d'assurance-emploi. Si vous reprenez le travail, que vous accumulez le nombre suffisant d'heures et que vous répondez aux critères d'admissibilité pour établir une demande, votre revenu de retraite ne sera pas déduit de vos prestations d'assurance-emploi.

Vous pouvez faire la demande de prestations d'assurance-emploi en ligne.

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/demande/assuranceemploi.shtml

Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec Service Canada.
Téléphone (sans frais) : 1-800-206-7218
Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/index.shtml

Anciens Combattants Canada (ACC)

Anciens Combattants Canada (ACC) fournit toute une gamme de services et de prestations aux anciens combattants admissibles ainsi qu'à leur famille et leurs fournisseurs de soins, aussi bien à domicile que dans les installations communautaires. Il s'agit notamment de prestations d'invalidité, d'aide financière pour les anciens combattants à faible revenu et leur famille, de soins de santé, de soins de relève, de soins palliatifs ainsi que d'équipements spéciaux et de soutien pour l'adaptation du domicile des anciens combattants ayant des besoins spéciaux. ACC peut également regrouper les services offerts par la collectivité et le gouvernement de la province pour répondre aux besoins des anciens combattants, de leur famille et des fournisseurs de soins. Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec Anciens Combattants Canada ou visitez leur site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-866-522-2122
Site Web : www.veterans.gc.ca/fra/services

Crédits d'impôt fédéraux et provinciaux non remboursables

Les informations suivantes décrivent les crédits d'impôt possibles lorsque vous préparez et produisez votre déclaration annuelle de revenus et de prestations.

Montant en raison de l'âge

En plus du montant personnel de base, vous pouvez demander un montant en raison de l'âge si vous avez eu 65 ans (ou plus) au cours de l'année. Les aînés admissibles bénéficient ainsi d'un crédit d'impôt non remboursable qui réduit l'impôt sur le

revenu à verser. Votre admissibilité ainsi que le montant que vous pouvez demander sont calculés en fonction de votre revenu net.

Montant pour revenu de pension

Si vous recevez un revenu de pension, une pension de retraite ou une rente, vous pouvez également demander le montant pour revenu de pension qui est déductible de certains revenus de retraite. Le montant pour revenu de pension admissible servira à déterminer le montant des crédits d'impôt non remboursables qui réduira votre impôt fédéral sur le revenu.

Montants transférés du conjoint

Si votre conjoint n'utilise pas certains crédits d'impôt non remboursables pour ramener son impôt fédéral à zéro, vous pourriez avoir le droit de transférer ces montants inutilisés dans votre déclaration. C'est le cas, par exemple, des prestations suivantes : montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension ou montant pour personnes handicapées.

Fractionnement du revenu de pension

Vous pouvez également faire le choix de fractionner votre revenu de pension admissible avec votre conjoint ou conjoint de fait. En utilisant le fractionnement du revenu, votre conjoint ou conjoint de fait peut vous attribuer jusqu'à la moitié de son revenu de pension et réduire ainsi son impôt fédéral.

Pour obtenir plus d'informations sur le fractionnement du revenu de pension, consultez votre guide d'impôt ou appelez l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-8281
Site Web : www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdls/tpcs/pnsn-splt/menu-fra.html

Cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)

Depuis le 1er janvier 2012, les règles concernant les cotisations au RPC ont été modifiées. Les modifications s'appliquent aux employés et aux travailleurs autonomes de 60 à 70 ans qui reçoivent des prestations du RPC ou du Régime de rentes du Québec (RRQ). Si vous avez moins de 65 ans et que vous travaillez, vous devez cotiser au RPC si vous recevez des prestations du RPC ou du RRQ. Si vous êtes âgé de 65 à 70 ans, vous pouvez choisir de cotiser ou non au RPC. Pour obtenir plus d'informations sur cette possibilité de cotiser ou non ou sur les cotisations au RPC en général, consultez votre guide d'impôt, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou visitez les sites Web de l'ARC ou de Service Canada.

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-8281
Site Web : www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdls/tpcs/cpp-rpc/cpp-menu-fra.html
Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/rpc/prestpostrtr/principale.shtm

Autres montants

Vous pouvez également demander un montant pour personnes handicapées, un montant pour frais médicaux, un montant pour les frais d'un préposé aux soins ou un montant pour des soins à plein temps dans une maison de soins infirmiers.

Pour obtenir plus d'informations, consultez votre guide d'impôt, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou visitez son site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-8281
Site Web : www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tp/it519r2-consolid/

Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

Le crédit pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est un versement trimestriel non imposable qui aide les particuliers et les familles à revenu faible ou modeste à récupérer, en tout ou en partie, la TPS/TVH qu'ils paient.

Pour recevoir le versement du crédit sur la TPS/TVH, vous devez produire une déclaration de revenus en prenant soin de remplir, sur la première page de la déclaration, la demande de crédit sur la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, même si vous avez reçu ce crédit l'année précédente. Si vous déménagez, vous devez en informer immédiatement l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin que les versements du crédit de TPS/TVH ne soient pas interrompus, même si vous avez opté pour le dépôt direct et que votre compte bancaire ne change pas.

Pour obtenir plus d'informations, consultez votre guide d'impôt, communiquez avec l'ARC ou visitez son site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-1953
Site Web : www.cra-arc.gc.ca/bnfts/gsthst/menu-fra.html

Crédit pour la taxe de vente harmonisée de la C.-B. (BC Harmonized Sales Tax)

En Colombie-Britannique, le crédit pour la TVH est un versement remboursable non imposable visant à aider les particuliers et les familles à faible revenu à compenser la taxe de vente qu'ils paient. Ce montant est ajouté au versement trimestriel du crédit fédéral pour la TPS/TVH.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis en place le crédit TVH C.-B. pour aider les particuliers et les familles à revenu modeste à compenser la TVH qu'ils paient. Le programme prévoit un crédit maximal de 230 $ à chaque membre de la

famille. Le crédit maximal est réduit d'un montant équivalant à quatre pour cent du revenu familial net supérieur à 20 000 $ pour les particuliers célibataires et supérieur à 25 000 $ pour les familles. La suppression programmée de la TVH fera en sorte que le gouvernement de la Colombie-Britannique suspendra le paiement du crédit pour la TVH qui peut s'élever jusqu'à 230 $ par membre de la famille. Le dernier versement trimestriel de la TVH C.-B. aura lieu en janvier 2013.

La demande de ce crédit se fait sur la première page de votre déclaration de revenus.

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Income_Taxes/Personal_Income_Tax/tax_credits/hstc.htm

Pour obtenir plus d'informations, consultez votre guide d'impôt, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et demandez le livret RC4210, Crédit pour la TPS/TVH ou visitez le site Web de l'ARC.

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-1953
Site Web : www.cra.gc.ca

PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Dons faits aux organismes de bienfaisance – Rassemblez les faits avant de faire un don

Chaque année, les aînés de la Colombie-Britannique font des dons généreux à divers organismes de bienfaisance. Ces fonds sont utilisés pour soutenir de nombreuses causes dans nos collectivités. Cependant, il existe des situations dans lesquelles le donateur doit prendre des précautions supplémentaires avant de faire un don.

Reconnaissant cet état de fait, le Ministry of Health s'est associé à la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada pour produire la brochure « *Dons faits aux organismes de bienfaisance – Rassemblez les faits avant de faire un don.* »

Cette brochure est accessible en ligne en français, en anglais, en pendjabi et en chinois.

Site Web : www.seniorsbc.ca/shls/charities.html

PROGRAMMES PROVINCIAUX

Supplément aux aînés (Senior's Supplement)

Le supplément aux aînés est un versement mensuel effectué aux aînés disposant d'un faible revenu et qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)

et le Supplément de revenu garanti (SRG) ou les Allocations fédérales. Si le niveau de revenu d'une personne âgée admissible chute en dessous du seuil garanti par le gouvernement de la province, le supplément est accordé pour combler la différence. Il est versé automatiquement aux personnes qui sont admissibles sans qu'elles aient besoin d'en faire la demande.

Pour obtenir plus d'informations, contactez le centre d'appels pour le Supplément aux aînés (Senior's Supplement).

Téléphone (sans frais) : 1-866-866-0800 (press 4, then 1)
Site Web : www.mhr.gov.bc.ca/PROGRAMS/other.htm#ss

Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) de la C.-B.

Pour obtenir plus d'informations, voir la section Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ci-dessus.

Crédit pour la taxe sur les mesures climatiques aux résidents à faible revenu de la C.-B. (British Columbia Low Income Climate Action Tax Credit)

Le gouvernement provincial accorde un crédit pour la taxe sur les mesures climatiques aux particuliers et aux familles à faible revenu dans l'objectif de compenser la taxe sur le carbone qu'ils paient. Le crédit d'impôt est ajouté aux versements trimestriels du crédit fédéral pour la TPS/TVH.

Mis en place en octobre 2008, le crédit pour la taxe sur les mesures climatiques aux résidents à faible revenu de la C.-B. a pour objet de compenser la taxe sur le carbone que les résidents britanno-colombiens les plus démunis paient.

Les crédits d'impôt maximaux pour les paiements effectués au cours de la période allant de juillet 2012 à juin 2013 sont de 115,50 $ pour les particuliers, de 115,50 $ pour un conjoint ou conjoint de fait et de 33,50 $ par enfant (115,50 $ pour le premier enfant d'une famille monoparentale).

Le crédit maximal pour les particuliers célibataires sans enfant est réduit d'un montant équivalant à 2 % du montant de leur revenu net de 2011 supérieur à 31 711 $. Le crédit maximal pour les familles est réduit d'un montant équivalant à 2 % du montant de leur revenu net familial de 2011 supérieur à 36 997 $. Les seuils de revenu net sont indexés annuellement au taux d'inflation de la province.

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, consultez les sites Web suivants :

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Income_Taxes/Personal_Income_Tax/tax_credits/low_income_climate_action.htm

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/income_Taxes/Personal_Income_Tax/contact.asp

Ligne d'information sur les services aux contribuables (Taxpayer Services Information Line)

Téléphone (sans frais) : 1-877-387-3332

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Income_Taxes/Personal_Income_Tax/contact.asp

Aide au revenu pour les aînés de la C.-B. qui ne reçoivent pas de Sécurité de la vieillesse

Si vous avez 65 ans ou plus et que vous n'êtes pas admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et à son Supplément (SRG), vous pourriez être admissible à une aide au revenu du Ministry of Social Development. L'admissibilité est calculée en fonction des revenus, des avoirs et des coûts de logement du demandeur.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le Ministry of Social Development.

Téléphone (sans frais) : 1-866-866-0800 (faites le 3)

PROCURATION

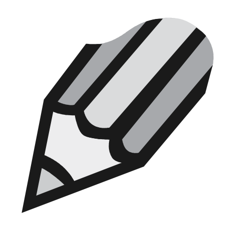
Une procuration est un document juridique qui mandate une autre personne, appelée « mandataire », pour gérer vos affaires et vos biens et prendre des décisions financières et juridiques en votre nom. La procuration peut être de portée générale ou limitée à des questions particulières. Une procuration prend fin si vous devenez mentalement inapte à gérer vos biens. Si vous souhaitez que la procuration reste en vigueur même si vous êtes dans l'incapacité de prendre des décisions financières, vous pouvez choisir d'établir une procuration perpétuelle. Pour obtenir plus d'informations sur la planification en cas d'inaptitude et notamment sur la procuration perpétuelle, veuillez consulter la section *Votre sécurité* de ce guide. Pour obtenir plus d'informations et accéder aux formulaires, visitez le site Web du Ministry of Justice (ministère de la Justice).

Site Web : www.ag.gov.bc.ca/incapacity-planning

Votre sécurité



QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

Savez-vous comment vous protéger contre la fraude financière, les escroqueries et le vol d'identité?

____

____

Savez-vous à qui demander de l'aide si vous-même ou une personne âgée de votre entourage êtes victime de mauvais traitements, de négligence ou de surconsommation de médicaments?

____

____

Êtes-vous préparé aux situations d'urgence ou à une catastrophe naturelle? Saurez-vous comment réagir?

____

____

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.



Votre sécurité

Protection et soutien en cas de besoin

La sécurité personnelle est une question cruciale pour les aînés. Forte d'une population d'aînés en rapide croissance, la Colombie-Britannique s'est engagée à fournir l'accès à l'information et les services nécessaires pour une meilleure sécurité des personnes âgées de la province.

Il est facile de comprendre pourquoi la sécurité des aînés est une priorité pour le gouvernement provincial. Les chiffres de Statistique Canada montrent que la population des aînés de Kelowna était en 2006 la plus importante du Canada, avec 19 pour cent de personnes âgées de 65 ans et plus. Victoria abrite la plus forte proportion de personnes très âgées (près du double de la moyenne nationale) avec 6,4 pour cent de personnes âgées de 80 ans et plus. À Parksville, près d'une personne sur 10 avait 80 ans ou plus en 2006. La moyenne nationale est d'environ une personne sur 27.

Dans cette section du guide, vous trouverez des renseignements sur le Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique (Public Guardian and Trustee of British Columbia), le Bureau du registraire d'aide à la vie autonome (Office of the Assisted Living Registrar), les services d'aide aux victimes et de prévention des actes criminels ainsi que des informations à caractère juridique. Vous trouverez également des informations sur le problème croissant de la maltraitance et de la négligence à l'égard des aînés. Si vous soupçonnez que quelqu'un maltraite ou néglige une personne âgée vulnérable, appelez la police ou reportez-vous aux coordonnées de la section Prévenir la maltraitance et la négligence envers les aînés, ci-dessous.

Vous trouverez également dans cette section des informations importantes sur la prise de décisions au nom d'autrui et sur la procédure à suivre pour nommer une personne qui gérera vos affaires en votre nom au cas où vous seriez dans l'incapacité de prendre des décisions en matière de santé et de soins personnels ainsi que sur le plan financier ou juridique. Ces renseignements portent notamment sur les procurations perpétuelles, les mandats de représentation ainsi que les directives préalables ou la planification préalable des soins.

Les escroqueries et les fraudes sont des sujets de préoccupation chez les aînés. Cette section fournit des renseignements sur des organismes comme la Consumer Protection BC (office de la protection des consommateurs de la C.-B.), la Motor Vehicle Sales Authority of BC (commission des ventes de véhicules automobiles de la C.-B.) et la BC Securities Commission (commission des valeurs mobilières de la C.-B.). Ces organismes peuvent vous aider à vous protéger contre les pratiques commerciales déloyales et les fraudes en matière d'investissement.

La fin de cette section est consacrée aux situations d'urgence et à la préparation aux catastrophes naturelles. Ces informations peuvent vous aider, ainsi que vos proches, à vous préparer et à être en sécurité en cas de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- Savez-vous comment vous protéger contre la fraude financière, les escroqueries et le vol d'identité?
- Savez-vous à qui demander de l'aide si vous-même ou une personne âgée de votre entourage êtes victime de mauvais traitements, de négligence ou de surconsommation de médicaments?
- Êtes-vous préparé aux situations d'urgence ou à une catastrophe naturelle? Saurez-vous comment réagir?

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET LA NÉGLIGENCE ENVERS LES AÎNÉS

La maltraitance et la négligence sont susceptibles d'influer sur la santé, la joie de vivre et la sécurité de nos aînés. Les personnes âgées peuvent être victimes de divers mauvais traitements, comme la violence physique et psychologique, l'exploitation financière et la négligence de la part de personnes en qui ils placent toute leur confiance. Bousculer, frapper, menacer, s'approprier de l'argent ou d'autres biens, s'abstenir de fournir des soins adéquats et des médicaments ou les administrer à tort sont tous des exemples de mauvais traitements et de négligence. Beaucoup d'entre eux constituent des infractions pénales.

Les mauvais traitements à l'égard des aînés peuvent survenir à la maison, dans la collectivité ou dans un milieu institutionnel. Les auteurs de mauvais traitements sont le plus souvent des membres de la famille, le conjoint de la personne ou ses enfants, mais aussi des amis et des fournisseurs de soins.

Si vous pensez qu'un aîné est victime de mauvais traitements, d'excès de confiance ou de négligence ou encore s'il ne peut pas subvenir à ses propres besoins, faites-en le signalement. Adressez-vous à VictimLink BC s'il s'agit de violence physique ou psychologique ou au Tuteur et curateur public de la C.-B. s'il s'agit d'exploitation financière ou légale. Si vous êtes témoin d'un acte criminel ou de mauvais traitements, appelez la police ou le 9-1-1 immédiatement.



VictimLink BC

VictimLink BC fournit des services d'information, d'orientation et de soutien aux victimes de violence familiale et sexuelle et d'autres délits.

Téléphone (Colombie-Britannique et Yukon, sans frais) : 1-800-563-0808

Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique (Public Guardian and Trustee [PGT] of BC)

Pour obtenir plus d'informations sur le Tuteur et curateur public de la C.-B., voir plus loin dans cette section du guide.

Téléphone (Service BC, sans frais) : 1-800-663-7867 (demandez que votre appel soit transféré au PGT)

Bureau du registraire d'aide à la vie autonome (Assisted Living Registrar)

Si vous pensez qu'une personne âgée est victime de mauvais traitements ou de négligence dans une résidence-services, vous pouvez communiquer avec le Bureau du registraire d'aide à la vie autonome.

Téléphone (sans frais) : 1-866-714-3378

Coordonnées des régies régionales de la santé

Les bureaux de soins à domicile et en milieu communautaire des régies régionales de la santé sont chargés d'enquêter sur les signalements les plus graves de maltraitance ou de négligence. Reportez-vous à la section Votre santé de ce guide pour obtenir les coordonnées des régies régionales de la santé.

HealthLink BC

Vous pouvez appeler le service HealthLink BC tous les jours 24 heures sur 24 pour obtenir des renseignements et des conseils sur la santé pour les cas non urgents, fournis par un membre de personnel infirmier autorisé. Un service de traduction est offert dans plus de 130 langues, sur demande.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1

Site Web : www.healthlinkbc.ca

Association des réseaux d'intervention communautaire de la C.-B. (BC Association of Community Response Networks)

La BC Association of Community Response Networks s'attaque au problème des mauvais traitements et de la négligence à l'égard des adultes dans les collectivités de la Colombie-Britannique. Pour en savoir plus ou pour connaître les ressources communautaires, contactez l'association par courriel ou visitez leur site Web.

Courriel : info@bccrns.ca
Site Web : www.bccrns.ca

ORGANISME DE DÉFENSE DES DROITS ET DE SOUTIEN DES AÎNÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (BC CENTER FOR ELDER ADVOCACY AND SUPPORT)

Le BC Centre for Elder Advocacy and Support (BC CEAS) est un organisme à but non lucratif qui met en œuvre des programmes et des initiatives visant à prévenir les mauvais traitements à l'égard des aînés. Les services comprennent des programmes de sensibilisation et de vulgarisation, une ligne d'information sur les droits des aînés, un programme d'aide aux victimes, un programme de parrainage juridique et une clinique juridique pour les aînés. Le BC CEAS œuvre en faveur de la justice, tant sur le plan juridique que social, pour les aînés.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le BC CEAS.

1199, rue Pender Ouest, bureau 380
Vancouver, BC V6E 2R1
Courriel : info@bcceas.ca
Site Web : bcceas.ca

Ligne d'information sur les droits des aînés (SAIL) :
Téléphone (sans frais) : 1-866-437-1940
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-437-1940

PLANIFICATION EN CAS D'INAPTITUDE

Préparer le futur est important, notamment parce qu'il peut arriver que vous deveniez inapte à prendre des décisions pour vos soins de santé ou sur le plan personnel ou financier. Une planification minutieuse peut vous aider, vous et votre famille, à traverser plus sereinement une période difficile. Il existe en Colombie-Britannique un certain nombre de possibilités et de ressources sur le plan juridique, y compris des formulaires, pour aider les adultes en pleine possession de leurs moyens à se préparer en cas d'inaptitude.



Les formulaires sont légalement valables une fois complétés correctement. Alors que la validation juridique par un avocat ou un notaire public n'est pas nécessaire, un avis médical ou juridique peut s'avérer utile avant de remplir les formulaires décrits ci-dessous.

Prise de décisions en matière de soins de santé futurs et planification préalable des soins

Il est important de pouvoir décider de vos soins de santé pour l'avenir. À la suite d'une maladie ou d'une blessure, il est possible que vous soyez dans l'incapacité d'exprimer vos souhaits en matière de soins de santé à vos prestataires de soins de santé. En établissant un plan à l'avance, vous êtes certain que votre famille, vos amis ou vos prestataires de soins de santé connaîtront vos souhaits ou vos décisions et feront en sorte qu'ils soient respectés.

De nouvelles mesures législatives entrées en vigueur en Colombie-Britannique le 1er septembre 2011 offrent aux adultes aptes à prendre des décisions de nouvelles possibilités afin d'exprimer leurs souhaits concernant leurs décisions en matière de soins de santé futurs. La planification effectuée à l'avance est appelée planification préalable des soins. Lorsque vous faites part de vos croyances, de vos valeurs et de vos souhaits en matière de soins de santé, vous élaborez un plan préalable de soins.

Rédigées dans le cadre de votre plan préalable des soins, vos directives préalables ne nécessitent pas d'être validées par un avocat ou un notaire public. Celles-ci vous permettent d'exprimer vos décisions sur les soins médicaux que vous acceptez ou refusez comme le maintien des fonctions vitales et les traitements visant à prolonger la vie. Ces directives préalables seront transmises directement à vos prestataires de soins de santé. Ces derniers devront respecter vos instructions sans avoir à demander le consentement d'une tierce personne, pourvu que l'une de vos décisions concerne le soin qui doit vous être administré à ce moment-là. Toutefois, si vous avez nommé un représentant, un avis devra lui être demandé. De plus amples renseignements sur les représentants sont fournis plus loin dans cette section du guide.

De nombreux adultes préfèrent communiquer leurs souhaits avec leurs proches ou un ami afin que ces personnes puissent à leur tour exprimer les souhaits de l'adulte au cas où il devenait inapte à prendre ses propres décisions. Si vous souhaitez désigner quelqu'un en particulier pour prendre vos décisions en matière de soins de santé, consultez la section ci-dessous concernant les décideurs substituts.

Pour en savoir plus sur la planification préalable des soins ou pour savoir comment établir votre propre plan, vous pouvez regarder la vidéo sur la planification préalable des soins ou télécharger le guide pratique *My Voice: Expressing My Wishes for Future Health Care Treatment* sur la planification préalable des soins sur le site Web de SeniorsBC. Ce guide contient de nombreux formulaires utiles, dont un formulaire pour rédiger ses directives préalables. Si vous avez besoin d'aide pour repérer le guide, contactez HealthLink BC.

Site Web : www.seniorsbc.ca/legal/healthdecisions

Téléphone (Colombie-Britannique et Yukon, sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1

Décideurs substituts – Qui décidera à votre place en cas d'inaptitude?

En Colombie-Britannique, il existe trois types de décideurs substituts nommés légalement pour agir au nom d'adultes qui deviennent inaptes à prendre leurs décisions en matière de soins de santé, de soins personnels et sur le plan financier et juridique. Chaque type de décideur substitut possède des pouvoirs différents.

Tuteur ou curateur

Un tuteur, également appelé curateur, est un adulte désigné par le tribunal pour agir au nom d'un autre adulte mentalement inapte à prendre des décisions au sujet de ses soins de santé et à gérer ses affaires personnelles, financières et juridiques. En cas d'incapacité mentale et si vous n'avez pas nommé quelqu'un pour prendre des décisions pour vous, une demande peut être présentée à la Cour suprême de la C.-B. pour désigner la personne qui prendra des décisions en votre nom.

Le Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique (PGT) peut également être désigné comme curateur et prendre des décisions d'ordre financier et juridique à votre place. Pour obtenir plus d'informations sur le Tuteur et curateur public, voir plus bas dans cette section du guide.

Représentant

La loi de la Colombie-Britannique permet à un adulte capable de nommer un représentant dans le cadre d'un mandat de représentation, sans que la validation juridique par un avocat ou un notaire public soit nécessaire. Il existe deux types de représentants (« article 9 » et « article 7 ») qui ont des pouvoirs différents sur les décisions qu'ils peuvent prendre au nom d'un adulte lorsque celui-ci devient inapte. Pour en savoir plus sur ces types de représentants et les pouvoirs qu'ils sont autorisés à exercer et sur les possibilités offertes pour nommer un représentant dans le cadre de votre planification préalable des soins, consultez le guide *My Voice: Expressing My Wishes for Future Health Care Treatment* sur le site Web de SeniorsBC.

Site Web : www.seniorsbc.ca/legal/healthdecisions

Décideur substitut temporaire

En cas d'inaptitude, et si une décision doit être prise à propos de vos soins de santé alors que vous n'avez ni tuteur ou curateur désigné par le tribunal ni représentant, la loi en vigueur en Colombie-Britannique permet au prestataire de soins de santé de faire appel à un décideur substitut temporaire qui peut décider en votre nom. Le décideur substitut temporaire doit prendre sa décision en fonction de vos souhaits connus et exprimés alors que vous étiez en pleine possession de vos moyens ou, si vos souhaits ne sont pas connus, au mieux de vos intérêts. Celui-ci ne peut pas donner son consentement à votre admission dans un établissement de soins pour bénéficiaires internes. Pour en savoir plus sur les décideurs substituts temporaires et visualiser le formulaire permettant de dresser une liste de coordonnées de décideurs substituts temporaires dans le cadre de votre plan préalable de soins, consultez le guide de planification préalable des soins *My Voice: Expressing My Wishes for Future Health Care Treatment* sur le site Web de SeniorsBC.

Site Web : www.seniorsbc.ca/legal/healthdecisions

Procuration perpétuelle

Une procuration perpétuelle est un document juridique par lequel vous désignez une autre personne pour prendre des décisions financières et juridiques en votre nom, sans qu'il soit nécessaire de consulter un avocat ou un notaire public. Vous devez être mentalement capable lorsque vous rédigez une procuration perpétuelle et le document ne sera applicable que si vous devenez inapte à prendre des décisions financières et juridiques. Une procuration « simple » (non perpétuelle) prend fin si vous devenez mentalement inapte. Pour obtenir plus d'informations sur les procurations « simples », consultez la section Votre argent de ce guide. Une procuration perpétuelle peut être de portée générale ou très spécifique. Pour être perpétuelle, une procuration doit être dûment signée et préciser :

- si le mandataire (la personne désignée pour prendre des décisions) peut agir alors que vous êtes capable ou uniquement en cas d'inaptitude;
- que les pouvoirs du mandataire perdurent malgré votre incapacité.

Pour obtenir plus d'informations sur les mandats de représentation et la procuration perpétuelle, visitez le site Web du Ministry of Justice.

Site Web : www.ag.gov.bc.ca/incapacity-planning

Aussi, voir la publication *It's Your Choice: Personal Planning Tools* sur le site Web du Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique.

Site Web : www.trustee.bc.ca/reports_publications/index.html

TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (PUBLIC GUARDIAN AND TRUSTEE OF BRITISH COLUMBIA – PGT)

Le Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique (PGT) aide les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de prendre des décisions juridiques et financières. Le PGT de la C.-B. est nommé pour protéger et défendre les intérêts juridiques et financiers des enfants, gérer les intérêts des adultes qui ont besoin d'aide pour prendre certaines décisions sur le plan juridique et financier et en matière de soins personnels, et pour administrer les successions de personnes décédées ou disparues.

Le PGT sert les intérêts des aînés qui ont besoin d'aide dans la prise de décisions par les moyens suivants.

En réponse aux signalements de mauvais traitements

Le PGT collabore avec les organismes désignés (régies régionales de la santé, Providence Health Care et Community Living BC) pour traiter de cas d'allégations de mauvais traitements et de négligence à l'égard de personnes vulnérables, mais aussi de personnes qui ne peuvent plus s'occuper d'elles-mêmes.

Dans le cas d'une allégation d'exploitation financière, le Tuteur et curateur public peut mener une enquête dès qu'il existe un risque immédiat de préjudice patrimonial, qu'il y a toute raison de penser que l'adulte n'est pas capable de gérer ses affaires financières ou juridiques et qu'aucune personne de son entourage (famille ou ami) n'a le pouvoir ou n'est disposée et apte à agir au nom de l'individu.

Plus précisément, le Tuteur et curateur public peut intervenir de différentes manières :

- enquêter sur les actions de fiduciaires, représentants ou mandataires ayant une procuration perpétuelle lorsque l'adulte est inapte et que des problèmes de gestion financière ont été soulevés;
- appliquer des mesures de protection, comme le gel temporaire de comptes bancaires ou de transfert de propriété;
- jouer un rôle de conseil dans les cas complexes de maltraitance et de négligence ou d'autonégligence;
- fournir des informations sur les choix possibles.



Habiliter à agir ou agir comme décideur substitut temporaire en matière de soins de santé

Dans les situations où un adulte est inapte à consentir à des soins de santé et n'a pas de mandataire ni de famille ou d'amis autorisés et qualifiés pour fournir leur consentement à sa place, le Tuteur et curateur public peut autoriser un décideur substitut temporaire à prendre des décisions en matière de soins de santé pour l'adulte. Si nécessaire, et en dernier recours, le Tuteur et curateur public peut lui-même agir comme substitut temporaire. Pour obtenir plus d'informations sur les décideurs substituts temporaires, se reporter à la rubrique *PLANIFICATION EN CAS D'INAPTITUDE* plus haut dans cette section du guide.

Agir en tant que curateur pour prendre des décisions financières au nom d'autrui

Dès qu'il existe un doute sur la capacité d'un adulte à gérer ses affaires financières et lorsque l'adulte possède des biens qui requièrent une certaine gestion qu'aucune autre personne ne peut assumer à sa place, le PGT peut être amené à jouer le rôle de curateur pour prendre des décisions à la place de l'adulte et s'occuper de ses affaires. Pour obtenir plus d'informations sur la tutelle et la curatelle, se reporter à la rubrique *PLANIFICATION EN CAS D'INAPTITUDE* dans cette section du guide.

Dans certains cas, le tribunal peut également désigner le Tuteur et curateur public pour prendre des décisions en matière de soins personnels et de santé au nom de l'adulte si aucune autre personne apte n'est disponible.

Services successoraux et de fiducie personnelle

Lorsqu'une personne décède et laisse un testament, l'exécuteur testamentaire désigné dans le testament est de plein droit responsable de l'organisation des funérailles et de l'administration de la succession. Si l'exécuteur testamentaire refuse ou est incapable d'agir et si personne d'autre (un exécuteur testamentaire remplaçant ou un bénéficiaire) n'est disposé ni apte à administrer la succession, le Tuteur et curateur public peut fournir ce service. Un adulte peut également choisir de désigner le Tuteur et curateur public comme exécuteur testamentaire dans son testament.

Pour obtenir plus d'informations, contactez le Tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique.

Téléphone (Vancouver) : 604-660-4444
Téléphone (Victoria) : 250-356-8160
Courriel : mail@trustee.bc.ca
Site Web : www.trustee.bc.ca

Si vous habitez dans le Grand Vancouver ou le Grand Victoria, utilisez le numéro de téléphone ci-dessus. Un numéro sans frais est également accessible par le truchement de Service BC. Après avoir composé le numéro sans frais ci-dessous, demandez que votre appel soit transféré au PGT.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867

BUREAU DU REGISTRAIRE D'AIDE À LA VIE AUTONOME DE LA C.-B. (OFFICE OF THE ASSISTED LIVING REGISTRAR OF BRITISH COLUMBIA)

Le Bureau du registraire d'aide à la vie autonome (Office of the Assisted Living Registrar, OALR) a été créé pour veiller à la santé et à la sécurité des personnes vivant dans des résidences-services. En Colombie-Britannique, tous les établissements doivent être enregistrés auprès du Bureau, quelle que soit la forme de propriété ou de financement. Les exploitants de résidences-services enregistrées doivent respecter et maintenir des normes provinciales en matière de santé et de sécurité pour l'aide à la vie autonome. En cas de plainte liée au non-respect de ces normes, le Bureau du registraire d'aide à la vie autonome est chargé de l'enquête. Un particulier peut interpeller le Bureau en cas de problème dans une résidence-services enregistrée, soit par téléphone (sans frais) ou par courriel.

Office of the Assisted Living Registrar of British Columbia
1515, rue Blanshard, bureau 2
Victoria, BC V8W 3C8

Téléphone (sans frais) : 1-866-714-3378
Téléphone : 250-952-1369
Télécopieur : 250-952-1119
Courriel : info@alregistrar.bc.ca
Site Web : www.health.gov.bc.ca/assisted

SERVICES AUX VICTIMES ET PRÉVENTION D'ACTES CRIMINELS

Le gouvernement de la C.-B. apporte son soutien financier à plus de 160 programmes d'aide aux victimes à travers la province par la mise à disposition d'informations et de services d'orientation, de soutien psychologique et d'assistance pratique aux victimes d'actes criminels. VictimLink BC est une ligne d'information et d'aide sans frais, accessible tous les jours 24 heures sur 24 aux victimes et témoins d'actes criminels



ou de violence. Si vous-même ou une personne de votre entourage êtes victime ou témoin d'actes criminels ou de violence, contactez VictimLink BC au numéro ci-dessous pour trouver un programme d'aide aux victimes dans votre région.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique finance également plus de 250 programmes d'aide aux femmes et aux enfants qui fuient la violence. Parmi ces programmes, on trouve le Stopping the Violence Counselling, le Children Who Witness Abuse Counselling et les Outreach and Multicultural Outreach Services. Pour repérer un programme dans votre région, veuillez contacter VictimLink BC au numéro ci-dessous.

VictimLink BC, accessible tous les jours 24 heures sur 24

Téléphone (Colombie-Britannique et Yukon, sans frais) : 1-800-563-0808

Courriel : VictimlinkBC@bc211.ca

Site Web : www.victimlinkbc.ca

Les victimes de certains actes criminels peuvent être admissibles à une aide financière et à des prestations par le biais du programme du gouvernement provincial d'aide aux victimes d'actes criminels (Crime Victim Assistance Program ou CVAP). Ce programme aide les victimes d'actes criminels à se protéger, à sécuriser leur maison et à se rétablir. Pour obtenir plus d'informations sur l'aide financière et les prestations pour les victimes d'actes criminels, veuillez visiter le site Web du CVAP.

Site Web : www.pssg.gov.bc.ca/victimservices/financial

Pour en savoir plus sur les services d'aide aux victimes et la prévention d'actes criminels dans votre collectivité, communiquez avec le Ministry of Justice en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Téléphone (Vancouver) : 604-660-5199

Courriel : VictimServices@gov.bc.ca ou CrimePrevention@gov.bc.ca

Site Web : www.pssg.gov.bc.ca/victimservices ou www.pssg.gov.bc.ca/crimeprevention/crime

CONSEILS SUR LA SÉCURITÉ PERSONNELLE

De nombreuses mesures peuvent être prises pour garantir et maintenir la sécurité des personnes de tous âges, notamment les aînés. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) de la Colombie-Britannique met à votre disposition une série de conseils sur la page Web intitulée « Sagesse suprême : Sécurité personnelle » sur leur site Web.

Site Web : bc.rcmp.ca/ViewPage.action?siteNodeId=87&languageId=4&contentId=1142

SOCIÉTÉ DES SERVICES JURIDIQUES (LEGAL SERVICES SOCIETY)

Si vous avez un problème juridique et que vous disposez d'un faible revenu, vous pouvez être admissible à l'aide juridique de la Legal Services Society (LSS) de la Colombie-Britannique. L'aide juridique comprend :

- la mise à disposition d'informations juridiques pour résoudre votre problème vous-même;
- des conseils juridiques d'un avocat pour vous aider à résoudre votre problème;
- la représentation par avocat devant les tribunaux en cas de problème important, si vous n'avez pas d'autre moyen de le résoudre.

Les services particuliers que vous pouvez obtenir sont fonction de votre problème juridique. Il n'est pas nécessaire d'être financièrement admissible pour obtenir des informations juridiques. Cependant, vous devez être financièrement admissible pour bénéficier de la plupart des conseils juridiques et de la représentation par avocat. De nombreuses publications et certains services sont offerts dans d'autres langues que l'anglais.

Pour en savoir plus, contactez votre bureau local d'aide juridique (voir la liste sur le site Web de la LSS) ou le centre d'appels de la LSS.

Téléphone (sans frais) : 1-866-577-2525
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-408-2172
Site Web : www.lss.bc.ca

ÉCOLE DE DROIT POPULAIRE (PEOPLE'S LAW SCHOOL)

La People's Law School est un organisme à but non lucratif qui met gratuitement à disposition des informations juridiques dans un langage simple et de façon impartiale. De nombreux sujets liés au droit sont présentés en plusieurs langues sous forme de brochures, de livres électroniques, de vidéos, d'animations et d'activités publiques. La People's Law School publie une série de brochures sur la planification face au vieillissement, intitulée « *When I'm 64: Benefits and Services.* » Cette série de publications est également offerte en ligne en format électronique.

L'organisme ne fournit pas de conseils juridiques en réponse à des cas individuels, mais présente divers documents et ressources éducatives à caractère juridique sur son site Web, et peut proposer une orientation vers d'autres sources d'aide.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir plus sur des services similaires



dans d'autres collectivités, visitez la salle de lecture ou le site Web de la People's Law School ou encore appelez le numéro ci-dessous.

The People's Law School
900, rue Howe, bureau 150
Vancouver, BC V6Z 2M4

Téléphone (Vancouver) : 604-331-5400
Téléphone (sans frais) : 1-866-331-5400
Courriel : info@publiclegaled.bc.ca
Site Web : www.publiclegaled.bc.ca

OFFICE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (CONSUMER PROTECTION BC)

La Colombie-Britannique a adopté des lois pour protéger les consommateurs.

Consumer Protection BC, un organisme à but non lucratif sans lien de dépendance avec le gouvernement, règlemente l'industrie du voyage, le secteur du recouvrement des créances, des prêteurs sur gages, des inspecteurs d'habitations et certains segments de l'industrie du télémarketing ainsi que les secteurs des services de crémation, d'inhumation et de funérailles.

L'organisme met l'accent sur l'éducation des Britanno-Colombiens et des parties intéressées pour rendre les transactions des consommateurs conformes aux lois qui les régissent. En outre, lorsque les lois de protection des consommateurs qu'elle administre sont violées, l'organisme peut mettre en place des mesures coercitives.

Il est également chargé de la gestion du Travel Assurance Fund (TAF). Le TAF est un fonds de dernier recours pour le versement éventuel d'indemnisations pour des services de voyages payés mais non reçus, lorsque ceux-ci sont obtenus auprès d'une agence de voyages autorisée de la Colombie-Britannique.

Le site Web et la ligne sans frais de Consumer Protection BC fournissent aux consommateurs et aux propriétaires d'entreprises des informations sur leurs droits et devoirs en vertu des lois de protection des consommateurs de la Colombie-Britannique.

Si vous ou un membre de votre famille déposez une plainte à la suite d'une transaction de consommateur, Consumer Protection BC s'efforcera de la résoudre et offrira un service d'aiguillage par le truchement d'un centre de renseignements sans frais. Pour obtenir plus d'informations, appelez :

Téléphone (sans frais) : 1-888-564-9963

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-320-1667
Fax (Victoria): 250-920-7181
Site Web : www.consumerprotectionbc.ca

COMMISSION DES VENTES DE VÉHICULES AUTOMOBILES DE LA C.-B. (MOTOR VEHICLE SALES AUTHORITY OF BRITISH COLUMBIA – VSA)

La Motor Vehicle Sales Authority of British Columbia est un organisme indépendant sans but lucratif créé par le gouvernement pour administrer la *Motor Dealer Act* (loi sur le commerce des véhicules automobiles) ainsi que certains articles de la *Business Practices and Consumer Protection Act* (loi sur les pratiques commerciales et la protection du consommateur) et d'autres règlements d'application de ces lois.

La VSA autorise et règlemente plus de 1 700 concessionnaires automobiles et plus de 7 000 professionnels de la vente automobile. La division de l'apprentissage de la VSA organise des cours d'accréditation obligatoires pour toutes les personnes qui font la vente au détail de véhicules directement auprès des consommateurs de la Colombie-Britannique.

La VSA veille au respect des lois sur la protection des consommateurs applicables aux concessionnaires automobiles autorisés, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'application des normes, la résolution des plaintes, la protection des consommateurs ainsi que la sensibilisation du public à ce secteur d'activité. L'objectif est de faire en sorte que le secteur des concessionnaires d'automobiles s'attire le respect d'un public bien informé et confiant.

Le consommateur devrait savoir un certain nombre de choses avant d'acheter un véhicule neuf ou d'occasion. Aussi, la VSA fournit des outils et de l'information pour l'aider à prendre une décision d'achat éclairée.

Pour obtenir plus d'informations, visitez notre site Web ou composez les numéros indiqués ci-dessous.

Téléphone (sans frais) : 1-877-294-9889
Téléphone (Vancouver) : 604-574-5050
Télécopieur : 604-294-9313
Courriel : enquiry@mvsabc.com
Site Web : www.vehiclesalesauthority.com



PROGRAMME D'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS AÎNÉS CONTRE LES ESCROQUERIES – COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (BC SECURITIES COMMISSION INVESTOR EDUCATION PROGRAM – BCSC)

Nombre de Britanno-Colombiens âgés dépendent des autres pour leurs soins et conseils financiers. Cela peut les amener à être la cible d'escrocs qui tentent de se lier d'amitié avec eux pour les exploiter.

Une personne en pleine possession de ses moyens peut donner une procuration perpétuelle à la personne de son choix pour protéger ses finances lorsqu'elle ne peut se protéger elle-même (se reporter à la rubrique *DÉCIDEURS SUBSTITUTS* dans cette section du présent guide pour plus d'informations sur la procuration perpétuelle).

La procuration est une bonne chose, mais elle peut se révéler dangereuse si la personne en qui la confiance a été placée se découvre être un escroc qui la cible précisément pour lui voler son argent. L'escroc peut également devenir un proche et influencer la personne âgée sans passer par les formalités juridiques liées à la procuration.

Certains aînés sont à la recherche d'investissements pour s'assurer un revenu décent pour leur retraite et laisser de l'argent à leurs enfants et petits-enfants. Beaucoup d'entre eux ont perdu toutes leurs économies dans des investissements risqués ou dangereux parce qu'ils n'en ont pas bien évalué les risques, qu'ils n'ont pas posé les bonnes questions, fait les bonnes recherches ou sollicité un deuxième avis.

InvestRight et la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique (BCSC) apportent des réponses à vos questions au sujet de la planification des investissements, des investissements inappropriés et des escroqueries. Le site Web InvestRight est un point d'accès unique à des informations permettant aux investisseurs de prendre des décisions de placement éclairées.

Site Web : www.investright.org

La BCSC a également lancé une nouvelle campagne de sensibilisation contre la fraude appelée « Be Fraud Aware », actuellement en ligne en trois langues : en anglais, en pendjabi et en chinois. Vous trouverez des affiches que vous pouvez imprimer et installer dans votre communauté confessionnelle ou centre communautaire local. Elles mettent l'accent sur cinq signes avant-coureurs de fraude pour vous aider à détecter les tentatives d'escroqueries.

Site Web : campaign.investright.org

Que vous soyez une personne âgée, un membre de la famille ou un fournisseur de soins, vous pouvez agir pour mettre fin à l'exploitation financière des aînés. N'hésitez pas à signaler toute activité suspecte à l'attention des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Votre geste peut empêcher un ami, un membre de la famille ou de votre collectivité de tomber dans les filets d'un escroc.

Faites-en le signalement! Pour signaler une escroquerie, communiquez avec la BCSC ou remplissez le formulaire « Report a Scam » sur leur site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-800-373-6393
Téléphone (Vancouver) : 604-899-6854
Site Web : www.investright.org/report_scam.aspx

Vous pouvez également communiquer avec la BCSC pour réserver gratuitement un séminaire de sensibilisation pour investisseurs pour votre groupe de 20 personnes ou plus.

Téléphone (sans frais) : 1-800-373-6393
Téléphone (Vancouver) : 604-899-6731

PRÉPARATION AUX URGENCES ET AUX CATASTROPHES NATURELLES

Une part importante de la préparation de la province aux urgences réside dans la préparation personnelle. Vous devez savoir ce qu'il faut faire en cas d'urgence pour vous protéger et protéger vos proches. En Colombie-Britannique, 57 risques existants ont été répertoriés, dont les incendies de forêt, les tremblements de terre, les tsunamis et les inondations. Être bien préparé peut contribuer à réduire l'impact de ces catastrophes naturelles. Beaucoup de mesures simples peuvent être prises pour être préparé à une situation d'urgence. Si vous avez des besoins spéciaux, certaines étapes sont à respecter pour vous assurer qu'ils seront satisfaits en cas d'urgence. La première étape de la préparation est de remplir le formulaire Renseignements personnels et numéros d'urgence que vous trouverez au début de ce guide.

Les programmes qui suivent fournissent des informations et des ressources pour aider les personnes à se préparer aux situations d'urgence. Vous pouvez accéder à des informations sur la préparation aux urgences générales ainsi qu'à celles qui s'adressent aux aînés. Pour obtenir des informations particulières sur les programmes d'urgence offerts dans votre région, communiquez avec le coordonnateur des mesures d'urgence de votre municipalité.



Emergency Management BC : un programme d'intervention d'urgence provincial

Le programme d'intervention d'urgence provincial Emergency Management BC a pour but d'améliorer la sécurité du public avant, pendant et après une situation d'urgence ou une catastrophe naturelle. EMBC renseigne les Britanno-Colombiens sur les risques qui existent en Colombie-Britannique ainsi que sur la préparation aux situations d'urgence générales et à des catastrophes naturelles particulières. EMBC met à votre disposition un ensemble de publications et de ressources pour vous aider à vous préparer aux situations d'urgence en fonction de vos besoins.

Site Web : www.pep.bc.ca

Informations sur la préparation aux urgences des personnes handicapées

La section ci-dessous du site Web d'EMBC fournit des informations sur la préparation des personnes atteintes d'une déficience de l'ouïe, de la mobilité, de la parole ou encore d'un handicap mental, parmi d'autres handicaps.

Site Web : www.pep.bc.ca/hazard_preparedness/disabilities_information.html

Emergency Info BC

Emergency Info BC fournit des renseignements actualisés sur les situations d'urgence en Colombie-Britannique. Vous pouvez accéder aux mises à jour d'urgence dans votre région, écouter les mises en garde et accéder à des informations et à des ressources sur la préparation aux situations d'urgence.

Site Web : emergencyinfobc.gov.bc.ca

Gouvernement du Canada : Préparez-vous

La campagne *« 72 heures… Votre famille est-elle prête? »* résulte d'une collaboration entre Sécurité publique Canada, la Croix-Rouge canadienne, l'Ambulance Saint-Jean et l'Armée du Salut afin d'améliorer la préparation des Canadiens aux situations d'urgence. Cette campagne diffuse des informations sur la préparation aux urgences et propose des ressources telles que des guides de préparation aux urgences. *Le Guide de préparation aux urgences*, d'ordre général, et le *Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers* sont des ressources utiles pour les aînés. Ces guides contiennent des informations pratiques sur la préparation aux situations d'urgence.

Site Web : www.getprepared.ca

Accédez en ligne au *Guide de préparation aux urgences*.

Site Web : www.getprepared.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/yprprdnssgd/yprprdnssgd-fra.pdf

Accédez en ligne au *Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers*.

Site Web : www.getprepared.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/pplwthdsblts/pplwthdsblts-fra.pdf

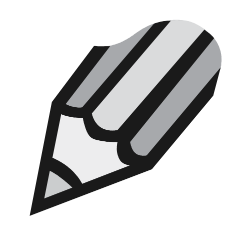
Commandez le *Guide de préparation aux urgences* par téléphone.

Téléphone (sans frais) : 1-800-O-Canada (1-800-622-6232)

Vos ressources



QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



Utilisez cet espace pour noter vos réponses à ces questions.

Savez-vous où trouver des informations utiles sur les modes de vie sains, les soins de santé et les programmes et services pour les aînés?

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.

Vos ressources

Autres services gouvernementaux pour les aînés

Cette section du Guide pour les aînés de la Colombie-Britannique couvre les programmes et les services gouvernementaux qui ne figurent pas dans les sections précédentes. Il s'agit notamment de sites Web, de lignes téléphoniques et de centres de services qui vous aideront à trouver l'information dont vous avez besoin. Vous pouvez en apprendre davantage sur des ressources utiles comme le service HealthLink BC et la nouvelle application BC Health Service Locator App, la plateforme de participation en ligne ThinkHealth BC et le site Web SeniorsBC.

Cette section fournit également des renseignements sur des services spécialisés comme :

- l'aide aux grands-parents élevant leurs petits-enfants;
- le site Web Welcome BC et le programme d'établissement et d'intégration (Settlement and Integration Program);
- les services consulaires pour les nouveaux arrivants et voyageurs.

Si vous recherchez des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux, visitez notre site d'informations www.SeniorsBC.ca – ou appelez Service BC au 1-800-663-7867. Vous pouvez également vous rendre dans un bureau des agents du gouvernement d'un Service BC Centre de votre région pour une assistance en personne.

QUESTIONS À SE POSER POUR SE PRÉPARER À VIEILLIR EN SANTÉ



- Savez-vous où trouver des informations utiles sur les modes de vie sains, les soins de santé et les programmes et services pour les aînés?

SITE WEB DES AÎNÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (SENIORS BC)

Le site Web SeniorsBC offre des renseignements sur les services et les programmes offerts aux aînés par le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et les organismes à but non lucratif. Il traite de nombreux sujets, dont la santé, les finances, les prestations, le logement, le transport et plus encore.

SeniorsBC fournit des informations fiables, cohérentes et à jour aux aînés, à leur famille, aux fournisseurs de soins et aux organismes de soutien. Le site Web propose des versions du présent guide (Guide pour les aînés de la Colombie-Britannique) en anglais, en français, en chinois et en pendjabi. Vos commentaires et suggestions pour les futures mises à jour sont les bienvenus.

Consultez régulièrement le site Web SeniorsBC pour prendre connaissance de contenus régulièrement mis à jour, d'annonces d'événements et de récits mettant en valeur les succès d'aînés britanno-colombiens. SeniorsBC fournit également des conseils pour un mode de vie sain, de l'information sur des sujets de grand intérêt pour les aînés et des indications pour vous abonner au bulletin électronique SeniorsBC (envoyé par courriel).

Site Web : www.seniorsbc.ca

HEALTHLINK BC

Le service HealthLink BC est le point d'accès aux informations et aux services sur la santé pour les cas non urgents en Colombie-Britannique. HealthLink BC vous permet d'en savoir plus sur des questions de santé, de mieux connaître vos symptômes et de trouver les services et les ressources dont vous avez besoin pour mener une vie saine.

Pour ce faire, appelez le 8-1-1 pour parler à un membre du personnel infirmier, à un pharmacien ou à un diététiste ou encore visitez le site www.healthlinkbc.ca pour trouver facilement près de chez vous les services de santé dont vous avez besoin. Des services de traduction sont offerts, sur demande, dans plus de 130 langues.

Le site Web d'HealthLink BC, à l'adresse www.healthlinkbc.ca fournit des informations vérifiées par des médecins sur plus de 5 000 sujets touchant la santé, présente plus de 5 800 services de santé dans une base de données interrogeable et met à disposition des informations fiables sur les médicaments sur ordonnance et en vente libre. Vous pouvez également consulter les dossiers ou fiches d'information d'HealthLink BC File sur des sujets touchant la santé et la sécurité du public.

Avec HealthLink BC, les Britanno-Colombiens ont à portée de main des informations fiables sur la santé, sur simple appel téléphonique ou en un seul clic, à

toute heure du jour ou de la nuit et tous les jours de l'année.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS]) : 7-1-1
Site Web : www.healthlinkbc.ca

Le Guide-santé - Colombie-Britannique

HealthLink BC a rédigé ce guide dans l'objectif d'enseigner la façon de reconnaître et de gérer les problèmes de santé courants. Vous y trouverez des sujets d'intérêt pour les aînés, notamment un chapitre sur le vieillissement en santé. Qu'il s'agisse de prévention de la maladie, de traitements à domicile et du moment de consulter un professionnel de la santé, on trouve de tout dans le *Guide-santé - Colombie-Britannique*. Le document est accessible en français, en anglais, en chinois et en pendjabi, ainsi qu'en version imprimée et sur le Web. *Le BC First Nations Health Handbook* (guide-santé des Autochtones de la C.-B.) est également offert en ligne en tant que document d'accompagnement du *Guide-santé - Colombie-Britannique*.

Site Web : www.healthlinkbc.ca/servicesresources/bchealthGuidehandbook

Application BC Health Service Locator App

L'application BC Health Service Locator App permet aux individus de trouver les divers services de santé offerts en Colombie-Britannique au moyen de leur iPhone, iPad ou iPod. Les utilisateurs peuvent trouver à proximité d'eux des cliniques sans rendez-vous, des hôpitaux, des salles d'urgence, des cliniques de vaccination et des pharmacies ouvertes après les heures ouvrables. Ils peuvent filtrer leurs résultats pour visualiser un type particulier de services de santé comme les cliniques sans rendez-vous ou les lieux accessibles en fauteuil roulant. La recherche par mot-clé permet également de visualiser les résultats pour différentes zones ou pour trouver un type particulier de services de santé. À chaque emplacement, l'application donne la description, les heures d'ouverture, les coordonnées et l'adresse du service.

En outre, les utilisateurs peuvent visualiser à partir de l'application les dernières alertes médicales affichées sur le site Web d'HealthLink BC et composer directement le 8-1-1 pour obtenir des informations sur la santé dans les cas non urgents et le 7-1-1 pour un service d'aide aux malentendants. Ainsi, cette application fournit des renseignements et de l'aide pour obtenir instantanément de l'assistance médicale et de l'information pour les cas non urgents. Pour obtenir une aide d'urgence immédiate, on doit appeler en permanence le 9-1-1.

Pour obtenir plus d'informations à propos de cette application gratuite en ligne, visitez HealthLink BC.

Site Web : www.healthlinkbc.ca/app

THINKHEALTH BC

Explorez ThinkHealth BC pour en savoir plus sur la façon dont le système de soins de santé en Colombie-Britannique fonctionne et ce que nous faisons pour en assurer la durabilité grâce à notre stratégie à long terme.

La Colombie-Britannique est en mutation, tout comme nos soins de santé. ThinkHealth BC est une plateforme de participation en ligne qui comprend plusieurs vidéos sur les soins de santé, dont l'objectif est de favoriser la discussion. Les Britanno-Colombiens peuvent y poser des questions, partager des réflexions ou faire des suggestions sur notre système de soins de santé provincial.

ThinkHealth BC s'inscrit dans l'Innovation and Change Agenda du Ministry of Health, un plan qui définit les orientations stratégiques du système de soins de santé pour l'avenir et les actions à mener par le gouvernement de la province pour en faire un système d'accès facile et pérenne.

Pour regarder les vidéos, consulter le plan Innovation and Change Agenda et participer à la discussion, visitez le site Web.

Site Web : www.ThinkHealthBC.ca

SERVICE BC

On peut s'adresser aux services gouvernementaux en personne, en ligne et par téléphone.

Centre de contact Service BC (anciennement Enquiry BC)

Le Centre de contact Service BC (anciennement Enquiry BC) fournit les services suivants à tous les résidents de la Colombie-Britannique au nom des ministères provinciaux, sociétés d'État et organismes publics :

- les informations de base du gouvernement provincial;
- de l'aide pour trouver le programme ou la personne à qui l'appelant veut s'adresser;
- les coordonnées d'un programme ou d'un représentant gouvernemental;
- de l'aide pour trouver l'ordre de gouvernement responsable d'un programme ou d'un service;
- le transfert sans frais de la communication des appelants qui autrement se verraient imputer des coûts pour obtenir des informations auprès du gouvernement provincial ou pour faire affaire avec celui-ci.



Les heures d'ouverture de Service BC sont de 7 h 30 à 17 h HNP, du lundi au vendredi.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-661-8773
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, Grand Vancouver) : 604-775-0303
Courriel : EnquiryBC@gov.bc.ca

Bureaux des agents du gouvernement des Service BC Centres

Les Bureaux des agents du gouvernement des Service BC Centres aident les aînés à accéder aux programmes et aux services gouvernementaux provinciaux. Ces bureaux constituent un point de contact des services et des programmes gouvernementaux pour les personnes résidant à l'extérieur du Lower Mainland et de Victoria. Les membres du personnel sont familiers avec les programmes locaux et orienteront les aînés vers d'autres sources d'information et d'aide.

Visitez votre Service BC Centre local pour obtenir de l'information et des services, que ce soit pour l'octroi de divers permis tels un permis de pêche et pour de l'information sur le régime de soins médicaux MSP et ses cotisations. Pour que votre appel soit transféré gratuitement au bureau que vous souhaitez joindre, appelez le Centre de contact Service BC aux numéros indiqués ci-dessus.

Pour obtenir la liste des bureaux et leur emplacement, veuillez vous reporter au répertoire figurant à la fin de ce guide. Ces bureaux sont également énumérés sous la rubrique « Governments - British Columbia » (Gouvernements - Colombie-Britannique) dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

Site Web : www.servicebc.gov.bc.ca

LIGNE D'AIDE POUR LES GRANDS-PARENTS ÉLEVANT LEURS PETITS-ENFANTS (GRANDPARENTS RAISING GRANDCHILDREN SUPPORT LINE)

Cette ligne téléphonique sans frais aide les grands-parents et d'autres proches qui élèvent des enfants à se retrouver dans les systèmes complexes de services existants. Elle leur permet également de trouver des réponses, du soutien et les ressources dont ils ont besoin pour prévenir ou résoudre certaines difficultés et pour en savoir plus sur les prestations et les services qui soutiennent l'ensemble des familles.

Les deux travailleurs sociaux à temps partiel à votre disposition possèdent une formation en matière de défense des droits et de droit de la famille, et sont familiers avec les services gouvernementaux qui soutiennent la prestation de soins par des membres de la parenté.

Téléphone (sans frais) : 1-855-474-9777
Téléphone (Lower Mainland) : 604-558-4740
Courriel : GRGline@parentsupportbc.ca
Site Web : www.parentsupportbc.ca

VIVRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Site Web de WelcomeBC.ca

WelcomeBC.ca est le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique pour tout ce qui a trait à l'immigration et à l'établissement en C.-B. Un autre site Web s'adresse spécifiquement à la communauté francophone : il s'agit de vivreencolombiebritannique.ca. De nombreux organismes d'établissement offrent des programmes spécifiques pour les nouveaux aînés. Visitez le site Web pour trouver un organisme d'établissement des immigrants près de chez vous ou pour en savoir plus sur des formations linguistiques gratuites en anglais. Vous pouvez également commander un exemplaire gratuit du *Guide des ressources et services à l'intention des nouveaux arrivants en Colombie-Britannique* (offert en 11 langues) pour livraison postale. Vous pouvez aussi regarder des vidéos en plusieurs langues sur le site Web.

Site Web : www.WelcomeBC.ca

Programme d'établissement et d'intégration de Welcome BC (Welcome BC Settlement and Integration Program – SIP)

Le Programme d'établissement et d'intégration de Welcome BC (SIP) fournit des services et du soutien aux immigrants et aux familles pour les aider à comprendre la société canadienne et les collectivités de la Colombie-Britannique, et à mieux s'y établir et s'y intégrer. Ce programme renouvelé offre davantage de services intégrés pour des groupes de clients particuliers tels les aînés, comme des services d'établissement et de conseil, des cours d'habiletés fondamentales et de formation, et des services de mentorat et de réseautage avec la collectivité. Ces services fournissent de l'information sur la société que constitue la Colombie-Britannique et sur la façon de s'y intégrer. Ils aident les clients à accéder, entre autres, aux services bancaires et aux services d'éducation et de soins de santé, et à les orienter vers d'autres services communautaires. Les ateliers de développement des habiletés fondamentales privilégient l'initiation à l'informatique, les modes de vie sains, l'autonomisation

des aînés sur leurs droits juridiques et civiques, et le mentorat par les pairs ou le réseautage avec d'autres aînés.

Site Web : www.WelcomeBC.ca/wbc/immigration/settle/index.page?WT.ac=Settle_hpLearn

SERVICES OFFERTS AUX PAYS ÉTRANGERS

Plus de 80 pays sont représentés par les représentants consulaires résidant en Colombie-Britannique. Installés principalement à Vancouver, les représentants consulaires exercent généralement les fonctions suivantes :

- aider et protéger les ressortissants du pays qu'ils représentent;
- faire prêter serment, légaliser des documents étrangers ainsi qu'émettre des passeports, des visas et des certificats;
- représenter leur pays et promouvoir leur commerce au sein de la circonscription consulaire;
- exposer les politiques et réalisations de leur pays dans divers secteurs comme la culture et les attractions touristiques.

Le site Web du Bureau du protocole (Office of Protocol) du gouvernement provincial fournit une liste et les coordonnées de tous les pays représentés en Colombie-Britannique.

Site Web : www.protocol.gov.bc.ca/protocol/prgs/consular/consular.htm

Il est possible de communiquer avec tous les autres pays par le biais de leurs ambassades et hauts-commissariats installés à Ottawa. Leurs coordonnées figurent sur le site Web du ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international.

Site Web : http://www.international.gc.ca/protocol-protocole/index.aspx?lang=fra&view=d

Répertoire



Notes

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.

Répertoire

Voici une liste alphabétique des services présentés dans ce guide ou à la disposition des aînés.

Activité physique

Devenir et rester actif est bon pour l'organisme, aide à conserver une vie active, améliore l'humeur et la santé mentale, et fournit l'occasion de faire de nouvelles connaissances. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section *Votre style de vie* dans ce guide ou visitez le site Web d'Healthy Families BC.

Site Web : healthvfamiliesbc.ca/phvsical-activitv.php

Aide au logement pour les locataires âgés (Shelter Aid for Elderly Renters – SAFER)

Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218

Site Web : www.bchousing.org/Initiatives/Providing/SAFER

Aide au revenu (pour les aînés qui ne reçoivent pas de Sécurité de la vieillesse)

Ministry of Social Development (ministère du Développement social)

Téléphone (sans frais) : 1-866-866-0800 (faites le 3, puis le 1)

Site Web : www.hsd.qov.bc.ca/bcea.htm

Agence du revenu du Canada

Téléphone (service de renseignements sur les impôts par téléphone, sans frais) : 1-800-267-6999

Alcool et vieillissement : connaître les faits (Alcohol and Aging: Know the Facts)

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/alcohol

Alimentation saine sur le site Web d'Healthy Families BC

Site Web : www.healthvfamiliesbc.ca/healthv-eatinq.php

Alimentation saine

Reportez-vous à la section *Votre mode de vie* de ce guide pour obtenir des informations sur l'alimentation saine, y compris pour commander la brochure *Alimentation et santé des aînés* et sur les services de diététiste offerts par le service HealthLink BC.

Des informations complémentaires sur l'alimentation saine se trouvent sur le site Web d'Healthy Families BC.

Site Web : healthyfamiliesbc.ca/healthy-eating.php

Allocation et allocation au survivant

(Voir Programme fédéral de sécurité du revenu)

Ambulance

(Voir Services ambulanciers de la C.-B.)

Anciens Combattants Canada

Téléphone (sans frais, en anglais) : 1-866 522-2122
Téléphone (sans frais, en français) : 1-866-522-2022
Site Web : www.vac-acc.gc.ca

Appareil de télécommunication pour malentendants (Telephone Device for the Deaf – Service BC)

Téléphone (sans frais) : 1-800-661-8773
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-775-0303

Association canadienne des lésés cérébraux (BC Brain Injury Association)

B.P. 2324
Chilliwack, BC V2R 1A7
Téléphone (sans frais) : 1-877-858-1788
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-465-1783
Télécopieur : 604-465-1725

Association canadienne du diabète

Téléphone (sans frais) : 1-800-226-8464
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-732-1331
Courriel : info@diabetes.ca
Site Web : www.diabetes.ca

Agence du cancer de la C.-B. (BC Cancer Agency)

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-3333
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-877-6000
Site Web : www.bccancer.bc.ca

Association des prestataires de soins de la C.-B. (BC Care Providers Association)

Téléphone : 604-736-4233
Courriel : info@bccare.ca
Site Web : www.bccare.ca

Association des réseaux d'intervention communautaire de la C.-B. (BC Association of Community Response Networks)

Courriel : info@bccrns.ca
Site Web : www.bccrns.ca

Association des soins palliatifs de la C.-B. (BC Hospice Palliative Care Association)

Téléphone (sans frais) : 1-877-410-6297
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-267-7024
Courriel : office@hospicebc.org
Site Web : www.bchpca.org

Assurance-emploi

Téléphone (Service Canada, sans frais) : 1-800-206-7218
Site Web : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/demande/presenter_une_demande.shtml

Ateliers de promotion de la santé (Conseil des organismes d'aînés de la C.-B. – Council of Senior Citizens Organizations of BC)

Site Web : coscobc.ca/workshops

BC Ferries

Les aînés de la C.-B. peuvent se déplacer gratuitement sur la plupart des trajets de traversiers de BC Ferries, du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Cette offre s'applique aux tarifs pour les passagers seulement.

Pour obtenir des informations à la clientèle et faire des réservations :

Téléphone (Amérique du Nord, sans frais) : 1-888-BC-FERRY (1-888-223-3779)
Téléphone (en dehors de l'Amérique du Nord) : 250-386-3431
Cellulaire (Rogers ou TELUS) : *FBC (*223)

BC Hydro

Pour de l'information sur le réseau électrique ou l'efficacité énergétique :

Téléphone (sans frais) : 1-800-BCHYDRO (1-800-224-9376)

Pour signaler une panne de courant ou des fils tombés :

Téléphone (sans frais) : 1-888-POWERON (1-888-769-3766)

Bénévoles Canada

Site Web : volunteer.ca

Bureau d'enregistrement des titres et des levés topographiques de la C.-B. (Land Title and Survey Authority of BC)

Siège social
Téléphone (Victoria) : 250-387-7280

Bureau de la protection des propriétaires (Homeowner Protection Office)

Téléphone (sans frais) : 1-800-407-7757
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-646-7050

Bureau d'enregistrement des titres fonciers et Districts (Land Title Office and Districts)

Téléphone (sans frais) : 1-877-577-LTSA (1-877-577-5872)
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-0380
Site Web : www.ltsa.ca

Bureau des agents du gouvernement

(Voir Bureaux des agents du gouvernement des Service BC Centres)

Bureaux des agents du gouvernement des Service BC Centres

100 Mile House
300, route 97 Sud
B.P. 1600
100 Mile House, BC V0K 2E0
Téléphone : 250-395-7832

Ashcroft
318, avenue Railway, B.P. 189
Ashcroft, BC V0K 1A0
Téléphone : 250-453-2412

Atlin
3e rue, B.P. 100
Atlin, BC V0W 1A0
Téléphone : 250-651-7595

Bella Coola
636, rue Cliff, B.P. 185
Bella Coola, BC V0T 1C0
Téléphone : 250-799-5361

Burns Lake
161, route 16, B.P. 3500
Burns Lake, BC V0J 1E0
Téléphone : 250-692-2528

Campbell River
1180, chemin Ironwood,
bureau 115
Campbell River, BC V9W 5P7
Téléphone : 250-286-7555

Chetwynd
4744, 52e rue, B.P. 105
Chetwynd, BC V0C 1J0
Téléphone : 250-788-2239

Chilliwack
45467, chemin Yale West, bureau 1
Chilliwack, BC V2R 3Z8
Téléphone : 604-795-8415

Clinton
1423, route Cariboo, B.P. 70
Clinton, BC V0K 1K0
Téléphone : 250-459-2268

Courtenay
2500, avenue Cliffe
Courtenay, BC V9N 5M6
Téléphone : 250-897-7500

Cranbrook
100, rue Cranbrook Nord
Cranbrook, BC V1C 3P9
Téléphone : 250-426-1211

Creston
1404, rue Canyon, B.P. 1190
Creston, BC V0B 1G0
Téléphone : 250-428-3211

Dawson Creek
1201, 103e Avenue
Dawson Creek, BC V1G 4J2
Téléphone : 250-784-2224

Dease Lake
Bloc D, route 37, Sac 2000
Dease Lake, BC V0C 1L0
Téléphone : 250-771-3700

Duncan
5785, rue Duncan,
Duncan, BC V9L 3W6
Téléphone : 250-746-1400

Fernie
401, 4e Avenue, B.P. 1769
Fernie, BC VOM 1M0
Téléphone : 250-423-6845

Fort Nelson
5319, 50e Avenue Sud, Sac 1000
Fort Nelson, BC V0C 1R0
Téléphone : 250-774-6945

Fort St. James
470, promenade Stuart, B.P. 1328
Fort St. James, BC V0J 1P0
Téléphone : 250-996-7585

Fort St. John
10600, 100e rue
Fort St. John, BC V1J 4L6
Téléphone : 250-787-3350

Ganges (Salt Spring Island)
343, route Lower Ganges
Salt Spring Island, BC V8K 2V4
Téléphone : 250-537-5414

Golden
837, rue Park, B.P. 39
Golden, BC V0A 1H0
Téléphone : 250-344-7550

Grand Forks
7290, 2e rue, B.P. 850
Grand Forks, BC V0H 1H0
Téléphone : 250-442-4306

Hazelton
2210, route 62, B.P. 380
Hazelton, BC V0J 1Y0
Téléphone : 250-842-7624

Houston
3400, 11e rue, Sac 2000
Houston, BC V0J 1Z0
Téléphone : 250-845-5828

Invermere
625, 4e rue, B.P. 265
Invermere, BC V0A 1K0
Téléphone : 250-342-4260

Kamloops
455, rue Columbia, bureau 250
Kamloops, BC V2C 6K4
Téléphone : 250-828-4540

Kaslo
312, 4e rue, B.P. 580
Kaslo, BC V0G 1M0
Téléphone : 250-353-2219

Kitimat
795, boul. Lahakas
Kitimat, BC V8C 1G2
Téléphone : 250-632-6188

Lillooet
639, rue Main, bureau A, Sac 700
Lillooet, BC V0K 1V0
Téléphone : 250-256-7548

Mackenzie
64, promenade Centennial, B.P. 2400
Mackenzie, BC V0J 2C0
Téléphone : 250-997-4270

Maple Ridge
22470, chemin Dewdney Trunk, bureau 175
Maple Ridge, BC V2X 5Z6
Téléphone : 604-466-7470

Masset (Haida Gwaii)
1666, rue Orr, B.P. 226
Masset, BC V0T 1M0
Téléphone : 250-626-5278

Merritt
2194, avenue Coutlee
B.P. 4400, succ. Main
Merritt, BC V1K 1B8
Téléphone : 250-378-9343

Nakusp
204, 6e Avenue, B.P. 128
Nakusp, BC V0G 1R0
Téléphone : 250-265-4865

Nanaimo
460, rue Selby
Nanaimo, BC V9R 2R7
Téléphone : 250-741-3636

Nelson
310, rue Ward
Nelson, BC V1L 5S4
Téléphone : 250-354-6104

Oliver
Salle 101, Palais de justice
9971, 350e Avenue
B.P. 5000
Oliver, BC V0H 1T0
Téléphone : 250-498-3818

Penticton
40, avenue Calgary
Penticton, BC V2A 2T6
Téléphone : 250-487-4200

Port Alberni
4070, 8e Avenue
Port Alberni, BC V9Y 4S4
Téléphone : 250-720-2040

Port Hardy
8785, rue Gray, Sac 11000
Port Hardy, BC V0N 2P0
Téléphone : 250-949-6323

Powell River
6953, rue Alberni
Powell River, BC V8A 2B8
Téléphone : 604-485-3622

Prince George
1044, 5e Avenue
Prince George, BC V2L 5G4
Téléphone : 250-565-4488

Prince Rupert
201, 3e Avenue Ouest
Prince Rupert, BC V8J 1L2
Téléphone : 250-624-7415

Princeton
151, avenue Vermilion, B.P. 9
Princeton, BC V0X 1W0
Téléphone : 250-295-4600

Queen Charlotte City (Haida Gwaii)
216, promenade Oceanview
B.P. 309
Queen Charlotte City, BC V0T 1S0
Téléphone : 250-559-4452

Quesnel
350, avenue Barlow, bureau 102
Quesnel, BC V2J 2C2
Téléphone : 250-992-4313

Revelstoke
Salle 104, Palais de Justice
1123, Second Street O.
B.P. 380
Revelstoke, BC V0E 2S0
Téléphone : 250-837-6981

Salmon Arm
850A, 16e rue NE, Sac 100
Salmon Arm, BC V1E 4S4
Téléphone : 250-832-1611

Sechelt
5710, rue Teredo, bureau 102
B.P. 950
Sechelt, BC V0N 3A0
Téléphone : 604-885-5187

Smithers
1020, rue Murray, Sac 5000
Smithers, BC V0J 2N0
Téléphone : 250-847-7207

Sparwood
96, Greenwood Shopping Mall
B.P. 1086
Sparwood, BC V0B 2G0
Téléphone : 250-425-6890

Squamish
1360, avenue Pemberton,
B.P. 1008
Squamish, BC V8B 0A7
Téléphone : 604-892-2400

Stewart
703, rue Brightwell
B.P. 127
Stewart, BC V0T 1W0
Téléphone : 250-636-2294

Terrace
3220, rue Eby, bureau 101
Terrace, BC V8G 5K8
Téléphone : 250-638-6515

Trail
1050, rue Eldorado
Trail, BC V1R 3V7
Téléphone : 250-364-0591

Ucluelet
1636, chemin Peninsula, bureau 5
B.P. 609
Ucluelet, BC V0R 3A0
Téléphone : 250-726-7025

Valemount
1300, 4e Avenue, B.P. 657
Valemount, BC V0E 2Z0
Téléphone : 250-566-4448

Vanderhoof
189, rue Stewart E., B.P. 1459
Vanderhoof, BC V0J 3A0
Téléphone : 250-567-6301

Vernon
3201, 30e rue
Vernon, BC V1T 9G3
Téléphone : 250-549-5511

Williams Lake
540, rue Borland
Williams Lake, BC V2G 1R8
Téléphone : 250-398-4211

Bureau des services fiscaux de la Colombie-Britannique

(Voir Régime de soins médicaux MSP)

Bureau d'impôt foncier rural (Rural Property Tax Office)

Communiquez avec votre bureau de perception d'impôt foncier local ou votre bureau des agents du gouvernement du Service BC Centre où vous effectuez le paiement de vos taxes foncières ou communiquez avec le Bureau d'impôt foncier rural avec les coordonnées ci-dessous.

Téléphone (Service BC, sans frais) : 1-800-663-7867 (demandez que votre appel soit transféré au 250-387-0555)

Téléphone (Service BC, Vancouver) : 604-660-2421 (demandez que votre appel soit transféré au 250-387-0555)

Téléphone (Victoria) : 250-387-0555

Courriel : Ruraltax@gov.bc.ca

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Property_Taxes/property_taxes.htm

Bureau du registraire d'aide à la vie autonome (Assisted Living Registrar)

Téléphone (sans frais) : 1-866-714-3378

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-714-3378

Site Web : www.health.gov.bc.ca/assisted

C

Centres communautaires et autres organismes de services communautaires

Recherchez la liste des centres communautaires locaux dans votre annuaire téléphonique ou visitez le site Web de WelcomeBC pour des conseils sur la recherche en ligne d'informations sur les organismes communautaires.

Site Web : www.welcomebc.ca/wbc/immigration/enjoy/sports/community.page

Centre d'intervention d'urgence et de prévention du suicide de la C.-B. (Crisis Intervention and Suicide Prevention Centre of BC)

Téléphone (sans frais) : 1-866-661-3311

Téléphone (crise liée à un suicide, sans frais) : 1-800-784-2433

Dans le Grand Vancouver, composez le 604-872-3311

Des services de traduction sont offerts.

Site Web : www.crisiscentre.bc.ca

Centre intégré de cancérologie Inspire Health (Inspire Health Integrated Cancer Centres)

Téléphone (sans frais) : 1-888-734-7125
Site Web : www.inspirehealth.ca

Centre de recherche sur les toxicomanies de la C.-B. (Centre for Addictions Research of BC)

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-408-7753
Télécopieur : 604-408-7731
Courriel : info@carbc.ca

Téléphone (Victoria) : 250-472-5445
Télécopieur : 250-472-5321
Courriel : carbc@uvic.ca
Site Web : www.carbc.ca

Choix de ressources pour conserver son autonomie (Choice in supports for Independent Living – CSIL)

Demandez plus d'informations à ce sujet à votre prestataire de soins de santé.

Site Web : www.health.gov.bc.ca/hcc/csil.html

Collectivités amies des aînés (Age-Friendly Communities)

Courriel : AgeFriendlyBC@gov.bc.ca
Site Web : www.seniorsbc.ca/agefriendly

Conseils de sécurité personnels de la GRC

Site Web : http://bc.rcmp.ca/ViewPage.action?siteNodeId=87&languageId=4&contentId=4898

Commission des pratiques commerciales et de la protection des consommateurs de la C.-B. (Business Practices and Consumer Protection Authority)

(Voir Office de la protection des consommateurs de la C.-B.)

Commission des valeurs mobilières de la C.-B. (BC Securities Commission)

Téléphone (sans frais) : 1-800-373-6393
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-899-6854
Courriel : Inquiries@bcsc.bc.ca
De 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi

Commission des ventes de véhicules automobiles de la C.-B. (Motor Vehicle Sales Authority of BC)

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-574-5050
Site Web : www.vehiclesalesauthority.ca

Communautés actives de la C.-B. (Active Communities BC)

Informations sur les centres locaux de loisirs.

Site Web : www.bcrpa.bc.ca/recreation_parks/active_communities.htm

Conduire en C.-B. (DriveBC)

Téléphone (sans frais) : 1-800-550-4997
Site Web : www.drivebc.ca

Conduite automobile – Ateliers pour les conducteurs âgés (Fondation pour la sécurité routière du bureau des véhicules automobiles de la BCAA) (BCAA Road Safety Foundation)

Informations sur les ateliers gratuits *Living Well, Driving Well*

Téléphone (sans frais) : 1-877-247-5551
Site Web : www.bcaaroadsafetv.com

Connexions santé (Health Connections)

Connexions santé facilite l'accès au transport des patients qui doivent se déplacer pour des rendez-vous médicaux non urgents.

Northern Health
Téléphone (sans frais) : 1-888-647-4997

Veuillez avoir en main le numéro de votre carte BC Services et les informations sur votre rendez-vous.

Site Web : www.busonline.ca/health_connections

Interior Health

Site Web : www.busonline.ca/health_connections

Crédits d'impôt fédéraux et provinciaux non remboursables

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-8281

Site Web : www.taxtips.ca/nonrefundablecredits.htm

Crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services (Agence du revenu du Canada)

Téléphone (sans frais) : 1-800-267-6999

Site Web : www.cra-arc.gc.ca/bnfts/gsthst

Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) de la C.-B.

Agence du revenu du Canada

Téléphone (sans frais) : 1-800-959-1953

Site Web : www.hpo.bc.ca

Crédit pour la taxe sur les mesures climatiques aux résidents à faible revenu de la C.-B. (BC Low Income Climate Action Tax Credit)

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Income_Taxes/Personal_Income_Tax/tax_credits/low_income_climate_action.htm

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individual.html

D

Déclaration des droits relatifs au service de taxi (Taxi Bill of Rights)

Site Web : www.taxirights.gov.bc.ca

Direction de la location à usage d'habitation (Residential Tenancy Branch)

Téléphone (sans frais) : 1-800-665-8779
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-1020
Téléphone (Victoria) : 250-387-1602
Courriel : HSRTO@gov.bc.ca
Site Web : www.rto.gov.bc.ca

Direction des normes du travail (Employment Standards Branch)

Cette direction administre la *Employment Standards Act* et ses règlements d'application qui établissent les normes en matière de salaire minimum et les conditions de travail dans la plupart des lieux de travail.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-3316
Site Web : www.labour.gov.bc.ca/esb

E

École de droit populaire (People's Law School)

Téléphone (sans frais) : 1-866-331-5400
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-331-5400
Courriel : info@publiclegaled.bc.ca
Site Web : www.publiclegaled.bc.ca

Éducation des adultes (Adult Education)

Des programmes d'éducation des adultes sont offerts dans la province par les établissements d'enseignement postsecondaire et les fournisseurs de services communautaires pour favoriser l'alphabétisation, le développement des compétences et l'achèvement ou la mise à niveau des études secondaires. Certains établissements d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique proposent aux aînés des frais de scolarité réduits ou gratuits.

Site Web : www.aved.gov.bc.ca/adultlearning/welcome.htm
Site Web : www.aved.gov.bc.ca/literacy/welcome.htm

Évaluation foncière

Contactez votre bureau d'évaluation local en Colombie-Britannique au numéro de téléphone ou à l'adresse indiqués au recto de votre avis d'évaluation.

Site Web : www.bcassessment.ca

Examens et rapports sur la conduite automobile

Bureau du surintendant des véhicules automobiles (Office of the Superintendent of Motor Vehicles)

Téléphone (Service BC, sans frais) : 1-800-663-7867 (demandez que votre appel soit transféré au 250-387-7747)

Téléphone (Victoria) : 250-387-7747

Site Web : www.pssg.gov.bc.ca/osmv/medical-fitness/index.htm

F

Facturation dans le régime de santé MSP (bureau des services fiscaux de la Colombie-Britannique)

Téléphone (sans frais) : 1-877-405-4909

Collections (sans frais) : 1-866-361-5050

Télécopieur : 250-405-4412 ou 250-405-4410

Courriel : RSBC@HPAdvancedsolutions.com

Adresse postale : B.P. 9482 STN PROV GOVT
Victoria, BC V8W 9W6

Facturation des frais d'ambulance

Téléphone (sans frais) : 1-800-665-7199

Téléphone (Victoria) : 250-356-0052

Fondation des maladies du cœur de la C.-B. et du Yukon (Heart and Stroke Foundation of BC and Yukon)

Téléphone (sans frais) : 1-888-473-4636

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-736-4404

Site Web : www.heartandstroke.ca

Formation linguistique en anglais

Formation linguistique gratuite en anglais pour les nouveaux arrivants adultes en C.-B. (immigrants et réfugiés)

Site Web : www.welcomebc.ca/wbc/immigration/settle/learn/elsa.page?WT.ac=ELSA_hpRt_nav



HealthLink BC

Téléphone (sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1
Site Web : www.healthlinkbc.ca

Healthy Families BC

Healthy Families BC adhère à une stratégie de promotion de la santé basée sur une nouvelle série de mesures pour aider les Britanno-Colombiens à prendre soin de leur propre santé et à réduire les maladies chroniques et l'obésité.

Site Web : healthyfamiliesbc.ca



ICBC (Insurance Corporation of British Columbia)

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-3051
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-661-2800
Site Web : www.icbc.com

Information sur la nutrition

Services de diététistes à HealthLink BC
Téléphone (sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1
Site Web : www.healthlinkbc.ca

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

Site Web : www.workbc.ca/iob-seekers/special-resources/older-workers.htm

Initiatives des collectivités en santé de la C.-B. (BC Healthy Communities Initiative)

Site Web : www.bchealthycommunities.ca/Content/Home.asp

J

Jeu compulsif

Téléphone (sans frais) : 1-888-795-6111

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, frais virés acceptés) : 604-875-0885

Site Web : www.bcresponsiblegambling.ca

L

Le Guide-santé - Colombie-Britannique (BC HealthGuide)

Pour obtenir un exemplaire gratuit du guide, visitez votre pharmacie locale, composez le 8-1-1 ou visitez le site Web d'HealthLink BC pour le commander auprès du bureau des commandes en ligne.

Téléphone (sans frais) : 8-1-1

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1

Site Web : www.healthlinkbc.ca

Ligne de réponses sur l'arthrite (Arthritis Answers Line, AAL)

Pour chaque question, il y a une réponse. La ligne AAL est là pour vous apporter aide et espoir.

De 10 h à 16 h, du lundi au vendredi

Téléphone (sans frais) : 1-800-321-1433

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-875-5051

Ligne d'info-soutien personnel

Aiguillage vers les programmes gouvernementaux qui fournissent des équipements et appareils fonctionnels pour les personnes handicapées. Coordonnées incluses.

Téléphone (sans frais) : 1-888-818-1211

Courriel : PersonalSupportsInformation@gov.bc.ca

Site Web : www.personalsupports.bc.ca

Ligne d'information sur les services aux contribuables de la C.-B. (Taxpayer Services Information Line, BC)

Téléphone (sans frais) : 1-877-387-3332
Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Income_Taxes/Personal_Income_Tax/contact.asp

Ligne de soutien pour les soins de santé des aînés (Seniors Health Care Support Line)

Téléphone (Victoria) : 250-952-3181
Téléphone (sans frais) : 1-877-952-3181

Ligne-info sur l'activité physique (Physical Activity Line – PAL)

Obtenez des informations pratiques et fiables sur les activités physiques et les modes de vie sains qui peuvent améliorer votre santé tout en étant adaptés à vos besoins.

Téléphone (sans frais) : 1-877-725-1149
Site Web : www.phvsicalactivitvline.com

Ligne secours sur la démence (Dementia Helpline)

Du mardi au vendredi, de 10 h à 16 h
Téléphone (sans frais) : 1-800-936-6033
Téléphone (Lower Mainland) : 604-681-8651

Ligne secours sur la violence familiale (Domestic Violence Helpline – VictimLink BC)

Téléphone (sans frais) : 1-800-563-0808
Site Web : www.domesticviolencebc.ca/dvbc/index.paqe

Logements abordables (Affordable Housing)

(Voir BC Housing)

Logement des aînés avec services de soutien – BC Housing (BC Housing Seniors' Supportive Housing)

Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218
Télécopieur : 604-439-4729
Site Web : www.bchousing.org/Options/Supportive_Housing/SSH/SSH

Logements et registre des logements en C.-B. (BC Housing and the Housing Registry)

Lower Mainland
Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218
Bureau régional de l'Île de Vancouver
Téléphone (sans frais) : 1-800-787-2807
Téléphone (Victoria) : 250-475-7550

Bureau régional de l'Intérieur
Téléphone (sans frais) : 1-800-834-7149
Téléphone (Penticton) : 250-493-0301

Bureau régional du Nord
Téléphone (sans frais) : 1-800-667-1235
Téléphone (Prince George) : 250-562-9251
Téléphone (Prince Rupert) : 250-627-7501

Logement subventionné

(Voir Logement des aînés avec services de soutien – BC Housing)

Lutte contre les dépendances (Addictions)

Ligne d'aide sur le jeu compulsif ou orientation vers des services de counselling.

Téléphone (sans frais) : 1-888-795-6111

(Voir aussi : Services d'information et d'orientation sur l'alcool et les drogues de la C.-B. [BC Alcohol and Drug Information and Referral Service], Centre de recherche sur les toxicomanies de la C.-B. [Centre for Addictions Research of BC] et Partenaires de la C.-B. pour l'information en santé mentale et en toxicomanie [BC Partners for Mental Health and Addiction Information])

Messages de félicitations

Des messages de félicitations peuvent être sollicités pour un anniversaire de naissance ou de mariage d'importance.

Pour plus d'informations, contactez le Bureau du protocole du gouvernement provincial.

Téléphone (Service BC, sans frais) : 1-800-663-7867
Téléphone (Victoria) : 250-387-1616
Site Web : www.protocol.gov.bc.ca/protocol/prgs/congrat/congrat.htm

Move for Life!, le DVD

Le DVD *Move for Life!* peut être téléchargé depuis le site Web de SeniorsBC.
Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/physical/move_for_life.html

Musée royal de la Colombie-Britannique (Royal BC Museum)

Téléphone (sans frais) : 1-888-447-7977
Téléphone (Victoria) : 250-356-7226
Téléphone (services de bénévoles seulement) : 250-387-7902
Courriel : reception@royalbcmuseum.bc.ca
Site Web : www.royalbcmuseum.bc.ca

N

Nouveaux Horizons pour les aînés (programme fédéral de subventions)

Site Web : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/partenariats_communautaires/aines/index.shtml

O

Office de la protection des consommateurs de la C.-B. (Consumer Protection BC)

Téléphone (sans frais) : 1-888-564-9963
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-320-1667

Ordre de la Colombie-Britannique (Order of British Columbia)

L’Ordre de la Colombie-Britannique honore les personnes qui se sont distinguées et qui ont excellé dans un domaine d’activité dont profitent les gens de la province ou d’ailleurs.

Courriel : protocol@gov.bc.ca
Site Web : www.orderofbc.gov.bc.ca

Organisme de défense des droits et de soutien des aînés de la C.-B. (BC Centre for Elder Advocacy and Support – BC CEAS)

Ligne d’information pour les droits des aînés (Seniors Advocacy & Information Line, SAIL) :

Téléphone (sans frais) : 1-866-437-1940
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-437-1940
Site Web : www.bcceas.ca

P

Pannes de courant et réparations

Pour signaler une panne de courant ou des fils tombés, appelez BC Hydro ou faites-en le signalement sur leur site Web.

Téléphone (sans frais) : 1-888-POWER ON (1-888-769-3766)
Téléphone (depuis votre cellulaire) : *HYDRO (*49376)
Site Web : www.bchydro.com/outages

Parcs communautaires pour les aînés de la C.-B. (BC Seniors’ Community Parks)

Site Web : www.seniorsbc.ca

Parlons médicaments (Medications Matters)

Site Web : http://www.medmatters.bc.ca/info-public.html

Partenaires de la C.-B. pour l'information en santé mentale et en toxicomanie (BC Partners for Mental Health and Addiction Information)

Téléphone (sans frais) : 1-800-661-2121
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-669-7600
Télécopieur : 604-688-3236
Courriel : bcpartners@heretohelp.bc.ca
Site Web : www.heretohelp.bc.ca

Permis de chasse et de pêche pour les aînés

Site Web : www.env.gov.bc.ca/fw

Permis de conduire et examens pratiques (ICBC)

Téléphone (sans frais) : 1-800-950-1498
Téléphone (Victoria) : 250-978-8300
Site Web : www.icbc.com/driver-licensing/re-exam
Site Web : www.icbc.com/driver-licensing/fees

Plaques d'immatriculation pour anciens combattants

(Voir Plaques d'immatriculation spéciales pour anciens combattants)

Plaques d'immatriculation spéciales pour anciens combattants

Pour faire la demande d'une plaque spéciale pour anciens combattants, imprimez le formulaire de demande sur le site Web de l'ICBC ou procurez-vous un exemplaire auprès de votre courtier Autoplan. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'un des organismes énumérés ci-dessous.

Site Web : www.icbc.com/registration-licensing/specialty-plates

Association commémorative des anciens combattants de la C.-B. (British Columbia Veterans Commemorative Association)
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-876-2838
Site Web : www.bcveterans.org

Direction nationale C.-B./Yukon de la Légion royale canadienne
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-736-8166
Site Web : www.bcyuk.legion.ca

Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix

Téléphone (Victoria) : 250-391-1568

Site Web : www.cpva.ca

Premier lien (First Link©)

Site Web : www.alzheimerbc.org/We-Can-Help/First-Link.aspx

Présent pour aider (HeretoHelp)

HeretoHelp offre un service de centre de crise accessible 24 heures par jour, sans attente ni tonalité d'occupation. Vous pouvez parler à un bénévole spécialisé pour obtenir du soutien ou de l'orientation en rapport avec la santé mentale.

Téléphone (sans frais) : 310-6789 (Remarque : ce numéro n'exige pas de faire un indicatif régional. Ne faites pas le 604, 250 ou 778.)

Courriel : bcpartners@heretohelp.bc.ca

Site Web : heretohelp.bc.ca

Prévention de la maltraitance envers les aînés

En cas d'urgence, appelez en tout temps le 9-1-1 ou le numéro d'urgence figurant au recto de votre annuaire téléphonique. Vous pouvez en savoir plus sur la prévention de la maltraitance envers les aînés dans la section *Votre sécurité* de ce guide.

Pour obtenir des informations, de l'orientation et du soutien, appelez VictimLink BC, tous les jours 24 heures sur 24.

Téléphone (C.-B. et Yukon, sans frais) : 1-800-563-0808

(Voir aussi Tuteur et curateur public de la C.-B. et VictimLink BC dans ce répertoire)

Prévention des chutes

Site Web : www.seniorsbc.ca/stayingindependent

Site Web : www.health.gov.bc.ca/prevention/fallprevention.html

Prévention du crime et police communautaire

Contactez votre service de police local ou détachement de la GRC.

(Voir aussi la sous-section Services aux victimes et prévention d'actes criminels)

Programme d'aide à la vie autonome en C.-B. (Independent Living BC)

Contactez votre régie régionale de la santé (les coordonnées se trouvent sous la lettre « H » dans ce répertoire). Reportez-vous également à l'information d'Independent Living BC dans la section *Votre lieu de vie* de ce guide.

Programme d'aide aux déplacements des aînés autochtones (Elders Transportation Program)

Association des centres d'amitié autochtone de la C.-B. (BC Association of Aboriginal Friendship Centres)
Téléphone (sans frais) : 1-800-990-2432
Téléphone (Victoria) : 250-388-5522
Courriel : info@bcaafc.com
Site Web : www.bcaafc.com/programs/firstcitizensfund/30-elderstransportationassistance

Programme d'aide aux déplacements pour raisons médicales (Travel Assistance Program for medical travel)
Téléphone (sans frais) : 1-800-661-2668
Téléphone (Victoria) : 250-952-2657
Site Web : www.health.gov.bc.ca/tapbc

Programme d'autogestion des maladies chroniques (Chronic Disease Self-Management Program)

(Voir Programme Vivre en santé avec une maladie chronique)

Programme de bénévolat Volunteer BC

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-873-5877
Courriel : volunteerbc@gmail.com
Site Web : www.volunteerbc.bc.ca

Programme d'économies des frais de taxi (Taxi Saver Program)

BC Transit
Téléphone (Victoria) : 250-385-2551
Site Web : www.bctransit.com

TransLink

Téléphone (Grand Vancouver) : 778-452-2860

Site Web : www.translink.ca

Programme d’éducation des investisseurs (Investor Education Program)

Ce programme est offert par le truchement d’InvestRight et de la commission des valeurs mobilières de la C.-B. Appelez pour réserver un séminaire de groupe gratuit ou pour poser une question en matière de placement.

Téléphone (sans frais) : 1-800-373-6393

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-899-6854

Courriel : inquiries@bcsc.bc.ca

Site Web : www.bcsc.bc.ca/investors.aspx

Programme d’encouragement à la rénovation éconergétique LiveSmart BC (LiveSmart BC: Efficiency Incentive Program)

Téléphone (sans frais) : 1-866-430-8765

Courriel : Efficiencyincentives@gov.bc.ca

Site Web : www.livesmartbc.ca

Programme de formation sur les déplacements dans les collectivités (Community Travel Training Program)

Téléphone (Victoria) : 250-384-7723

Téléphone (Kelowna) : 250-762-3278 ou 250-979-1312

Programme de laissez-passer d’autobus Bus Pass

Téléphone (sans frais) : 1-866-866-0800 (faites le 4, puis le 3)

Courriel : HSDBUSPA@gov.bc.ca

Site Web : www.mhr.gov.bc.ca/programs/other.htm#bp

Programme de logements adaptés pour l’autonomie (Home Adaptations for Independence Program)

Téléphone (sans frais) : 250-378-9343

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-646-7055

Courriel : hafi@bchousing.org

Site Web : www.bchousing.org/HAFI

Programme de soins palliatifs de la Colombie-Britannique (BC Palliative Care Benefits Program)

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharme/plans

Programme d'aide aux déplacements des Autochtones (Aboriginal Transportation Program)

(Voir Programme d'aide aux déplacements des aînés autochtones)

Programme de report de l'impôt foncier

Communiquez avec votre bureau de perception d'impôt foncier local ou votre bureau des agents du gouvernement du Service BC Centre où vous effectuez le paiement de vos taxes foncières ou encore communiquez avec le bureau du report de l'impôt foncier aux numéros ci-dessous.

Téléphone (Service BC, sans frais) : 1-800-663-7867 (demandez que votre appel soit transféré au 250-387-0555)

Téléphone (Service BC, Vancouver) : 604-660-2421 (demandez que votre appel soit transféré au 250-387-0555)

Téléphone (Victoria) : 250-387-0555

Courriel : taxdeferment@gov.bc.ca

Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Property_Taxes/Property_Tax_Deferment/ptd.htm

Programme d'incitation à l'amélioration éconergétique des habitations (Energy Efficient Home Improvements Incentive Program)

(Voir Programme d'encouragement à la rénovation éconergétique LiveSmart BC)

Programme Fair PharmaCare

(Voir Programme Pharmacare de la Health Insurance BC)

Programme fédéral de sécurité du revenu

Service Canada

Téléphone (en anglais, sans frais) : 1-800-277-9914

Téléphone (en français, sans frais) : 1-800-277-9915

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 1-800-255-4786

Site Web : www.servicecanada.gc.ca

Programmes fédéraux

Pour obtenir des informations sur tous les programmes ou services du gouvernement du Canada, communiquez avec Service Canada.

Téléphone (sans frais) : 1-800-O-Canada (1-800-622-6232)

Site Web : www.servicecanada.gc.ca

Programme PharmaCare de la Health Insurance BC

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7100

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-683-7151

Site Web : www.health.gov.bc.ca/pharmacare

R

Rabais sur les primes d'assurance automobile

(Voir Rabais sur les primes d'assurance automobile des aînés)

Rabais sur les primes d'assurance automobile des aînés (ICBC)

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-3051

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-661-2800

Site Web : www.icbc.com/autoplan/costs/save-money/senior-discount

Rebondissez et récupérez votre santé (Bounce Back: Reclaim Your Health)

Demandez de l'information sur ce programme auprès de votre prestataire de soins de santé.

Site Web : www.cmha.bc.ca/how-we-can-help/adults/bounceback

Réductions des frais de location d'emplacement de camping

Site Web : www.env.gov.bc.ca/bcparks/fees/senior.html

Régies de la santé

Northern Health
Téléphone (sans frais) : 1-866-565-2999
Téléphone (Prince George) : 250-565-2649
Site Web : www.northernhealth.ca

Interior Health
Téléphone (Kelowna) : 250-862-4200
Site Web : www.interiorhealth.ca

Vancouver Coastal Health
Téléphone (sans frais) : 1-866-884-0888
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-736-2033
Site Web : www.vch.ca

Vancouver Island Health
Téléphone (sans frais) : 1-877-370-8699
Téléphone (Victoria) : 250-370-8699
Site Web : www.viha.ca

Fraser Health
Téléphone (sans frais) : 1-877-935-5669
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-587-4600
Site Web : www.fraserhealth.ca

Provincial Health Services
Téléphone (Vancouver) : 604-675-7400
Site Web : www.phsa.ca

Régime de pensions du Canada

(Voir Programme fédéral de sécurité du revenu)

Régime de soins de santé de la Colombie-Britannique

Service BC
Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867

Régime de soins médicaux MSP (Medical Services Plan) (Health Insurance BC)

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7100
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-683-7151

Vous pouvez aussi communiquer avec votre régie régionale de la santé pour obtenir des informations sur les services offerts (les coordonnées des régies de la santé sont répertoriées sous la lettre « R » de ce répertoire).

(Voir aussi Partenaires de la C.-B. pour l'information en santé mentale et en toxicomanie, et Centre d'intervention d'urgence et de prévention du suicide dans ce répertoire)

Renoncement au tabac (Ressources pour vous aider à arrêter de fumer)

Brochure *Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer* et informations :

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/tobacco
Programme **QuitNow** :
Téléphone (sans frais) : 1-877-455-2233
Site Web : www.quitnow.ca

Registre des logements (Housing Registry)

Requérants de logement/Programme de subventions aux logements/Service de renseignements SAFER

Téléphone (sans frais) : 1-800-257-7756
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-433-2218
Site Web : www.bchousing.org/Partners/H_S_Op/Tenant/Housing_Registry

Réseaux d'intervention communautaire (Community Response Networks)

(Voir Association des réseaux d'intervention communautaire de la C.-B.)

Réseau interculturel de santé en ligne de la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique (University of British Columbia Faculty of Medicine Intercultural Online (ICON) Health Network)

Le site Web du Réseau fournit de l'information en anglais, en chinois et en pendjabi ainsi que des renseignements sur la santé des Autochtones.

Site Web : www.iconproject.org/dnn_icon

S

Santé publique

(Voir Information sur la nutrition et Services de vaccination dans ce répertoire)

Sécurité de la vieillesse

(Voir Programme fédéral de sécurité du revenu)

Sécurité du revenu

(Voir Programme fédéral de sécurité du revenu pour connaître les programmes fédéraux et Aide au revenu et Supplément aux aînés pour connaître les programmes provinciaux)

SeniorsBc.ca

Site Web : www.seniorsbc.ca

Services ambulanciers de la C.-B. (BC Ambulance Service)

En cas d'urgence médicale, composez le 9-1-1 où le service est offert ou appelez le numéro d'URGENCE indiqué sur la couverture intérieure de votre annuaire téléphonique.

À défaut d'un accès à l'annuaire téléphonique, composez le 0 pour parler à l'opérateur téléphoniste.

Pour les demandes de renseignements pour les cas non urgents, composez le numéro ci-dessous.

Téléphone (Victoria) : 250-953-3298
Site Web : www.bcas.ca

Services aux immigrants

(Voir WelcomeBC)

Services aux victimes

Le gouvernement de la C.-B. soutient financièrement plus de 400 programmes à travers la province qui aident les victimes d'actes criminels ainsi que les femmes et les enfants fuyant la violence.

Téléphone (C.-B. et Yukon, sans frais) : 1-800-563-0808
Site Web : www.pssg.gov.bc.ca/victimservices

Service BC (anciennement Enquiry BC)

Pour obtenir des informations sur tous les services ou programmes de la Colombie-Britannique, appelez aux numéros suivants.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 1-800-661-8773
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], Grand Vancouver) : 604-775-0303
Site Web : www.servicebc.gov.bc.ca

Service Canada

Pour obtenir des informations sur tous les programmes et services du gouvernement du Canada, communiquez avec Service Canada.

Téléphone (sans frais) : 1-800-O Canada (1-800-622-6232)
Site Web : www.servicecanada.gc.ca

Services consulaires

(Voir Services offerts aux pays étrangers)

Services de soins de courte durée à domicile et en milieu communautaire

Regardez dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous « Health Authorities » (régies de la santé) pour trouver le numéro de votre régie régionale ou consultez le site Web d'HealthLink pour plus d'informations. Vous pouvez également appeler HealthLink aux numéros ci-dessous. Vous y trouverez plus d'informations sur les soins à domicile et en milieu communautaire dans la section Votre santé de ce guide.

Site Web : www.healthlinkbc.ca
Téléphone (sans frais) : 8-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS], sans frais) : 7-1-1

Services d'information et d'orientation sur l'alcool et les drogues de la C.-B. (BC Alcohol and Drug Information and Referral Service)

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-1441
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-9382
Téléphone (Grand Vancouver, vallée du Fraser et Squamish-Lillooet) : 2-1-1
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS]) : 604-875-0885
Texte : 604-836-6381
Courriel : help@bc211.ca



bc211 est financé par United Way Centraide

Services offerts aux pays étrangers

Le Bureau du protocole (Office of Protocol) du gouvernement provincial fournit les coordonnées de plus de 70 pays représentés par les représentants consulaires de la province.

Site Web : www.protocol.gov.bc.ca/protocol/prgs/consular/directory.htm

Pour obtenir des informations sur tous les autres pays que l'on peut joindre par l'entremise de leurs ambassades et hauts-commissariats installés à Ottawa, consultez le site Web suivant.

Site Web : www.international.gc.ca

Services de vaccination

Communiquez avec votre bureau local de santé publique en recherchant la rubrique « Health Authorities » (régies de la santé) dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

Site Web : www.Immunizebc.ca

Société Alzheimer de la C.-B.

Téléphone (sans frais) : 1-800-667-3742
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-681-6530
Courriel : info@alzheimerbc.org
Site Web : www.alzheimerbc.org

Société canadienne de la sclérose en plaques

Téléphone (sans frais) : 1-800-268-7582
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-689-3144
Site Web : www.mssocietv.ca

Société de l'arthrite

Téléphone (sans frais) : 1-866-414-7766
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-714-5550
Courriel : info@bc.arthritis.ca
Site Web : www.arthritis.ca/bc

Société de l'ostéoporose du Canada (division de la C.-B.)

Téléphone (en anglais, sans frais) : 1-800-463-6842
Téléphone (en français, sans frais) : 1-800-977-1778
Courriel : bcdivision@osteoporosis.ca
Site Web : www.osteoporosis.ca

Société des Jeux des aînés de la C.-B. (BC Seniors Games Society)

Téléphone (Victoria) : 778-426-2940
Courriel : bcsgs@shaw.ca
Site Web : www.bcseniorsgames.org

Société de services pour les aînés (Seniors Services Society) (Lower Mainland seulement)

Téléphone (New Westminster) : 604-520-6621
Courriel : info@seniorsservicessocietv.ca
Site Web : www.seniorsservicessocietv.ca

Société des services juridiques (Legal Services Society)

Téléphone (sans frais) : 1-866 577-2525
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-408-2172
Site Web : www.lss.bc.ca

Soutien à l'emploi pour les travailleurs âgés (Employment Support for Older Workers)

(Voir Initiative ciblée pour les travailleurs âgés)

Subvention ponctuelle aux cotisations au régime de soins médicaux MSP (MSP Temporary Premium Assistance)

La subvention ponctuelle aux cotisations au régime de soins médicaux MSP consiste en une exonération temporaire des cotisations au régime MSP pour les individus et familles admissibles.

B.P. 9627 STN PROV GOVT, Victoria, BC V8W 9P1
Téléphone (sans frais) : 1-800-207-2051
Téléphone (Victoria) : 250-356-8285
Télécopieur : 250-387-8021
Courriel : TPA@gov.bc.ca
Site Web : www.sbr.gov.bc.ca/individuals/Customer_Service/MSP/financial_assistance.htm

Subventions pour la planification et mise en place de collectivités amies des aînés (Grants for Age-friendly community planning and projects)

Site Web : www.seniorsbc.ca/agefriendly/communities/becoming_an_agefriendly_community.html
Courriel : AgeFriendlyBC@gov.bc.ca

Subvention pour les aînés propriétaires d'une maison (Home Owner Grant for Seniors)

Appelez votre bureau de perception d'impôt foncier local ou le bureau d'administration de la subvention pour les aînés propriétaires d'une maison.

Téléphone (sans frais) : 1-888-355-2700
Téléphone (Victoria) : 250-356-8904 ou 250-387-8166

Supplément aux aînés (Senior's Supplement)

Ministry of Social Development (ministère du Développement social) de la C.-B.
Téléphone (sans frais) : 1-866-866-0800 (Faites le 4, puis le 1)
Site Web : www.eia.gov.bc.ca/programs/other.htm

Supplément de revenu garanti (SRG)

L'information sur le SRG se trouve dans la section *Votre argent* de ce guide.

(Voir aussi Programme fédéral de sécurité du revenu)

Symposium Vieillir de façon active (Active Aging Symposium)

Site Web : www.seniorsbc.ca/activeaging/symposium

T

Tarifs réduits d'autobus pour les aînés

(Voir Tarifs réduits pour le transport en commun des aînés)

Tarifs réduits pour le transport en commun des aînés

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-953-3333
Site Web : www.translink.ca (Grand Vancouver)
Téléphone (Victoria) : 250-382-6161
Site Web : www.bctransit.com (Victoria et le reste de la C.-B.)

TransLink

Téléphone (Grand Vancouver) : 778-452-2860
Site Web : www.translink.ca

Transports en commun en C.-B (BC Transit)

Téléphone (Victoria) : 250-382-6161; ailleurs en Colombie-Britannique, contactez votre opérateur de véhicule de transport en commun local

Site Web : www.bctransit.com

(Voir TransLink pour de l'information sur les transports en commun dans le Grand Vancouver)

Transport adapté handyDART

BC Transit
Téléphone (Victoria) : 250-727-9607
Site Web : www.bctransit.com

TransLink
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-575-6600
Site Web : www.translink.ca

Traversiers

On peut trouver l'information sur les réseaux de traversiers BC Ferries et sur les traversiers sur les eaux intérieures de la C.-B. dans la section *Vos déplacements* de ce guide.

(Voir aussi BC Ferries et Traversiers sur les eaux intérieures dans ce répertoire)

Traversiers sur les eaux intérieures (Inland Ferries)

Site Web : www.th.gov.bc.ca/marine/ferry_schedules.htm

Tuteur et curateur public de la C.-B. (Public Guardian and Trustee of British Columbia – PGT)

Téléphone (Service BC, sans frais) : 1-800-663-7867 (demandez que votre appel soit transféré au PGT)
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-4444
Téléphone (Service BC, Victoria) : 250-387-6121 (demandez que votre appel soit transféré au PGT)
Site Web : www.trustee.bc.ca

VictimLink BC

VictimLink BC est un service téléphonique gratuit et confidentiel offert partout en Colombie-Britannique et au Yukon tous les jours 24 heures sur 24. VictimLink BC fournit des renseignements et des services d'aiguillage à toutes les victimes d'actes criminels et assure un soutien immédiat aux victimes de violence familiale et sexuelle.

Téléphone (C.-B. et Yukon, sans frais) : 1-800-563-0808

Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes [ATS]) : 604-875-0885 (pour appeler à frais virés, veuillez composer le service de relais de TELUS au 7-1-1)

Courriel : victimLinkBC@bc211.ca

Site Web : www.victimlinkbc.ca

Vivre en santé avec une maladie chronique (Living a Healthy Life with Chronic Conditions)(Université de Victoria)

Programme d'autogestion de maladies chroniques

Téléphone (sans frais) : 1-866 902-3767

Site Web : www.coaq.uvic.ca/cdsmp

VolWeb.ca™

Courriel : volweb@bcgames.org

Site Web : www.VolWeb.ca



WelcomeBC

WelcomeBC fournit des informations sur les programmes, les services et les ressources pour les nouveaux arrivants en Colombie-Britannique.

Téléphone (sans frais) : 1-800-663-7867

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421

Téléphone (Victoria) : 250-387-6121

Site Web : www.welcomebc.ca

WorkSafeBC

WorkSafeBC est voué à la promotion de la santé et de la sécurité au travail des travailleurs et des employeurs de la Colombie-Britannique.

Demandes d'information d'employeurs et d'exploitants de petites entreprises
Téléphone (sans frais) : 1-888 922-2768
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-244-6181

Demandes d'indemnisation ou de réadaptation (Centre d'information sur le traitement des demandes)
Téléphone (sans frais) : 1-888 967-5377
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-231-8888

Pour signaler des conditions de travail dangereuses ou une situation d'urgence :
Téléphone (sans frais, pendant les heures ouvrables) : 1-888 621-7233
Téléphone (sans frais, après les heures) : 1-866 922-4357
Téléphone (Grand Vancouver) : 604-276-3100
Site Web : www.worksafebc.com



www.seniorsbc.ca

Pour obtenir des informations sur les programmes et les services gouvernementaux, visitez le site www.SeniorsBC.ca ou appelez Service BC au 1-800-663-7867.

Téléphone (Grand Vancouver) : 604-660-2421
Téléphone (Victoria) : 250-387-6121
Ailleurs en Colombie-Britannique (sans frais) : 1-800-663-7867
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, sans frais) : 1-800-661-8773
Téléphone (personnes sourdes ou malentendantes, Grand Vancouver) : 604-775-0303

Pour toute information relative à la santé, appelez HealthLink BC au 8-1-1.